Investissement Québec

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE **2014-2015**

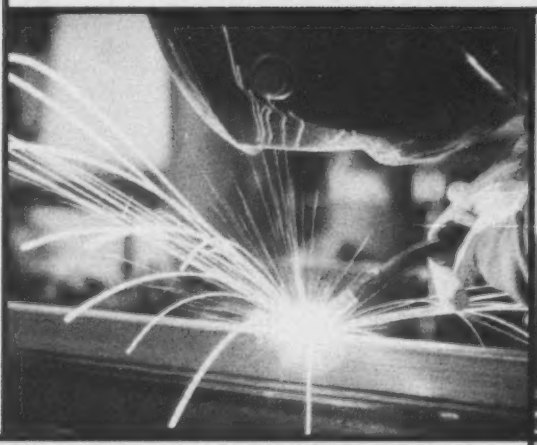

Table des matières

1 Déclaration du président-directeur général
2 Rapport de validation de la Direction de l'audit interne
3 Profil de la Société
4 Faits saillants 2014-2015
6 Message du président du conseil d'administration
8 Message du président-directeur général
11 Contexte
14 Plan stratégique
16 À propos du rapport de développement durable

19 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

20 Stimuler la croissance des entreprises dans toutes les régions
28 Attirer des investissements étrangers pour la prospérité du Québec
31 Administrer le Fonds du développement économique
33 Créer de la richesse au Québec

35 PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU CŒUR D'UNE SAINE GESTION

36 Dialoguer avec les parties prenantes
42 Appliquer les règles de gouvernance
52 Structurer la gouvernance interne
55 Gérer les risques
60 Gérer les ressources humaines
64 Réaliser le plan d'action de développement durable

69 RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

73 PERFORMANCE FINANCIÈRE

74 Revue financière
78 États financiers consolidés
80 État consolidé des résultats
81 État consolidé du résultat global
82 État consolidé de la situation financière
83 État consolidé de la variation des capitaux propres
84 État consolidé des flux de trésorerie
85 Notes complémentaires aux états financiers consolidés

151 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

152 Détail des activités de financement
153 Principaux investissements et financements
155 Filiales d'Investissement Québec
156 Index GRI
162 Suivi du rapport du Vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique
163 Ressources informationnelles
164 Politique linguistique
165 Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
173 Bureaux d'Investissement Québec

Déclaration du président-directeur général

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles qui y sont afférents.

Le rapport annuel d'activités et de développement durable 2014-2015 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs de la Société;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats;
- présente des données exactes et fiables;
- est élaboré en conformité avec les lignes directrices G4 de la Global Reporting Initiative (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Le président-directeur général,

Pierre Gabriel Côté
Québec, le 26 mai 2015

Rapport de validation de la Direction de l'audit interne

Monsieur le Président-directeur général,

J'ai procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, à l'exception des états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Mon examen ne portait pas sur la conformité aux lignes directrices de la GRI du rapport de développement durable.

La responsabilité de la fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction d'Investissement Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en audit interne. Les travaux ont consisté essentiellement en demandes d'information, procédures analytiques et entretiens portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par le personnel de la Société. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information contenue dans le présent rapport n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Nancy Béland

Nancy Béland, CPA, CA, CRMA, ASC
Québec, le 26 mai 2015

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

NOTRE VISION

Être reconnue comme un partenaire de premier plan de la croissance des entreprises du Québec

NOTRE MISSION

La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

La Société effectue également des activités mandataires pour le compte du gouvernement par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE). Ainsi, elle administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement et exécute tout mandat que lui donne ce dernier.

NOS VALEURS

Proactivité | Collaboration | Éthique | Rigueur

FAITS SAILLANTS 2014-2015

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

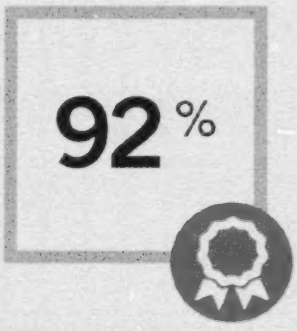

92 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement

93 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

915,5 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

62 projets d'investissements étrangers d'une valeur de **1,0 milliard** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **3 472 emplois**[1]

Financement total de

1,2 milliard de dollars

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

934,6 millions de dollars

934,6 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **6,8 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **6 983 emplois**[1]

1 163 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des capitaux propres, pour appuyer **980** entreprises au Québec

86 % des interventions financières autorisées par les bureaux régionaux

FINANCEMENT ACCORDÉ DANS LE CADRE DU FDE

309,7 millions de dollars

227,2 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **1,1 milliard** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **4 861 emplois**[1]

82,5 millions de dollars engagés dans des fonds d'investissement

PERFORMANCE FINANCIÈRE

96 millions de dollars

Résultat net de **96 millions** de dollars

Portefeuille global de la Société d'une valeur de **3,8 milliards** de dollars

1 Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans. Puisqu'un projet peut être financé à la fois par Investissement Québec et par le FDE, les valeurs des projets ne peuvent être additionnées ni le nombre d'emplois.

C'est avec enthousiasme que j'ai accepté le mandat de président du conseil d'administration d'Investissement Québec. Comme j'ai été président-directeur général de cette organisation il y a plusieurs années, je suis à même de comprendre son importance pour la prospérité économique du Québec.

Message du président du conseil d'administration

L'année qui s'achève marque plusieurs changements dans la gouvernance d'Investissement Québec. Tout d'abord, je salue l'arrivée de Pierre Gabriel Côté à titre de président-directeur général, un homme ayant à cœur la mission de la Société et possédant un carnet de route qu'il saura mettre à profit.

Pour sa part, le conseil d'administration a accueilli six nouveaux membres : Isabelle Boillat, Anne Bourhis, Madeleine Féquière, Nadine Girault, Jean Landry et Monette Malewski. Avec cette nouvelle équipe constituée de huit femmes et sept hommes, le Conseil dispose de toutes les compétences et de l'expérience nécessaires afin de poursuivre l'application des meilleures pratiques de gouvernance.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni de façon régulière afin d'assurer une saine gouvernance au sein de la Société. Chaque trimestre, il a suivi ses activités et examiné ses résultats financiers et ceux du Fonds du développement économique. Les membres du Comité de vérification ont recommandé au Conseil l'approbation des états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2014.

En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé la composition de ses différents comités. Le Conseil a aussi approuvé une nouvelle politique linguistique. À la suite des travaux du Comité de gestion des risques, il a également analysé, de façon rigoureuse, les principaux secteurs d'activité de la Société et les mesures proposées afin d'atténuer les divers risques auxquels celle-ci est exposée.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé une nouvelle politique de rémunération incitative, le profil du poste de président-directeur général de la Société ainsi qu'une nouvelle structure organisationnelle.

Je tiens à remercier Mario Albert, ancien président-directeur général d'Investissement Québec, pour sa contribution, ainsi qu'Yves Lafrance, qui a agi à titre de président-directeur général par intérim au cours de l'exercice. Je souligne également le travail de Michel Tremblay, qui était président par intérim du Conseil au début de l'exercice, ainsi que les administrateurs qui ont quitté le Conseil, soit Michel Beauséjour, Dominique Bouchard, Mario Bouchard, Richard Fredette, Éloïse Harvey et Hélène Lévesque; ils ont fait preuve d'un dévouement exemplaire pour cette organisation.

En terminant, au nom du Conseil, je remercie la direction et tout le personnel d'Investissement Québec pour leur professionnalisme et l'agilité dont ils ont fait preuve face à ces changements. La qualité de leur travail et leurs efforts constants ont permis de soutenir les entreprises dans la réalisation de leurs projets et de contribuer au développement économique durable du Québec.

Le président du conseil d'administration,

Louis L. Roquet

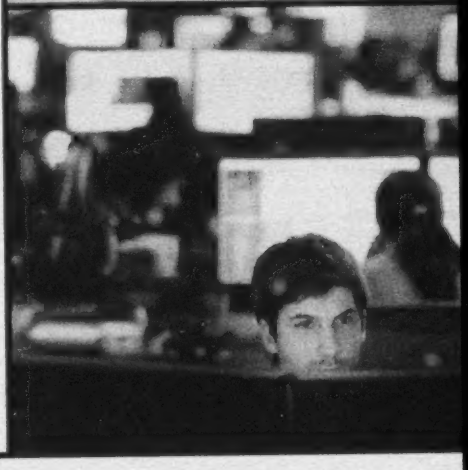

C'est avec fierté que j'ai pris la direction d'Investissement Québec à l'hiver 2015. Les résultats démontrent bien que l'exercice 2014-2015 n'a pas été facile pour les entreprises québécoises en raison notamment d'un contexte économique encore fragile. Néanmoins, je suis persuadé qu'Investissement Québec poursuivra son rôle de catalyseur du développement économique du Québec et de leader au sein de l'échiquier financier québécois.

Message du président-directeur général

En effet, la prochaine année sera l'occasion de mieux faire connaître la Société et de placer le client au centre de nos priorités. Nous souhaitons ainsi contribuer à mettre de l'avant notre expertise qui couvre une offre de services complète et diversifiée, tout en facilitant l'expérience de notre clientèle.

Au cours du dernier exercice, la Société a réalisé 1 163 interventions financières d'une valeur de 934,6 millions de dollars. Ce financement permettra d'appuyer des projets de 6,8 milliards de dollars et d'assurer la création ou la sauvegarde de 6 983 emplois.

Globalement, ces activités procureront au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 915,5 millions de dollars, ce qui générera des bénéfices économiques et sociaux durables pour l'ensemble des Québécois.

Par ses activités de promotion et de prospection d'investissements étrangers, la Société a contribué à la concrétisation de 62 projets au cours de l'exercice. Ces projets, qui comprennent de nouvelles implantations et des réinvestissements de filiales étrangères, représentent une valeur totale de 1,0 milliard de dollars et entraîneront la création ou la sauvegarde de 3 472 emplois.

Puisque le capital de risque est l'une des fondations stratégiques de l'innovation et du développement économique, Investissement Québec poursuit ses efforts avec une participation de 50 millions de dollars dans deux nouveaux fonds. À cela s'ajoutent des co-investissements d'une valeur de 5 millions de dollars. Par l'entremise de ses 75 fonds d'investissement, représentant une capitalisation totale de 2,7 milliards de dollars, la Société soutient activement le capital de risque au Québec.

À titre de mandataire du gouvernement, la Société administre le Fonds du développement économique pour lequel elle a réalisé 200 interventions d'une valeur totale de 227,2 millions de dollars. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 1,1 milliard de dollars et de créer ou de sauvegarder 4 861 emplois.

D'autre part, la Société a mis en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de 7 millions de dollars d'économies que lui a fixé le gouvernement du Québec. Une conciliation entre sa mission de développement économique et la gestion de ses risques, combinée à un contrôle judicieux de ses frais lui a permis d'atteindre la cible et d'afficher un résultat net de 96 millions de dollars pour l'exercice terminé.

Avant de conclure, je tiens à souligner l'accueil chaleureux que m'ont réservé les employés d'Investissement Québec. Je les remercie pour leur engagement et les efforts qu'ils ont investis afin de réaliser chaque jour la mission de la Société. Je remercie également les membres du conseil d'administration, tant pour leur soutien indéfectible que pour la confiance qu'ils m'accordent depuis mon arrivée.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion d'apprendre à connaître les différentes facettes d'Investissement Québec et je me considère privilégié de diriger cette organisation. Je suis persuadé qu'avec son équipe, Investissement Québec réussira à redonner aux régions du Québec leur force industrielle et que, par un accompagnement soutenu des entreprises, elle contribuera à contrer les défis économiques auxquels celles-ci font face, et ce, dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.

Le président-directeur général,

Pierre Gabriel Côté

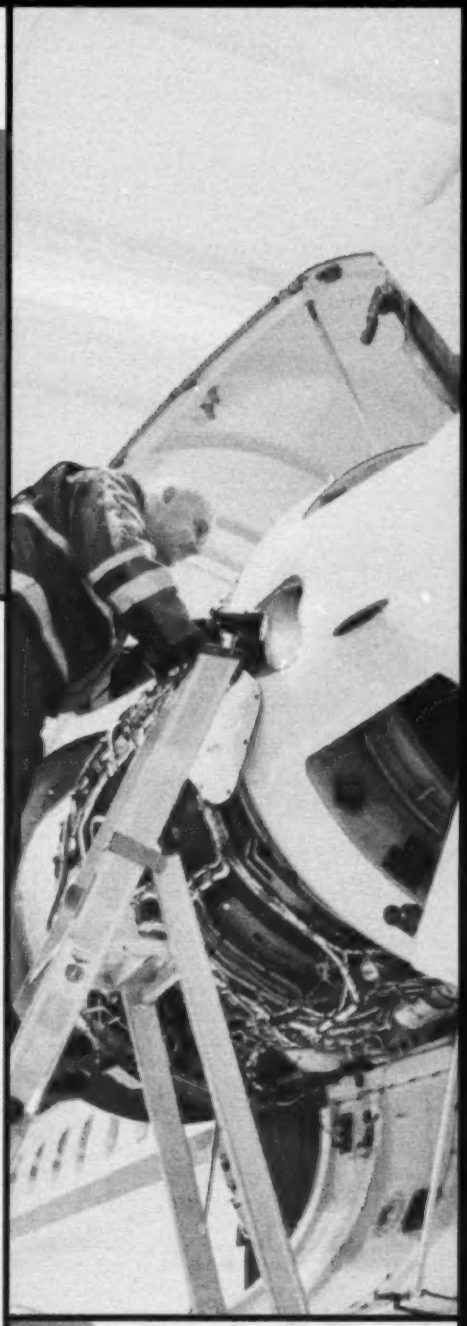

Investissement Québec nous a accordé un prêt qui nous a permis de sécuriser le montage financier de notre projet de terminal, indispensable à notre croissance.

GROUPE MORNEAU
Fondée en 1942, cette entreprise familiale est l'une des plus importantes sociétés québécoises de camionnage, de distribution et de logistique. Pour poursuivre sa croissance, elle devait moderniser et agrandir ses installations près du Port de Montréal. Avec le soutien d'Investissement Québec et d'autres partenaires, elle a construit le plus grand terminal de transbordement de marchandises LTL sur l'île de Montréal, devenu aujourd'hui la plaque tournante de ses activités.

André Morneau, président

Contexte

L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale a connu un rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 3,4 %[2] en 2014, taux qui demeure plutôt stable depuis quelques années.

Avec une croissance du PIB de 2,4 %, l'économie américaine a progressé plus rapidement en 2014 que l'année précédente (2,2 %). De plus, les perspectives économiques du principal partenaire d'affaires du Québec sont parmi les plus prometteuses des pays développés (3,1 % en 2015), en raison notamment de la vigueur de la demande intérieure. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour le Québec, dont les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 13,0 % en 2014, renforcées par la récente baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La zone euro s'est engagée sur la voie d'une timide reprise, avec une augmentation de son PIB de 0,9 % en 2014. La croissance devrait se poursuivre à un rythme plutôt modeste au cours des prochaines années. La conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne pourrait se traduire par de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises québécoises.

La croissance a légèrement ralenti dans les pays émergents et en développement, passant de 5,0 % à 4,6 %. L'Inde est le seul pays du BRICS[3] à avoir connu une accélération de sa croissance en 2014. Les prévisions indiquent que le ralentissement de la progression de l'économie chinoise pourrait se poursuivre dans les prochaines années en raison d'un fléchissement de l'investissement, ce qui pourrait avoir des répercussions dans d'autres pays d'Asie et sur les pays producteurs de ressources naturelles, comme le Canada.

LE CANADA

Le Canada a connu plusieurs rebondissements économiques depuis l'automne 2014, comme les baisses du prix du pétrole et du taux directeur de la Banque du Canada ainsi que celle de la valeur du dollar canadien. La croissance de l'économie du pays a été de 2,5 % en 2014, soit une hausse par rapport à l'année précédente (2,0 %). Cependant, l'incidence sur le PIB des récents événements économiques est difficile à évaluer. En effet, l'économie des provinces productrices de pétrole pourrait ralentir, tandis que celle des provinces manufacturières, comme le Québec et l'Ontario, pourrait en bénéficier.

LE QUÉBEC

Au Québec, la croissance du PIB a atteint 1,3 % en 2014, par rapport à 1,0 % en 2013. Le nombre d'emplois total a été plutôt stable par rapport à l'année précédente, mais le taux d'activité et le taux d'emploi ont tous deux légèrement diminué. Le taux de chômage a augmenté de 0,1 point, pour atteindre 7,7 %.

Les investissements des entreprises en capital fixe ont diminué pour la deuxième année consécutive. Ainsi, en 2014, la baisse a été de 3,3 %, en raison notamment de la contraction des investissements dans la construction non résidentielle (10,1 %) et dans les machines et le matériel (1,1 %).

2 Les statistiques présentées dans cette section proviennent du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

3 Les pays représentés par le BRICS sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Après avoir atteint un niveau record en 2012, les investissements miniers ont poursuivi leur chute avec une diminution de 30,1 % en 2014. Le recul du prix des métaux et l'arrivée à maturité de grands projets miniers expliquent en partie cette baisse.

Quant aux exportations internationales de marchandises, elles ont augmenté de 14,8 %, leur valeur dépassant même le niveau d'avant la récession de 2008-2009. Parmi les 25 principaux produits exportés par le Québec, 23 affichent une hausse en 2014. Les ventes manufacturières ont également augmenté par rapport à l'année précédente (6,5 %), tout comme les ventes en gros (2,2 %) et celles au détail (2,6 %).

INVESTISSEMENT QUÉBEC, UN LEADER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Investissement Québec continue d'appuyer les entrepreneurs québécois, notamment la relève d'entreprises, les efforts d'exportation, l'augmentation de la productivité des entreprises, les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale, la filière verte, l'électrification des transports, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 et le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Elle soutient la croissance des entreprises tout en tenant compte des défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels celles-ci sont confrontées, d'où son engagement dans le développement durable.

Le gouvernement a récemment annoncé la mise en place de la Stratégie d'accélération des projets d'entreprises performantes PerforME, destinée aux petites et moyennes entreprises reconnues comme étant exceptionnellement performantes par leurs pairs. Un fonds de 50 millions de dollars sera constitué par cinq partenaires, dont Investissement Québec, pour appuyer certains projets d'entreprises des secteurs manufacturier et tertiaire moteur. La Société sera également mise à contribution afin d'offrir à ces entreprises un soutien technique et financier réellement adapté à leurs projets.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a confié l'administration du programme Créativité Québec à Investissement Québec. Il a également annoncé la création d'un groupe tactique d'intervention économique, composé de représentants de la Société et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), ou encore d'intervenants locaux, selon la situation. Le groupe intervient lorsque des problèmes économiques ponctuels ont des répercussions considérables sur l'économie des régions du Québec.

GROUPE GERMAIN HÔTELS

Fleuron de l'industrie hôtelière québécoise, le Groupe Germain Hôtel s'est lancé à la conquête du marché canadien en 2010. Il exploite aujourd'hui 12 hôtels au pays et prévoit en ouvrir trois de plus d'ici 2017. Pour réussir son expansion, le groupe a pu compter sur Investissement Québec, l'un de ses principaux partenaires financiers.

Christiane Germain, coprésidente

PLAN STRATÉGIQUE

SUIVI ANNUEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2011-2013 de la Société a été approuvé par le gouvernement le 7 septembre 2011. Conformément à la Loi sur Investissement Québec, ce plan continue d'être valide en 2014-2015, car il n'a pas été remplacé par un autre plan stratégique approuvé par le gouvernement. Cependant, de nouvelles cibles ont été approuvées par le conseil d'administration par l'entremise du plan d'action 2014-2015 de la Société.

ENJEU 1 : LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Objectifs	Indicateurs		Cibles 2014-2015
Orientation 1.1 : Adapter l'offre de la Société aux besoins du Québec			
Faciliter l'accès au financement	Nombre d'interventions financières		1 272
	Valeur des interventions financières		1 025 M$
Faciliter l'accès au capital de risque	Valeur des nouveaux engagements		75 M$
Promouvoir les ressources naturelles du Québec	Ressources Québec inc. [1]	Nombre d'interventions financières	6
		Valeur des interventions financières	250 M$
Promouvoir les technologies innovantes	Compris dans l'orientation 1.2		s. o.
Orientation 1.2 : Stimuler l'entrepreneuriat			
Aider les entreprises québécoises à conquérir de nouveaux marchés à l'étranger	Proportion minimale du nombre d'interventions répondant aux priorités gouvernementales		75 %
Soutenir la compétitivité des entreprises en investissant dans l'innovation et la productivité			
Contribuer à maintenir la propriété québécoise des entreprises			
Orientation 1.3 : Accroître les investissements directs étrangers au Québec			
Assurer l'implantation de nouvelles entreprises étrangères au Québec et soutenir les filiales de sociétés étrangères afin d'en assurer le développement et la pérennité	Projets d'investissements étrangers	Nombre	55
		Valeur	1 000 M$

(1) Comprend les interventions autorisées par la Société et celles traitées pour le compte du FDE.

ENJEU 2 : UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE COLLABORATION RENFORCÉES AVEC LES PARTENAIRES

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2014-2015
Orientation 2.1 : Promouvoir la plus-value et la différenciation de l'offre intégrée de la Société		
Réaliser le mandat de démarchage international confié par le gouvernement	Nombre d'initiatives conjointes visant à favoriser la collaboration avec et entre les organismes québécois actifs dans le démarchage international	35
Orientation 2.2 : Cultiver les synergies avec les partenaires		
Développer des arrimages avec nos partenaires partout au Québec	Nombre de participations aux activités de l'écosystème entrepreneurial	150

ENJEU 3 : UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT PERFORMANTE ET UNIFIÉE

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2014-2015
Orientation 3.1 : Concilier le rôle de développement économique de la Société avec sa performance financière		
Gérer notre capital efficacement pour répondre à notre mission de développement économique	Résultat net	42 M$
Orientation 3.2 : Bâtir une organisation performante		
Créer une organisation efficace	Taux de satisfaction de la clientèle du financement	92 %
Attirer et mobiliser un personnel hautement qualifié	Pourcentage de la masse salariale allouée à la formation	1,75 %

Résultats	Principales actions réalisées en 2014-2015
1 163 935 M$	Afin d'améliorer son offre de services financiers, la Société a cherché à mieux connaître les besoins des entreprises par une enquête réalisée auprès de ses clients et de non-clients. De plus, elle a élaboré une stratégie d'investissement en petites capitalisations visant le créneau de moins de 5 millions de dollars.
50 M$	La Société s'est engagée à participer à deux nouveaux fonds de capital de risque pour un montant total de 50 millions de dollars. Elle a également élaboré une stratégie qui lui a permis de réaliser des co-investissements d'une valeur de 5 millions de dollars.
5 116 M$	Par l'entremise de sa filiale Ressources Québec inc., la Société a financé cinq projets dans les secteurs des mines et des hydrocarbures. Investissement Québec a également assuré la prospection d'investissements étrangers et réalisé des activités de promotion du Plan Nord.
s.o.	
78 %	Afin de stimuler l'entrepreneuriat et l'essor des entreprises au Québec, la Société a soutenu des projets visant l'exportation, l'innovation, l'utilisation et le développement des technologies vertes, l'augmentation de la productivité ainsi que le maintien de la propriété québécoise des entreprises.
62 1 046 M$	Pour accroître les investissements directs étrangers, Investissement Québec a misé sur la promotion du Québec et appuyé notamment les dirigeants de filiales de sociétés étrangères afin de consolider et d'accroître leur présence au Québec.

Résultats	Principales actions réalisées en 2014-2015
37	La Société a mis en œuvre des initiatives avec 37 organismes québécois actifs dans le démarchage international, notamment des associations régionales et des grappes sectorielles du Québec, afin de renforcer l'effet de synergie en développement économique. Elle a également établi neuf partenariats de démarchage avec des relayeurs pour cerner de nouvelles possibilités.
223	Investissement Québec a participé à 223 activités de l'écosystème entrepreneurial afin d'assurer une présence accrue dans les activités afférentes aux domaines d'affaires de sa clientèle et de ses partenaires. Elle a également entrepris 33 initiatives avec des organismes locaux et sectoriels voués au développement économique afin de soutenir la croissance des entreprises.

Résultats	Principales actions réalisées en 2014-2015
96 M$	Investissement Québec a mis en œuvre les moyens pour atteindre l'objectif de résultat net de 42 millions de dollars fixé par le gouvernement. Elle a effectué une gestion soutenue de ses risques et de ses participations en portefeuille. Le dépassement de l'objectif résulte principalement des provisions moindres pour pertes sur placements.
92 %	La Société a actualisé trois procédés d'affaires, processus et outils de gouvernance selon les meilleures pratiques. Elle a également élaboré un système de référencement interne afin d'optimiser son engagement envers les entrepreneurs.
1,73 %	La Société a offert des formations répondant à ses priorités stratégiques ainsi qu'aux résultats d'un sondage réalisé auprès de ses employés. Elle a également révisé son approche de gestion du rendement et implanté un programme d'accueil des nouveaux employés.

À PROPOS DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se traduit par une série d'actions relatives au développement durable (DD). La Société continue de rendre des comptes en la matière en publiant son huitième rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période s'étalant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, en conformité avec la quatrième génération (G4) des lignes directrices de la GRI[4]. L'index GRI est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales. Les données visent généralement les deux derniers exercices de la Société[5].

ANALYSE DE PERTINENCE

La Société a réalisé, à l'hiver 2015, un exercice de classification des enjeux selon leur pertinence auprès de ses parties prenantes afin de cibler la teneur de l'information qui est divulguée dans le présent rapport. Cet exercice est un des principes de base des nouvelles lignes directrices G4 de la GRI. Il a été réalisé en plusieurs étapes. D'abord, une liste préliminaire d'enjeux a été dressée selon l'effet des activités de la Société sur chacun des indicateurs. Il est question ici de retombées économiques et sociales, de performance financière et d'incidences environnementales, ainsi que d'enjeux liés à la gouvernance, au positionnement stratégique de la Société en matière de développement durable, à des exigences légales et à des normes et règles externes. Par la suite, un sondage mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 31 enjeux pertinents. Les différentes étapes du processus ont été analysées et validées par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de douze membres du personnel d'encadrement des différentes vice-présidences de la Société.

Le graphique résultant de cet exercice oriente le degré de divulgation de l'information dans le rapport. En effet, ce dernier a été élaboré en tenant compte de l'importance que les parties prenantes accordent aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux ayant été qualifiés d'incontournables par les parties prenantes, situés dans le coin supérieur droit, feront donc l'objet d'une couverture plus étendue.

4 Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI au www.globalreporting.org.

5 Il est possible de consulter les rapports annuels précédents d'Investissement Québec au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

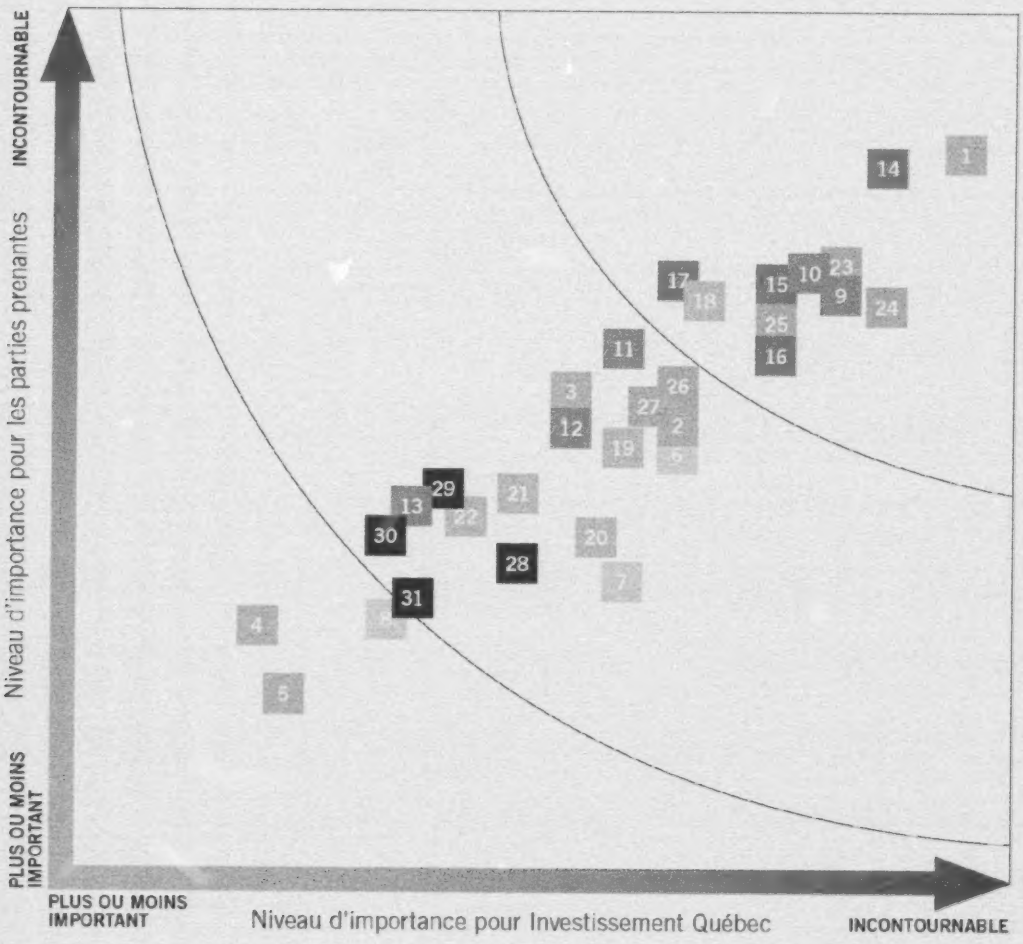

CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

1. **Retombées économiques**
2. Économie sociale
3. Vitalité des régions
4. Patrimoine culturel
5. Engagement social et communautaire

FINANCE DURABLE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE

6. Facteurs extra-financiers
7. Droit de vote
8. Engagement externe

CLIENTS ET PARTENAIRES

9. **Offre de services**
10. **Satisfaction de la clientèle et des partenaires**
11. Partenariats stratégiques
12. Économie verte
13. Sensibilisation DD

GOUVERNANCE

14. **Éthique**
15. **Conformité**
16. **Structure de gouvernance**
17. **Rentabilité économique et financière**

COMMUNICATION ET REDDITION DE COMPTES

18. **Communication**
19. Parties prenantes
20. Indicateurs DD
21. Principes DD
22. Responsabilité sociétale

EMPLOYÉS

23. **Climat de travail**
24. **Conditions de travail**
25. **Développement des compétences**
26. Équité
27. Santé et bien-être

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

28. Pratiques de gestion écoresponsables
29. Matières résiduelles
30. Énergie et eau
31. Transport des employés

Contribuer au développement économique du Québec

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique, l'un des volets du développement durable. Elle soutient les entreprises, les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale à tous les stades de leur croissance grâce à des solutions d'affaires qui répondent à leurs besoins. Elle contribue à la réalisation de projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transfert d'entreprise, qui ne verraient probablement pas le jour sans son intervention.

La Société se positionne également comme un acteur majeur en capital de risque par ses co-investissements et ses prises de participation dans plusieurs fonds d'investissement.

De plus, elle attire des investissements étrangers au Québec par des actions de ciblage et de démarchage et par la promotion des avantages et des secteurs stratégiques du Québec.

STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES DANS TOUTES LES RÉGIONS

Investissement Québec est le partenaire privilégié pour financer tout type de projet. En effet, la Société intervient en prenant plus de risques que les prêteurs traditionnels. Elle joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant les entreprises qui, à leur tour, créent des emplois au Québec. Par l'entremise de ses 17 bureaux au Québec, elle favorise l'essor d'entreprises locales, nationales et internationales de toutes tailles, à tous les stades de leur croissance et dans toutes les régions du Québec.

Elle offre aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer leur transfert vers la relève, développer des produits, augmenter leur productivité ou adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a autorisé 1 163 interventions financières d'une valeur de 934,6 millions de dollars, qui permettront d'appuyer des projets de 6,8 milliards de dollars, principalement réalisés par des PME. Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, contribueront à la création ou à la sauvegarde de 6 983 emplois, selon la planification des entreprises.

Malgré la baisse du nombre d'interventions financières par rapport aux dernières années, la valeur déclarée des projets a considérablement augmenté. Ces investissements auront des retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2014-2015		2013-2014	2012-2013
	Cibles	Résultats		
Financement total autorisé				
Nombre d'interventions financières	1 272	**1 163**	1 312	1 504
Valeur des interventions financières	1 025 M$	**935 M$**	1 011 M$	1 004 M$
Capital de risque[1]	75 M$	**50 M$**	50 M$	20 M$
Ressources Québec inc.[2]				
Nombre d'interventions financières	6	**5**	9	7
Valeur des interventions financières	250 M$	**116 M$**	372 M$	58 M$
Proportion minimale du nombre d'interventions répondant aux priorités gouvernementales	75 %	**78 %**	82 %	88 %
Valeur déclarée des projets[3]	s. o.	**6 818 M$**	4 411 M$	3 460 M$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés[3]	s. o.	**6 983**	8 764	9 613

(1) Ces montants sont compris dans la valeur des interventions financières. Les montants pour les exercices 2013-2014 et 2012-2013 ont été ajustés afin de permettre une comparaison selon les nouveaux modes de comptabilisation. Sans ces ajustements, ces montants étaient respectivement de 131 M$ et de 111 M$.

(2) Ces données comprennent les interventions autorisées par la Société et celles traitées pour le compte du FDE. Cependant, celles du FDE ne sont pas comprises dans le financement total autorisé.

(3) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Les résultats de cet exercice témoignent du contexte économique du Québec. En effet, malgré une légère croissance de l'économie, bon nombre d'entreprises restent réticentes à lancer de nouveaux projets d'investissement et à embaucher des travailleurs. Cette tendance est particulièrement marquée dans le secteur minier, qui subit l'influence du recul des prix des métaux.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RESSOURCES QUÉBEC INC.

Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, accompagne les entreprises tout au long de la réalisation de leurs projets, de l'exploration à l'exploitation jusqu'à la transformation des ressources, grâce à sa gamme complète de solutions financières.

Au cours de l'exercice 2014-2015, Ressources Québec inc. a autorisé trois interventions financières d'une valeur de 113,4 millions de dollars, en excluant les dossiers traités pour le compte du FDE. Ce financement permettra d'appuyer des projets d'une valeur de 126,5 millions de dollars et de créer ou de sauvegarder 100 emplois, selon la planification des entreprises. Les activités de Ressources Québec inc. sont incluses dans les résultats des activités de financement de la Société. Le tableau des principaux investissements et financements de cette filiale est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Afin de soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature des projets de chaque entreprise.

Les prêts, qui constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société en 2014-2015, représentent 51 % de la valeur du financement autorisé, tandis que les garanties représentent 13 %. Ces interventions ont principalement permis d'appuyer des PME ainsi que des coopératives et des entreprises d'économie sociale.

Les financements par capitaux propres, qui représentent 247,1 millions de dollars du financement autorisé par la Société, sont principalement destinés aux moyennes et aux grandes entreprises.

Pour leur part, les contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.

La valeur relative aux fonds de capital de risque, de 50,0 millions de dollars, représente les nouveaux engagements de la Société dans la capitalisation de deux fonds.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2014-2015

	INTERVENTIONS FINANCIÈRES	
TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	**Valeur (M$)**	**(%)**
Prêt	477,4	51,1
Garantie de prêt	79,8	8,5
Garantie d'engagement financier	41,3	4,4
Capitaux propres[1]	247,1	26,4
Contribution financière non remboursable	39,0	4,2
Fonds de capital de risque[2]	50,0	5,4
TOTAL	**934,6**	**100,0**

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

(2) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines[6], dont le poids représente 52 % du PIB québécois[7], ont recueilli 39 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières[8] et ressources[9], qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 53 % et de 8 % des interventions de la Société. Au total, 42 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise[10].

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2014-2015

	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
RÉGION ADMINISTRATIVE	**Nombre**	**Valeur (M$)**	**Valeur des projets (M$)[1]**	**Emplois créés ou sauvegardés[1]**
01 – Bas-Saint-Laurent	53	19,2	49,9	92
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	62	23,5	80,3	451
03 – Capitale-Nationale	88	46,2	499,8	555
04 – Mauricie	16	3,7	16,1	37
05 – Estrie	38	15,1	78,6	248
06 – Montréal	294	247,9	2 072,8	2 310
07 – Outaouais	26	16,0	51,1	146
08 – Abitibi-Témiscamingue	18	16,5	51,3	264
09 – Côte-Nord	6	4,6	22,2	37
10 – Nord-du-Québec	5	102,7	117,5	108
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	5,1	10,6	71
12 – Chaudière-Appalaches	97	64,2	285,2	400
13 – Laval	44	12,4	48,0	247
14 – Lanaudière	40	21,0	101,0	270
15 – Laurentides	40	10,8	63,0	192
16 – Montérégie	233	211,3	2 663,4	1 178
17 – Centre-du-Québec	89	64,4	606,8	377
Fonds de capital de risque[2]	n. d.	50,0	n. d.	n. d.
TOTAL	**1 163**	**934,6**	**6 817,6**	**6 983**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

6 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

7 Source : *PIB aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2013*, ISQ, 8 septembre 2014.

8 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

9 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

10 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Montréal, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Lanaudière. Source : *Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec*, 2004-2014, ISQ, 12 février 2015.

RÉSULTATS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2014-2015, 49 % de la valeur du financement autorisé par Investissement Québec a été accordée à des entreprises du secteur secondaire. Cette proportion est attribuable principalement à de grands projets dans les secteurs de l'alimentation et boissons et des produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques. Les secteurs primaire et tertiaire ont obtenu respectivement 14 % et 32 % de la valeur du financement autorisé par la Société.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2014-2015

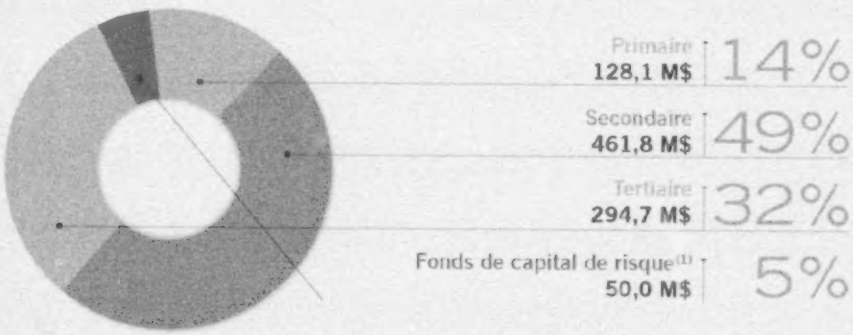

(1) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Le tableau détaillé des résultats par secteur d'activité économique de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 95 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés et 32 % à des petites entreprises de 5 à 19 employés.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2014-2015

RÉSULTATS DES FONDS DE CAPITAL DE RISQUE

L'investissement en capital de risque tient une place notable à Investissement Québec, qui contribue, avec sa filiale IQ FIER inc., à plusieurs fonds d'investissement. La Société possède des participations dans 75 fonds d'investissement en capital de risque, dont la capitalisation totale s'élève à 2,7 milliards de dollars. Sa participation de 758 millions de dollars représente 28 % des sommes totales investies par l'ensemble des partenaires dans ces fonds.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires, s.e.c.

IQ FIER inc. accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine, une fois les conditions respectées, les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, s.e.c. qui est chargée d'investir dans des fonds. Au cours de l'exercice, IQ FIER inc. a déboursé 6,7 millions de dollars dans l'ensemble de ces fonds d'investissement.

FIER-Régions et Fonds-Soutien

Les FIER-Régions et les Fonds-Soutien visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement.

La vaste majorité des FIER-Régions ont été constitués au cours des années 2005 à 2007. La période pour effectuer de nouveaux investissements est terminée ou tire à sa fin pour la plupart d'entre eux. En 2014-2015, presque tous les FIER-Régions étaient au stade de la valorisation de leurs investissements en portefeuille. Par ailleurs, la majorité d'entre eux ont poursuivi, voire accéléré leur liquidation ordonnée. Ce constat s'applique également aux Fonds-Soutien.

Des enveloppes qui constituent l'apport de capital d'IQ FIER inc., 170 millions de dollars et 32 millions de dollars ont été engagés respectivement dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien à ce jour. Les fonds FIER ont été constitués dans l'ensemble des régions du Québec.

Au 30 juin 2014, les FIER-Régions ont permis de créer ou de sauvegarder 6 377 emplois depuis le début du programme, tandis que les Fonds-Soutien ont permis de créer ou de sauvegarder 2 530 emplois [1].

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	AU 31 MARS 2015			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS [1]			
				Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M$) [2]	Montant total décaissé (M$) [3]	Nombre de placements	Valeur (M$)	Nombre de placements	Valeur (M$)
FIER-Régions	30	255,0	255,0	390	234,8	390	233,2
Fonds-Soutien	16	48,0	48,0	170	30,1	167	30,1

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., qui s'élève à 170 M$ dans les FIER-Régions et à 32 M$ dans les Fonds-Soutien, et l'apport des investisseurs privés.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

FIER Partenaires, s.e.c.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 171,5 millions de dollars dans 15 fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 95 % dans divers fonds au 31 mars 2015.

1 Selon les déclarations obtenues des différents fonds. La création et la sauvegarde d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Ces données sont révisées annuellement.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec participe également, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds. Au cours de l'exercice, la Société s'est engagée, à hauteur de 35 millions de dollars, à participer à un nouveau fonds, soit Novacap Industries IV. De plus, elle a participé à la recapitalisation du Fonds Anges Québec Capital en acceptant de verser 15 millions de dollars, qui s'ajoutent aux 20 millions déjà engagés. D'autre part, il a été convenu entre les partenaires du fonds Teralys Capital de réduire la capitalisation totale de ce fonds de 700 à 600 millions de dollars.

FONDS D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2015

NOM	DESCRIPTION	CAPITALISATION TOTALE (M$)	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ (M$)	(%)
Teralys Capital	Finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres. La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ y participent également.	600,0	200,0	33,3
Novacap TMT IV	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	335,2	35,0	10,4
Novacap Industries IV	Investit dans des sociétés de taille moyenne dans les secteurs industriel et manufacturier ainsi que dans les services, la distribution et les plates-formes de vente au détail.	294,4	35,0	11,9
PCP II	Investit dans des entreprises ayant un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé. Les entreprises visées sont au stade de la croissance et de la commercialisation.	136,5	15,0	11,0
Fonds d'amorçage	Favorise l'émergence, par ses fonds Réal, AmorChem et Cycle-C3E, de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres.	130,4	49,5	38,0
Fonds Anges Québec Capital	Effectue des investissements, en s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles qui sont aux stades de la preuve de concept, de l'amorçage et du démarrage.	85,8	35,0	40,8
Fonds Cycle Capital I	Investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets d'énergies renouvelables contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie.	80,4	25,0	31,1

PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2015, la Société possède un portefeuille constitué d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille, qui comprend 3 563 interventions financières pour 2 662 entreprises, s'élève à 3,8 milliards de dollars. Le tableau des principaux investissements et financements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 MARS 2015

	(M$)	(%)
Prêts	1 003	26
Actions non cotées	957	25
Actions cotées	304	8
Capital de risque	400	10
Immigrants investisseurs	233	6
Garanties [1]	331	9
Autres	613	16
TOTAL	**3 839**	**100**

(1) Les garanties constituent une information présentée hors bilan.

Afin d'assurer une gestion rigoureuse de son portefeuille, la Société tient à jour un profil des entreprises clientes par secteur d'activité, selon sa Politique d'investissement.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2015

	(M$)	(%)
RESSOURCES QUÉBEC INC.		
Mines et hydrocarbures	205	5
SECTEURS SPÉCIFIQUES		
Aluminerie et autres mines	187	5
Foresterie	378	10
Transformation du gaz et des produits pétroliers	75	2
Énergie	78	2
TOTAL PARTIEL	**923**	**24**
GRANDS SECTEURS		
Agriculture, agroalimentaire et textile	232	6
Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	309	8
Fabrication de machinerie et de produits métalliques, informatiques et électroniques	263	7
Commerce, transport et entreposage	403	11
Télécommunications, médias et services professionnels	247	6
Tourisme et autres services	115	3
TOTAL PARTIEL	**1 569**	**41**
AUTRES ÉLÉMENTS		
Capital de risque	400	10
Billets à terme adossés à des actifs	30	1
Unités liquidatives d'une fiducie	71	2
Immigrants investisseurs	233	6
Placements et autres actifs	613	16
TOTAL PARTIEL	**1 347**	**35**
TOTAL GLOBAL	**3 839**	**100**

EXPERTISE-CONSEIL

Investissement Québec fournit le soutien professionnel et administratif nécessaire pour assurer la gestion des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources, de la Société Innovatech Chaudière-Appalaches et de la Société Innovatech du Sud du Québec. Elle offre également un soutien professionnel et administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

À l'égard du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, Investissement Québec gère les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés au Québec, ainsi que le programme d'aide financière aux entreprises. La Société effectue également l'analyse financière des dossiers d'immigrants et gère le programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants d'affaires en vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

ATTIRER DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS POUR LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

La Société exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés étrangères déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec.

Ainsi, elle a élaboré une approche axée sur le moyen et le long terme qui vise à mieux ancrer les filiales dans le paysage économique québécois et à faire en sorte qu'elles y prennent de l'expansion pour assurer leur pérennité. Afin de repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d'être en mesure d'intervenir de façon proactive, elle utilise un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité des filiales en activité au Québec et élabore annuellement un plan de rencontres adapté à leurs besoins.

Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, ses activités de prospection s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage, et sont menées par ses équipes en poste au Québec et dans ses 12 bureaux à l'étranger.

Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2014-2015; d'autres secteurs, qui ne figurent pas dans ce tableau, ont également été prospectés.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2014-2015

	AMÉRIQUE DU NORD					EUROPE				ASIE			
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	PAYS GERMANO-PHONES	FRANCE, ESPAGNE, BELGIQUE, ITALIE	ROYAUME-UNI, PAYS-BAS	PAYS NORDIQUES	CHINE	INDE	JAPON	CORÉE DU SUD
Agroalimentaire							■	■					
Chimie						■	■						
Micro-électronique					■							■	
Mines et métaux	■						■		■	■	■	■	■
Sciences de la vie		■		■	■		■		■		■		
Sécurité et défense							■						
Technologies de l'information	■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■
Technologies propres									■				
Transport aérien et terrestre			■	■		■	■	■		■			■

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

À l'occasion des diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle participe, tant au Québec qu'à l'étranger, la Société établit des contacts avec des entreprises afin de les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec.

Par ces activités de démarchage, la Société a pu rencontrer, au cours de l'exercice, les dirigeants de 510 filiales partout au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 123 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Investissement Québec a aussi rencontré plus de 1 000 sociétés à l'extérieur du Québec, ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 202 entreprises au Québec et à la production de 208 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes par la Société ont contribué à concrétiser, en 2014-2015, 62 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 1,0 milliard de dollars, ce qui est conforme aux cibles fixées. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 3 472 emplois, selon la planification des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS[1]

		2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Cibles	Résultats		
Nombre de projets	55	**62**	80	65
Valeur déclarée des projets[2]				
Immobilisations	s. o.	**712,6 M$**	1 358,3 M$	860,0 M$
Nouvelle masse salariale[3]	s. o.	**333,0 M$**	661,8 M$	248,7 M$
TOTAL	1 000,0 M$	**1 045,6 M$**	2 020,1 M$	1 108,7 M$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés[2]	s. o.	**3 472**	5 059	4 547

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale bénéficiant de crédits d'impôt pour des activités de recherche et développement ou de développement informatique, sur une période maximale de trois ans.

RÉSULTATS PAR TYPE

Au total, 27 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec prendront de l'expansion, 31 entreprises étrangères implanteront de nouvelles activités au Québec et 4 sociétés étrangères investiront sous une autre forme. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 723,6 millions de dollars.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2014-2015[1]

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

(2) Cette catégorie inclut les études de faisabilité, les dépenses d'exploration minière et les partenariats réalisés par des entreprises étrangères.

La Société dispose d'un indicateur de performance permettant de tenir compte de l'incidence de la concurrence internationale sur un projet. Des 27 projets de réinvestissements de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2014-2015, 85 % étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. De même, pour les 31 projets de nouvelles implantations, 50 % étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays alors que les 4 autres projets étaient en concurrence avec des sites à l'extérieur du Québec.

RÉSULTATS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

Plusieurs projets dans le secteur des sciences de la vie ont vu leur aboutissement en 2014-2015 avec des investissements de 397,6 millions de dollars. Pour sa part, le secteur des technologies de l'information a bénéficié d'investissements de 265,7 millions de dollars.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2014-2015[1]

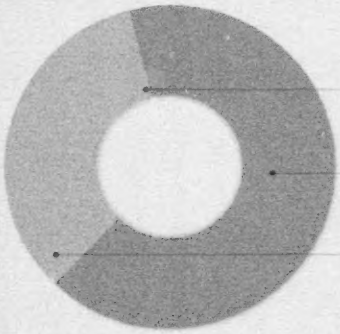

Primaire
15,0 M$ 1 %

Secondaire
692,0 M$ 66 %

Tertiaire
338,6 M$ 33 %

RÉSULTATS PAR PROVENANCE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements annoncés en 2014-2015 proviennent de 13 pays, principalement la France et les États-Unis, qui ont généré respectivement 35 % et 27 % du nombre de projets d'investissements ainsi que 20 % et 19 % de la valeur des investissements qui y sont liés.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2014-2015[1]

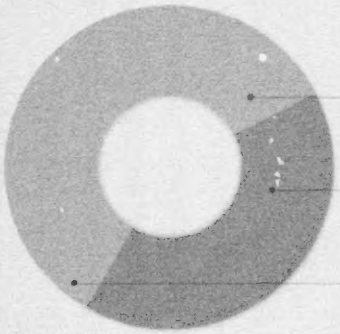

Amériques
304,5 M$ 29 %

Europe
426,3 M$ 41 %

Asie
314,8 M$ 30 %

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

ADMINISTRER LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, les programmes d'aide financière du FDE, ainsi que tout autre programme d'aide financière que le gouvernement peut désigner. En outre, lorsque ce dernier lui en confie le mandat, elle doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit lui être versée pour l'administration des programmes et la réalisation des mandats du FDE.

Conformément à la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à la Société, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution d'un mandat qu'il lui assigne, des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. La Société est toutefois responsable devant le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Pour l'administration des programmes d'aide financière et l'exécution des mandats que lui confie le gouvernement, la Société est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable. En outre, il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du FDE pour le compte du MEIE.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du FDE, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société fait également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et, lorsque la situation l'exige, elle assure le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs, le cas échéant.

PROGRAMMES ET MANDATS

Les résultats du financement, dans le cadre du FDE, s'élèvent à 227,2 millions de dollars provenant des programmes et mandats, pour soutenir des projets d'une valeur de 1,1 milliard de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 4 861 emplois[12]. À cette somme s'ajoutent des engagements de 82,5 millions de dollars dans des fonds d'investissement, portant le financement global du FDE à 309,7 millions de dollars.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 200 interventions financières pour le compte du FDE, dans le cadre du Programme ESSOR, du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté (volet 2), du Programme d'appui au développement des attraits touristiques, du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale, du Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, du Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources, du Programme d'aide financière spécifique – Lac-Mégantic (financement temporaire pour le rétablissement des activités d'une entreprise, chapitre IV, section VI du programme[13]), du Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic et du Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc., de même qu'en vertu de mandats gouvernementaux. Ces interventions, d'une valeur de 227,2 millions de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 1,1 milliard de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 4 861 emplois[12].

Ressources Québec inc.

Au cours de l'exercice 2014-2015, Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a effectué deux interventions financières d'une valeur de 2,6 millions de dollars pour le compte du FDE. Ce financement permettra d'appuyer des projets d'une valeur de 11,6 millions de dollars[12]. Les activités mandataires de Ressources Québec inc. sont incluses dans les résultats des activités de financement du FDE.

12 Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

13 À l'exception de ce volet confié au MEIE, le programme est géré par le ministère de la Sécurité publique.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec agit à titre de mandataire pour la mise sur pied de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, la Société a constitué Teralys Capital Fonds d'innovation, comptant une capitalisation actuelle de 279 millions de dollars, qui pourra toutefois atteindre 375 millions de dollars. Toujours au nom du gouvernement, la Société a participé à la recapitalisation du Fonds Anges Québec Capital, désormais doté d'une capitalisation de 85,8 millions de dollars. Les contributions maximales du FDE à ces deux fonds sont respectivement de 62,5 millions de dollars et de 10,0 millions de dollars.

La Société agit également à titre de mandataire pour le nouveau Fonds Biomasse Énergie I, qui est doté d'une capitalisation de 20,2 millions de dollars, dont 10,0 millions proviennent du FDE.

Au total, ces engagements maximaux à l'égard de ces trois fonds d'investissement s'élèvent à 82,5 millions de dollars.

La Société agit en outre comme gestionnaire du Fonds Relève Québec, s.e.c., dans le cadre duquel 16 prêts ont été accordés à des repreneurs québécois au cours de l'exercice pour une valeur de 2,6 millions de dollars.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique ainsi que de contribuer à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à produire des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures. Au cours de l'exercice, Investissement Québec a délivré 568 certificats initiaux et 2 681 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

CRÉER DE LA RICHESSE AU QUÉBEC

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle puisque, de par la nature de ses activités, elle complète leur financement. Dans cette optique, certains projets financés n'auraient probablement pas été concrétisés sans la participation financière d'Investissement Québec, tandis que d'autres auraient été retardés ou de moindre envergure. Pour ces raisons, une méthode d'évaluation de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissement qu'elle appuie ainsi que celle des activités des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens d'affaires. Le modèle d'attribution se base sur une évaluation objective du risque financier que représente chaque entreprise cliente ainsi que sur des paramètres économiques, afin de n'attribuer à Investissement Québec que la portion des retombées qui est susceptible de procurer un gain net pour l'économie québécoise.

SCHÉMA DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

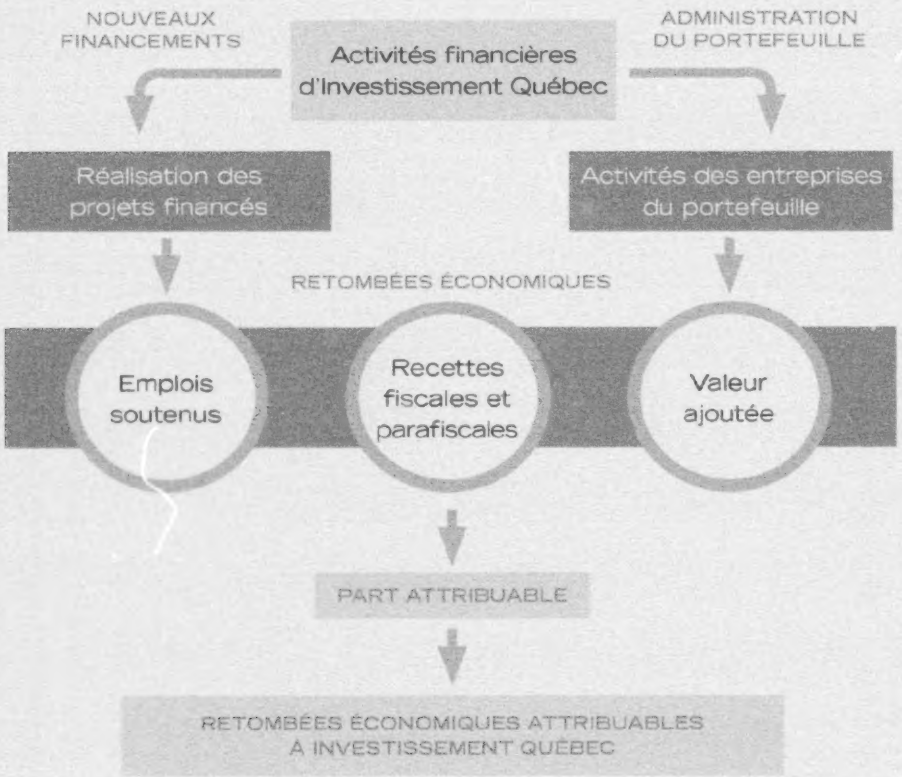

Les retombées économiques liées aux activités de la Société ne tiennent pas compte des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE.

Pour l'exercice financier terminé, la valeur des projets financés par la Société s'élève à 6,8 milliards de dollars. Aux fins des calculs, la valeur de ces projets est ventilée par type de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets en plus d'évaluer la création de richesse et de valeur ajoutée. La concrétisation de ces projets nécessitera une charge de travail de 11 406 années-personnes, engendrera une valeur ajoutée de 950,5 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 156,2 millions de dollars. Les retombées économiques des projets financés au cours de l'exercice sont inférieures à celles de l'exercice précédent en raison du financement d'un projet majeur dans le secteur des mines en 2013-2014, qui avait entraîné une augmentation des résultats pour cet exercice.

Cette année, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 38,0 milliards de dollars [14]. Leur réalisation se traduit par une charge de travail de 300 266 années-personnes au sein des entreprises clientes et de leurs fournisseurs, ce qui procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 3,7 milliards de dollars en plus de générer une valeur ajoutée de 25,6 milliards de dollars pour l'économie québécoise.

De la somme de ces retombées économiques, la Société établit à 915,5 millions de dollars les recettes fiscales et parafiscales qui sont attribuables à ses interventions. Elle attribue également à son soutien la charge de travail de 73 704 années-personnes ainsi que 6,3 milliards de dollars en création de valeur ajoutée.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Projets financés			
Emplois soutenus (charge de travail en années-personnes)	**11 406**	19 329	10 186
Valeur ajoutée (M$)	**950,5**	1 605,3	827,4
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M$)	**156,2**	261,0	132,4
Entreprises du portefeuille			
Emplois soutenus (charge de travail en années-personnes)	**300 266**	334 374	292 398
Valeur ajoutée (M$)	**25 630,7**	27 271,5	22 717,4
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M$)	**3 699,0**	3 719,7	3 242,7
Part attribuable à Investissement Québec			
Emplois soutenus attribuables à la Société (charge de travail en années-personnes)	**73 704**	82 794	85 826
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M$)	**6 331,4**	6 751,9	6 703,8
Total des recettes attribuables à la Société (M$)	**915,5**	933,5	957,6

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

RETOMBÉES SOCIALES

Les activités d'Investissement Québec auprès des coopératives et autres entreprises d'économie sociale entraînent par ailleurs des retombées sociales pour le Québec. À l'aide d'un sondage, la Société a dressé, pour la première fois, un portrait détaillé de cette clientèle afin de mettre en valeur cet apport. Les principales retombées ainsi recensées sont :

- une meilleure accessibilité à un bien ou un service, notamment par le maintien des services de proximité en milieux éloignés;
- la création d'emplois;
- le soutien à la réinsertion sociale;
- l'amélioration des conditions de vie des populations et le soutien aux personnes vulnérables;
- le renforcement des liens d'appartenance et de la fierté dans certaines communautés;
- la revitalisation économique d'un territoire.

De plus, les résultats montrent que, dans 91 % des cas, le financement consenti par la Société a été essentiel à la réalisation des projets.

14 L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2014.

Placer la gouvernance et l'éthique au cœur d'une saine gestion

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses parties prenantes et des règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, dans sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers est conforme à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et prend en compte les besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose d'une politique sur la santé au travail.

DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Elle procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET GOUVERNEMENT

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. Il dépose chaque année le rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale. Comme le prescrit la loi constitutive de la Société, les livres et les comptes sont vérifiés chaque année conjointement par le Vérificateur général du Québec et un auditeur externe nommé par le gouvernement. Le Vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction de l'audit interne d'Investissement Québec assure le lien entre le Vérificateur général du Québec et la Société.

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes.

EMPLOYÉS

Il existe divers mécanismes de communication entre les employés de la Société et la direction. Le président-directeur général et les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés au moyen du site intranet de la Société ou par courriel. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions de manière anonyme, et les réponses sont diffusées dans une rubrique de l'intranet.

Chaque année, la Société sonde ses employés afin de connaître leur opinion sur divers sujets ou leur degré de satisfaction à l'égard des services internes. Au printemps 2014, la haute direction a rencontré le personnel à Montréal et à Québec pour discuter des actions à mettre en œuvre en priorité au cours de l'exercice. De plus, à l'hiver 2015, le nouveau président-directeur général s'est présenté aux employés lors d'une réunion organisée à cet effet.

ENTREPRISES

La clientèle d'Investissement Québec se compose de PME et de grandes entreprises québécoises, canadiennes et internationales. Les professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont ainsi à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société a 17 bureaux au Québec et 12 à l'étranger afin de se rapprocher de sa clientèle. Elle organise différentes activités pour présenter son offre de services aux entrepreneurs. À l'automne 2014, six petits déjeuners ont permis de rejoindre des représentants de plus de 250 entreprises non clientes. Par ailleurs, quatre activités de réseautage ont réuni près de 500 clients et partenaires dans plusieurs régions du Québec.

Afin de faire valoir l'importance de son rôle dans le développement et le financement des entreprises, la Société a organisé le Forum financement Investissement Québec, qui a attiré près de 500 entrepreneurs et acteurs du secteur du développement économique à Montréal. Réunissant des hauts dirigeants du milieu bancaire, des membres de la haute direction d'Investissement Québec et plusieurs conférenciers experts, ce forum a offert aux participants l'occasion de discuter des priorités de développement des entreprises et des solutions de financement pouvant faciliter la réalisation de leurs projets.

D'autre part, la Société participe à plusieurs événements internationaux à l'étranger et au Québec, ou les organise, afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec et de se rapprocher de sa clientèle de filiales et de sociétés étrangères. Elle a notamment préparé les programmes des rencontres économiques entre dirigeants de sociétés étrangères et ministres du gouvernement lors de la Conférence internationale BIO à San Diego, du Salon international de l'aéronautique de Farnborough et du Forum économique mondial de Davos. De plus, elle a participé à la Conférence de l'Industrial Asset Management Council (IAMC), tenue à Québec.

Enfin, la Société rejoint les entreprises au moyen de ses publications, de ses infolettres, des réseaux sociaux LinkedIn et YouTube, et de son nouveau blogue.

FILIALES

La Société possède, en propriété exclusive, des filiales qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services particuliers ou qui exploitent des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Le conseil d'administration de la plupart des filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs agréés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. Elle traite avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SQI sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

En 2014-2015, la Société a fait affaire avec plus de 900 fournisseurs provenant de différents secteurs, notamment ceux de l'audit et de l'information financière, des communications ainsi que des technologies de l'information. Le montant total des transactions s'est élevé à 22,6 millions de dollars. La Société privilégie les fournisseurs locaux, qui se partagent 86 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs est assujettie à la Politique sur les contrats de la Société, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués. Sa politique est de répondre en temps réel aux demandes d'information des représentants des médias. La porte-parole médias de la Société répond annuellement à près de 200 demandes provenant des membres de la presse. Elle gère également le programme d'accueil de journalistes étrangers.

PARTENAIRES

Les partenaires de la Société proviennent du secteur de l'économie sociale (réseaux sectoriels, régionaux ou nationaux d'entreprises coopératives et à but non lucratif), des milieux financiers (institutions financières, organismes d'économie sociale, coopératives et fonds d'investissement), des services professionnels (cabinets comptables, cabinets d'avocats, notaires, syndics et séquestres) et des associations sectorielles et territoriales (regroupements d'entrepreneurs ou d'entreprises et associations à caractère professionnel).

La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de conférences et de colloques, par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage, lors de visites d'entreprises, de repas d'affaires, de rencontres et de groupes de travail, dans le cadre de partenariats événementiels, par la conclusion de contrats, à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur, ou lors d'autres rencontres en lien avec les entreprises de son portefeuille.

Investissement Québec conclut également des ententes de partenariat avec des associations sectorielles et des groupes de professionnels du développement économique dans le but de se rapprocher de ses clients et de ses relayeurs. Ces ententes lui permettent de consolider ses relations avec ses partenaires, de renforcer sa notoriété, de mieux faire connaître ses produits et services et de faciliter le développement des affaires. Elle dispose notamment d'ententes avec Réseau Capital, CAP finance, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et Finance Montréal.

SYNDICATS

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent le personnel professionnel, le personnel technique et administratif, et les juristes, soit le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 SEPB CTC-FTQ (SEPB-571), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État (AJE), lors des réunions des comités de relations professionnelles et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

PRINCIPAUX MÉCANISMES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

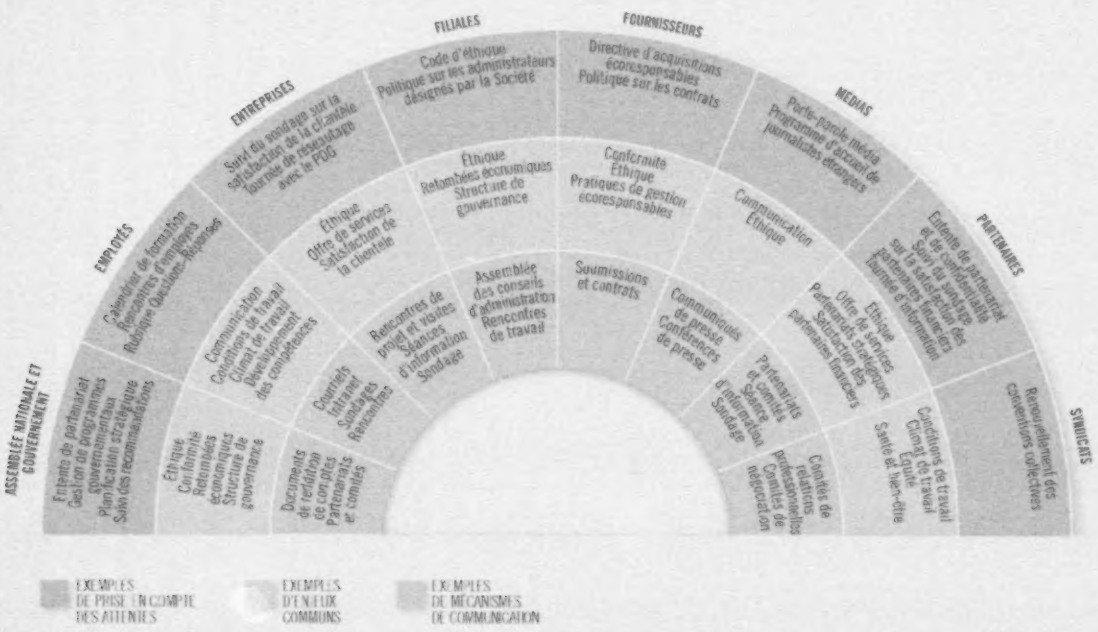

Les parties prenantes peuvent joindre la Société de plusieurs façons, le moyen le plus accessible étant le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société. Une rétroaction est effectuée dans un délai maximum de 48 heures, selon la complexité et la nature de la demande.

INVESTISSEMENT QUÉBEC DANS LA COMMUNAUTÉ

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2014. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 74 826 $, un résultat record. Grâce à la générosité de ses employés et au travail du comité Entraide, Investissement Québec a remporté un trophée pour sa contribution au volet « Dons majeurs » ainsi que le prix « Distinction » pour l'ensemble de la campagne.

La Société soutient, par l'entremise de dons, certaines œuvres philanthropiques qui bénéficient de l'engagement personnel, sous forme de bénévolat, de ses employés. Par exemple, en octobre 2014, deux équipes formées d'employés de la Société ont recueilli des dons pour le Fonds de recherche sur le diabète juvénile.

La Société est en outre membre de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux qui souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES FINANCIERS

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande aux clients qui ont obtenu des prêts et des garanties et à ses partenaires financiers [15] d'évaluer ses services. Les résultats sont présentés à l'équipe de leadership et au conseil d'administration trimestriellement.

L'évaluation porte principalement sur cinq thèmes prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes, ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre octobre 2013 et septembre 2014, la Société a mené un sondage auprès de 663 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 120 partenaires financiers.

En 2014-2015, le taux de satisfaction générale de la clientèle était de 92 %. Les partenaires financiers ont également exprimé leur satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 93 %.

TAUX DE SATISFACTION (1)

	2014-2015		2013-2014	
THÈME ÉVALUÉ	**Entreprises clientes**	**Partenaires financiers**	**Entreprises clientes**	**Partenaires financiers**
Accueil	**93 %**	**93 %**	94 %	96 %
Professionnalisme et compétence	**96 %**	**92 %**	96 %	96 %
Adaptabilité et souplesse	**92 %**	**93 %**	94 %	95 %
Délai de traitement	**88 %**	**88 %**	90 %	91 %
Accessibilité et visibilité	**91 %**	**85 %**	89 %	96 %
Satisfaction générale (2)	**92 %**	**93 %**	93 %	95 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits ».
(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et la Déclaration d'engagement envers la clientèle guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société. Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbyisme à quelque égard que ce soit.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient notamment des dispositions ayant trait à la discrétion et à la confidentialité. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Investissement Québec dispose également d'une politique de traitement des plaintes et d'un système permettant d'y donner suite de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, aucune plainte n'a été reçue.

La Société utilise les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de publicité du Québec, qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité (NCP). Pour la période du rapport, aucune plainte n'a été reçue par les deux Conseils des normes du NCP au sujet d'une publicité de la Société contrevenant au code.

15. Directeurs de comptes des institutions financières.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive[16]
Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu du rôle et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation.

Le code d'éthique prévoit que tout dirigeant ou employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui. Il doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que le dirigeant ou l'employé ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation au code d'éthique ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres, de les signaler. Il peut, pour ce faire, s'adresser par écrit au secrétaire de la Société ou au président-directeur général, ou utiliser la ligne téléphonique d'éthique confidentielle, gérée par une firme externe.

Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à ce sujet dans le cadre de leur programme d'accueil. Chaque employé a par ailleurs la responsabilité de prendre connaissance du code d'éthique et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin. Enfin, tous les membres du personnel doivent remplir, une fois l'an, la Déclaration annuelle des employés attestant qu'ils ont pris connaissance du code d'éthique d'Investissement Québec et qu'ils en respectent les dispositions, et la transmettre au secrétaire de la Société.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
Le conseil d'administration a adopté, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2014-2015.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats
Les contrats conclus avec les entreprises clientes contiennent généralement des clauses portant sur le respect des droits de la personne. De plus, les contrats qu'Investissement Québec conclut avec les fournisseurs sont assujettis aux lois, chartes et règlements en vigueur au Québec.

16. Le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 15 décembre 2014.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie
L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière et tient compte des orientations gouvernementales en ce qui a trait au développement durable.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail a pour objet d'appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail. Investissement Québec dispose également d'une politique concernant la santé et la sécurité des personnes au travail qui, en plus d'assurer le respect des lois et règlements en vigueur, vise à garantir un milieu de travail sain et harmonieux ainsi qu'à promouvoir la santé psychologique et le mieux-être des employés.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur les sites intranet et Internet de la Société.

APPLIQUER LES RÈGLES DE GOUVERNANCE

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prescrit des règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec. Elle prévoit notamment des règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport intègre ces règles en divulguant un sommaire des rapports d'activité présentés par les comités relevant du conseil d'administration ainsi que des renseignements sur la rémunération des administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du secteur industriel, des milieux financiers et juridiques, de l'industrie du capital de risque et du secteur de l'économie sociale. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise des interventions financières en fonction des produits de la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils de planification conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique, le plan d'action annuel et les résultats prévisionnels, ainsi que d'outils de suivi, dont les états financiers trimestriels, les tableaux de bord périodiques et le rapport annuel d'activités et de développement durable présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs et aux cibles fixés.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 15 membres, dont le président-directeur général de la Société, nommé membre d'office. Il comprend huit femmes et sept hommes, tous indépendants, à l'exception du président-directeur général. Parmi les huit femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et six font partie du groupe de 51 ans ou plus. Parmi les sept hommes, un appartient au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et six font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Deux membres font partie d'un groupe minoritaire[17]. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 17 réunions. Le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants :

LOUIS L. ROQUET
Président du conseil d'administration

Date de nomination au Conseil : 11 juin 2014

Date de fin du mandat : 11 juin 2017

Statut : administrateur indépendant

Louis L. Roquet a été nommé président du conseil d'administration en juin 2014.

M. Roquet a occupé le poste de directeur général de Cevital Spa (Algérie) de 2012 à 2014. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction. Il a été directeur général de la Ville de Montréal, président et chef de l'exploitation de Desjardins Capital de risque, président-directeur général de la Société des alcools du Québec, d'Investissement Québec et de la Société de développement industriel du Québec, et directeur général de la Communauté urbaine de Montréal.

M. Roquet est titulaire d'un MBA de HEC Montréal et d'un doctorat en administration des affaires de l'Université Harvard.

17. Membre d'une minorité visible ou personne handicapée.

PIERRE GABRIEL CÔTÉ

Président-directeur général

Date de nomination au Conseil :
17 décembre 2014

Date de début du mandat :
12 janvier 2015

Date de fin du mandat :
12 janvier 2020

Pierre Gabriel Côté a été nommé président-directeur général d'Investissement Québec en décembre 2014. Son mandat de cinq ans a débuté le 12 janvier 2015.

Consultant en gestion depuis 2012, M. Côté a dirigé plusieurs grandes entreprises nord-américaines et internationales. Il a été président et chef de la direction de Fibrek, président de Bombardier Aéronautique, division des avions d'affaires, et président et chef de la direction de Sucre Lantic. En outre, pendant près de vingt ans, il a occupé divers postes de gestion dans l'industrie forestière.

Il est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval et possède une formation de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill.

ISABELLE BOILLAT

Date de nomination au Conseil :
25 février 2015

Date de fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administratrice indépendante

Isabelle Boillat est avocate associée du cabinet Simard Boivin Lemieux depuis 2010. Auparavant, elle était avocate pour cette même firme. Elle a également été bâtonnière du Barreau du Saguenay–Lac-Saint-Jean et enseignante à l'École nationale d'administration publique du Québec (ENAP).

M^me^ Boillat est membre du Comité exécutif du Barreau du Québec et membre du conseil d'administration de l'Association des avocats et avocates de province et de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

Membre du Barreau du Québec, elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'ENAP et d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval.

ANNE BOURHIS

Date de nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Date de fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Anne Bourhis est directrice du programme de maîtrise ès sciences de la gestion de HEC Montréal. Elle est également professeure titulaire spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de cette même institution depuis 2009. Auparavant, elle a été professeure à l'Université Laval.

M^me^ Bourhis est membre du conseil d'administration de l'Association des étudiants de HEC Montréal.

Elle possède une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal ainsi qu'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign. Elle est également titulaire d'un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.

MICHEL BRÛLÉ

Date de nomination au Conseil : 25 février 2015

Date de fin du mandat : 25 février 2019

Statut : administrateur indépendant

Michel Brûlé est président fondateur des Investissements M&M. Il a cofondé plusieurs entreprises technologiques, dont Inno Media Logic (IML) et OvalSys International. Il a également participé au démarrage du FIER Longueuil. Auparavant, il a été professeur, chercheur et coordonnateur institutionnel de la recherche à l'École de technologie supérieure.

M. Brûlé est président du conseil d'administration de LeddarTech et membre du conseil d'administration d'Anges Québec, de Cogiscan, d'Octasic et de Varitron Technologies.

Il est aussi membre du Comité consultatif de la société ontarienne OMERS Venture Capital.

Titulaire d'une maîtrise en génie électrique et d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université d'Ottawa, il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il détient la désignation d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval ainsi qu'un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa.

LUC DUPONT

Date de nomination au Conseil : 12 juin 2013

Date de fin du mandat : 12 juin 2017

Statut : administrateur indépendant

Luc Dupont est cofondateur et président et chef de la direction d'Immanence Intégrale Dermo Correction depuis 2008. Auparavant, il était président et chef de la direction et cofondateur d'Atrium Innovations et d'Unipex Innovations. Il a également cofondé Æterna Zentaris et Les Biotechnologies Océanova (devenue innoVactiv).

M. Dupont est membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.

MADELEINE FÉQUIÈRE

Date de nomination au Conseil : 15 octobre 2014

Date de fin du mandat : 15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Madeleine Féquière est directrice et chef du crédit d'entreprise de Domtar à l'échelle mondiale depuis 2008. Auparavant, elle a été directrice principale du crédit global d'AbitibiBowater et vice-présidente adjointe, crédit global à Téléglobe Canada.

M^me^ Féquière est présidente du conseil d'administration de l'École supérieure de ballet du Québec et membre du conseil d'administration du Fonds Capital Culture Québec, de l'Université de Montréal et du Conseil des arts de Montréal.

Elle est titulaire d'un diplôme du programme court de maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un certificat en finance et crédit de HEC Montréal et de L'Institut canadien du crédit, et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia.

NADINE GIRAULT

Date de nomination au Conseil : 15 octobre 2014

Date de fin du mandat : 15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Nadine Girault a occupé le poste de vice-présidente au développement des affaires au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) de 2011 à 2014. Auparavant, elle a occupé divers postes de direction à Boutique Jacob, à BMO Groupe financier, chez Desjardins Sécurité financière et à la Banque Royale du Canada.

M^me^ Girault est membre du conseil d'administration de l'École supérieure de ballet du Québec.

Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, volet services financiers, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal.

JEAN LANDRY

Date de nomination au Conseil :
11 mars 2015

Date de fin du mandat :
11 mars 2019

Statut : administrateur indépendant

Jean Landry a occupé plusieurs postes de direction aux Assurances générales des Caisses Desjardins ainsi que la présidence de la Fiducie Desjardins de 1981 à 2004. Ayant commencé sa carrière comme vérificateur au sein de grands cabinets d'experts-comptables, il a également enseigné à HEC Montréal, à l'Institut d'assurance du Canada et à l'Université Laval.

M. Landry est membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et de l'Ordre des pharmaciens du Québec, et président du Comité d'examen indépendant (CEI) des Fonds FÉRIQUE.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA), il est diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard Business School et titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke. Il détient aussi la désignation d'administrateur de sociétés certifié du CAS de l'Université Laval.

MONETTE MALEWSKI

Date de nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Date de fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Monette Malewski est propriétaire et présidente-directrice générale du Groupe M Bacal depuis 1998.

M^me^ Malewski est présidente du conseil d'administration d'IQ Immigrants investisseurs et membre de plusieurs conseils d'administration : l'École supérieure de ballet du Québec, la Fondation du Grand Montréal, l'Institut Mallet, les Amis canadiens de l'Université hébraïque de Jérusalem, Montréal Relève, Anges Québec Capital et la Société canadienne du cancer (division Québec).

Elle est titulaire d'un certificat de l'Institute of Family Enterprise Advisors et d'un certificat en assurance de personnes en en assurance collective de personnes de l'Autorité des marchés financiers. Elle possède également un diplôme en enseignement de l'Université McGill.

GENEVIÈVE MORIN

Date de nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Date de fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Geneviève Morin est chef de l'investissement de Fondaction, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi depuis 2011. Elle y a auparavant occupé les postes de chef de la direction financière et du développement corporatif et de coordonnatrice à l'administration et aux finances. Elle a également occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins.

M^me^ Morin est gouverneure de Réseau Capital et membre du conseil d'administration de Filaction, d'Anges Québec ainsi que de la Canadian Venture Capital Association.

Elle est titulaire d'un MBA en finances de HEC Montréal et d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également terminé la formation de courtier en valeurs mobilières.

CLAUDINE ROY

Date de nomination au Conseil :
25 février 2015

Date de fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administratrice indépendante

Claudine Roy est propriétaire et présidente-directrice générale de Brise-Marine depuis 1987. Elle est également cofondatrice et présidente de la Traversée de la Gaspésie. Auparavant, elle a été présidente de la Corporation de développement des Fêtes de Gaspé 2009.

M^me^ Roy est membre du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins, du quotidien *Le Devoir*, d'IQ FIER, de l'Association des restaurateurs du Québec et d'Hébergement Ski T.D.L.

Elle est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski.

RENÉ ROY

Date de nomination au Conseil : 15 octobre 2014

Date de fin du mandat : 15 octobre 2018

Statut : administrateur indépendant

René Roy est administrateur de sociétés depuis 2010. Auparavant, il a occupé le poste de secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et de vice-président québécois du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier.

M. Roy est président du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ et du comité sectoriel – nouvelle économie du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité de l'Institut de technologie de Trois-Rivières.

LOUISE SANSCARTIER

Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2013

Date de fin du mandat : 1er janvier 2017

Statut : administratrice indépendante

Louise Sanscartier est associée chez BDO Canada depuis février 2013. Auparavant, elle était associée principale de la firme d'experts-conseils en gestion Interis Conseils. Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Mme Sanscartier est présidente du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Elle a fait une postmaîtrise en administration des affaires – Gestion stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAM. Elle détient la désignation d'administrateur de sociétés certifié du CAS de l'Université Laval.

MICHEL TREMBLAY

Date de nomination au Conseil : 12 juin 2013

Date de fin du mandat : 12 juin 2017

Statut : administrateur indépendant

Michel Tremblay est vice-président exécutif et chef des placements à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers depuis 2008. Auparavant, il a occupé divers postes de direction à la Banque Nationale du Canada, à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, à ING, Gestion de placements et au Groupe Optimum.

M. Tremblay est président du conseil d'administration de la Fondation de l'Université Laval et membre du Comité de placement de la caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec.

Il est diplômé en actuariat de l'Université Laval. Il a également le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries de Chicago et celui d'analyste financier agréé (CFA).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a exercé, tout au long de l'exercice, ses pouvoirs décisionnels quant aux interventions financières importantes de la Société et a passé en revue périodiquement les interventions financières autorisées par le Comité de financement.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2014, de même que son budget et son plan d'action 2014-2015. Il a également approuvé son rapport annuel et rapport de développement durable 2013-2014. Chaque trimestre, le Conseil a passé en revue les résultats financiers de la Société et ceux du FDE, ainsi que l'état de réalisation des objectifs du plan d'action en vigueur.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé une nouvelle politique de rémunération incitative et les ajustements salariaux pour 2015-2016 à l'endroit des employés non syndiqués de la Société et de ceux de ses filiales en exploitation. Le Conseil a aussi approuvé l'enveloppe de rémunération variable payable pour 2013-2014 aux employés de la Société et les objectifs de performance à cette fin pour 2014-2015. Il a par ailleurs approuvé le profil du poste de président-directeur général et fait sa recommandation au gouvernement pour la nomination d'un nouveau président-directeur général. De même, il a approuvé une nouvelle structure organisationnelle pour la Société, ainsi que la charte d'un comité consultatif sur le capital de risque, une stratégie de co-investissement dans ce domaine et des modifications au plan stratégique antérieurement adopté.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, a approuvé la composition de ses divers comités. Le Conseil a aussi approuvé diverses modifications au règlement intérieur de la Société, à la Politique linguistique, à la Politique sur les contrats, à la résolution relative aux affaires bancaires ainsi qu'au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications à la Politique de gestion du risque de taux d'intérêt et à la Politique de gestion du risque de change. Il a aussi approuvé certaines opérations de couverture.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec la loi constitutive de la Société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants, qui sont constitués uniquement de membres indépendants : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé de Jean Landry, René Roy, Louise Sanscartier, Michel Tremblay et Louis L. Roquet, qui en est le président. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception des pouvoirs qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même.

En 2014-2015, le Comité exécutif a tenu deux réunions. Il a notamment passé en revue le plan d'action et le budget proposés par la direction pour l'exercice 2014-2015 et procédé à l'évaluation du président-directeur général.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de Michel Brûlé, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales.

En 2014-2015, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 11 fois. Au cours de ces assemblées, il a passé en revue le plan d'action de la Société et le budget prévu pour l'exercice 2014-2015. Il a aussi recommandé, pour approbation au conseil d'administration, des modifications au règlement intérieur de la Société. Le comité a par ailleurs déterminé les profils de compétence et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président-directeur général, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

Conformément à la politique de la Société sur les administrateurs désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises du portefeuille, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement. À cet égard, le comité a accompagné la direction dans la mise en place d'une nouvelle banque de candidats désireux d'agir comme administrateurs.

Le comité a aussi recommandé, pour approbation au Conseil, la composition des comités du Conseil ainsi que des modifications au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, à la Politique linguistique, à la Politique sur les contrats et à la résolution relative aux affaires bancaires. Il a également passé en revue les politiques qui relèvent de sa compétence.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est composé de Madeleine Féquière, Monette Malewski, Geneviève Morin et Jean Landry, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé pour approbation les états financiers consolidés audités d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Dans ce cadre, les membres du comité ont rencontré à huis clos les représentants du Vérificateur général du Québec et de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Le comité a par ailleurs approuvé le plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. Il a suivi l'état d'avancement des mandats qui découlent du plan d'audit interne présentement en vigueur, dont celui visant la gouvernance et la conformité des technologies de l'information au sein de la Société.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques est composé d'Isabelle Boillat, Luc Dupont, Jean Landry et Michel Tremblay, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques et recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques.

Le comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice. Il a passé en revue le plan d'action et le budget proposés par la direction pour l'exercice 2014-2015.

Il a reçu périodiquement la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci ainsi que certaines opérations de couverture. Il a passé en revue l'état d'avancement du programme de gestion des risques en vigueur au sein de la Société, le profil du portefeuille sous gestion et le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, notamment quant au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines est composé d'Anne Bourhis, Nadine Girault et René Roy, qui en est le président. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu huit réunions. Il a revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, le profil du poste de président-directeur général de la Société, la proposition à formuler au gouvernement pour la nomination d'un nouveau président-directeur général, une nouvelle structure organisationnelle, les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016, le montant de l'enveloppe de rémunération variable de ceux-ci pour l'exercice 2013-2014, les objectifs de performance de la Société aux fins de la rémunération variable pour la période 2014-2015 et un nouveau modèle de rémunération variable pour la haute direction.

COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Comité sur le développement économique, qui a été aboli par le conseil d'administration le 15 décembre 2014, était composé de Michel Brûlé, Luc Dupont, Richard Fredette et Dominique Bouchard, qui en était le président. Le comité avait pour mandat d'analyser l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de services de la Société; l'adéquation entre l'offre de services de la Société et les politiques gouvernementales; les secteurs d'activité où la Société pourrait intervenir pour mieux appuyer le développement économique; et la performance de la Société en termes de développement économique. Le comité avait également pour mandat de considérer toute question ayant une incidence sur le développement économique dont il était saisi par le Conseil, le président du Conseil ou le président-directeur général de la Société.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu une réunion. Il a alors passé en revue le plan d'action et le budget proposés par la direction pour l'exercice 2014-2015.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 9 055 $;
- une rémunération annuelle de 3 396 $ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 566 $ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 283 $ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Le président du Conseil est admissible, pour sa part, à une rémunération annuelle forfaitaire de 37 146 $ ainsi qu'à un jeton de présence de 849 $ chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 424,50 $ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2014-2015

	NOMBRE DE RÉUNIONS							RÉMUNÉRATION
	Conseil d'administration[1]	Comité exécutif	Comité de gouvernance et d'éthique[2]	Comité de vérification	Comité de gestion des risques[3]	Comité des ressources humaines[4]	Comité sur le développement économique[5]	($)
TOTAL	**17**	**2**	**11**	**2**	**3**	**8**	**1**	**314 176**
ADMINISTRATEURS								
Louis L. Roquet[6]	12/12		9/9	1/1	1/1	7/7		51 737
Pierre Gabriel Côté	3/3		2/2	1/1		3/3		0
Isabelle Boillat	1/1							1 446
Anne Bourhis	5/6					5/5		9 843
Michel Brûlé	17	1	11				1	24 903
Luc Dupont	16				3		1	19 526
Madeleine Féquière	6/6			1/1				8 145
Nadine Girault	6/6					5/5		10 409
Jean Landry	1/1			1/1				1 670
Monette Malewski	6/6			1/1				8 145
Geneviève Morin	14			2				17 262
Claudine Roy	17		11					23 771
René Roy	16	1				8		23 642
Louise Sanscartier	17	1	11					27 733
Michel Tremblay[7]	12				3	1/1		24 517
ADMINISTRATEURS SORTANTS[8]								
Jean-Claude Scraire[9]	3/3	2	1/2		1/2		1	0
Mario Albert	6/8		2/4	1/1	2/2	2/3	1	0
Yves Lafrance[10]	5/6		4/5		1/1	2/2		0
Michel Beauséjour	10/11	2		1/1	3			14 433
Dominique Bouchard	9/11	1		1/1			1	12 722
Mario Bouchard	5/11							0
Richard Fredette	9/11				3		1	11 381
Éloïse Harvey	6/11					2/3		8 834
Hélène Lévesque	11/11	1				3/3		14 057

(1) Y compris cinq réunions hors calendrier.
(2) Y compris six réunions hors calendrier.
(3) Y compris une réunion hors calendrier.
(4) Y compris cinq réunions hors calendrier.
(5) Le comité a été aboli le 15 décembre 2014.
(6) M. Roquet a été nommé le 11 juin 2014. Depuis le 1er septembre 2014, sa rémunération est réduite puisqu'il est retraité du secteur public.
(7) M. Tremblay a été nommé président du conseil d'administration par intérim le 14 mai 2014. Ce mandat a pris fin le 10 juin 2014.
(8) Ont quitté le Conseil au cours de l'exercice 2014-2015.
(9) M. Scraire a renoncé à la rémunération à laquelle il avait droit.
(10) M. Lafrance a été nommé président-directeur général par intérim et membre du conseil d'administration le 13 août 2014. Ce mandat a pris fin le 11 janvier 2015.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, AU 31 MARS 2015[1]

	Salaire ($)	Rémunération variable ($)	Autres formes de rémunération ($)[2]	Total ($)
Jean-Jacques Carrier Vice-président et chef de la direction financière	293 588	56 165	37 230	386 983
Yves Lafrance[3] Premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients	288 958	53 074	23 343	365 375
Luc Séguin Vice-président au développement des affaires, comptes majeurs	262 947	41 357	36 465	340 769
Yves Bourque Vice-président à la gestion des risques et au crédit	262 947	41 357	29 630	333 934
Robert Teasdale Vice-président au financement commercial, au développement régional et aux entreprises d'économie sociale	259 094	40 751	31 068	330 913

(1) Versée en 2014-2015.

(2) Y compris le montant des avantages particuliers ainsi que la portion d'assurance collective payée par la Société.

(3) Yves Lafrance a agi à titre de président-directeur général par intérim du 13 août 2014 au 11 janvier 2015. Pierre Gabriel Côté, président-directeur général de la Société, est entré en fonction le 12 janvier 2015.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires de la Société relatifs à cet auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 se détaillent comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2014-2015

	($)
Honoraires pour services d'audit[1]	377 948
Honoraires pour services en matière de fiscalité	25 000
Honoraires pour autres services	29 875
TOTAL	**432 823**

(1) Comprend un ajustement relatif à l'exercice précédent.

STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

ÉQUIPE DE LEADERSHIP

L'équipe de leadership a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

L'équipe compte trois femmes et cinq hommes. Parmi les trois femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et une au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire[18]. L'équipe est constituée ainsi : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président à la gestion des risques et au crédit, Jean-Jacques Carrier, vice-président et chef de la direction financière, Yves Lafrance, premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients, Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société, Mirabel Paquette, vice-présidente aux communications et aux affaires publiques, Michèle Perryman, vice-présidente aux ressources humaines et à l'administration, et Sylvie Pinsonnault, vice-présidente au capital de risque, aux fonds d'investissement et aux mesures fiscales. L'équipe de leadership s'est réunie 32 fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE FINANCEMENT

Le Comité de financement encadre l'ensemble du processus d'investissement et de financement. Il a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société. Tous les trimestres, le président du comité communique au Comité de gestion des risques et au conseil d'administration les décisions du Comité de financement concernant les autorisations et les réalisations.

Le comité est composé de cinq membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président à la gestion des risques et au crédit et président du comité, Jean-Jacques Carrier, vice-président et chef de la direction financière, Yves Lafrance, premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients, et Mirabel Paquette, vice-présidente aux communications et aux affaires publiques. Sylvie Pinsonnault, vice-présidente au capital de risque, aux fonds d'investissement et aux mesures fiscales, est membre suppléante et Johanne Proulx, directrice des affaires juridiques, agit comme secrétaire du comité. Le comité tient une rencontre statutaire par semaine. En 2014-2015, le comité a tenu 47 réunions statutaires et 8 réunions additionnelles non prévues.

COMITÉ DE SUIVI DES DOSSIERS

Le Comité de suivi des dossiers vise à favoriser une compréhension commune des dossiers de la Société afin de stimuler la synergie entre les unités d'affaires. Ce comité est responsable du développement des affaires, de la gestion et du suivi des dossiers, de la gestion de l'ensemble du portefeuille ainsi que de l'offre de services intégrée et de référencement dans l'esprit d'une saine gouvernance.

Le comité est composé de 11 membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président à la gestion des risques et au crédit, Jean-Jacques Carrier, vice-président et chef de la direction financière et président du comité, Yves Lafrance, premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients, Chantal Malo, vice-présidente aux affaires internationales, André Petitclerc, directeur principal de l'investissement, petites capitalisations, Sylvie Pinsonnault, vice-présidente au capital de risque, aux fonds d'investissement et aux mesures fiscales, Luc Séguin, vice-président au développement des affaires, comptes majeurs, Robert Teasdale, vice-président au financement commercial, au développement régional et aux entreprises d'économie sociale, Iya Touré, directeur principal du financement spécialisé, et Denis Williams, directeur général de Ressources Québec inc. Le comité s'est réuni 28 fois au cours de l'exercice.

18. Membre d'une minorité visible ou personne handicapée.

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Renaud Gilbert, vice-président aux finances, Maxime Fillion, directeur des communications, et Lynn Ladouceur, directrice principale des ressources informationnelles.

Le comité s'est réuni à une occasion et a procédé à une révision des modifications apportées par le décret 107-2015 au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige que la Société communique un bilan des demandes reçues en 2014-2015 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de cette période, Investissement Québec a reçu 46 demandes d'accès.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2014-2015

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES	Nombre de demandes
Traitées dans un délai de 20 jours	12
Traitées dans un délai de 30 jours	34
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	**46**

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS	
Acceptées	11
Partiellement acceptées ou partiellement refusées[1]	20
Refusées[1]	15
TOTAL DES DEMANDES REÇUES[2]	**46**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	8

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les refus : 9, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 41, 48, 53, 54, 55, 56, 57, 59 et 137.1.

(2) Dont 14 ont été transférées, en tout ou en partie.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des éléments d'actif, à des activités, ainsi qu'à des contrats qu'elle a octroyés.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

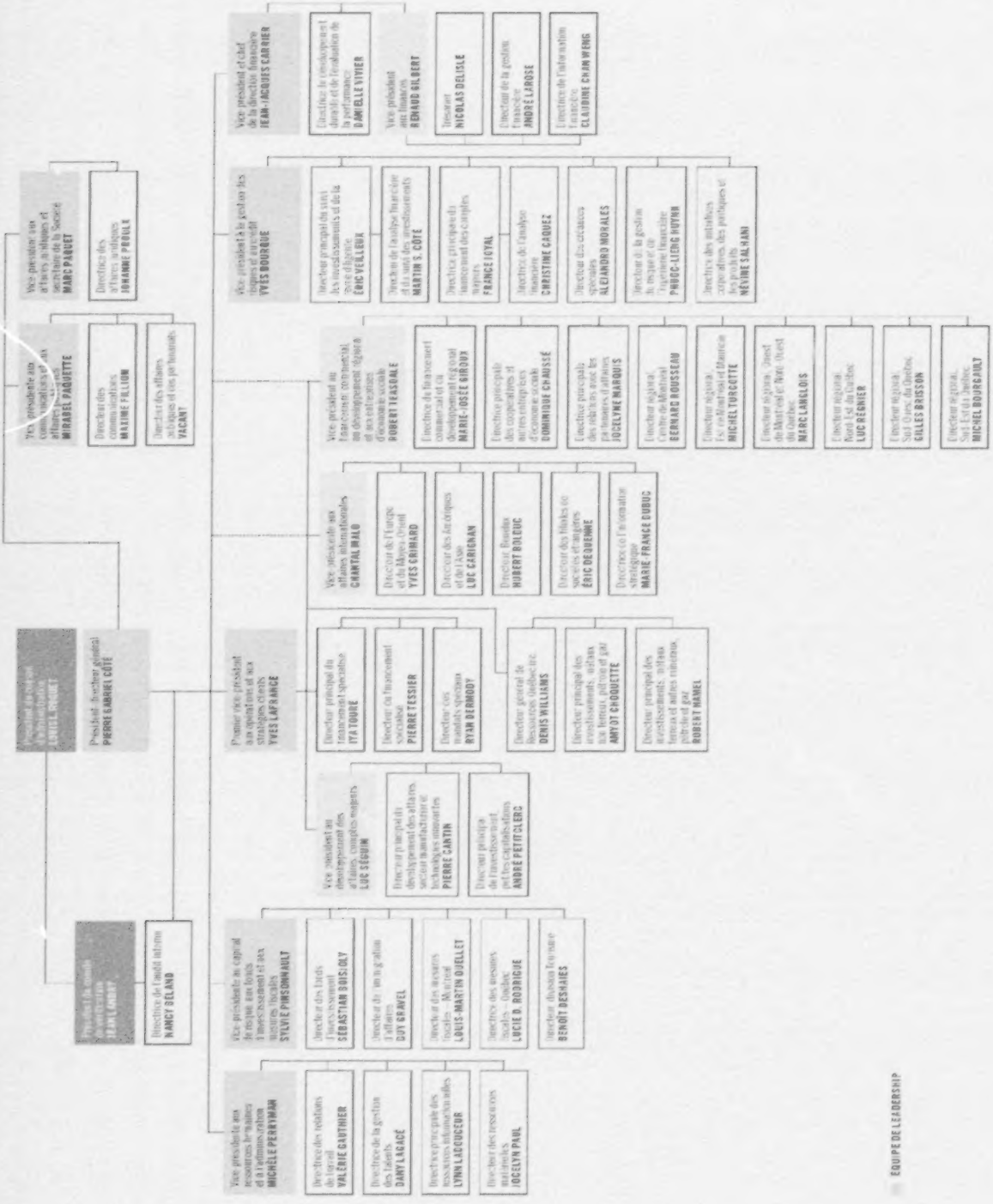

GÉRER LES RISQUES

Investissement Québec agit à la fois comme un agent contribuant au développement économique du Québec et comme un gestionnaire de risques, c'est-à-dire qu'elle assume généralement un niveau de risque plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel, tout en veillant à obtenir une rentabilité durable.

Comme le requiert la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration de la Société a créé le Comité de gestion des risques, qui a notamment pour fonction de s'assurer que soient mis en place un processus de gestion des risques et une culture générale de gestion des risques. Il doit également comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée, recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques et s'assurer du respect de ces politiques.

Investissement Québec cherche à promouvoir une culture générale de gestion des risques et à responsabiliser tous les niveaux de l'organisation.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques se veut systématique, proactif et continu, selon les meilleures pratiques du marché et les objectifs de la Société. Il permet à cette dernière de repérer et d'analyser les risques liés à ses activités.

Les risques ne peuvent être éliminés en totalité. Ils sont donc priorisés en fonction du degré d'appétit pour les risques et des seuils de tolérance aux risques fixés par la direction, par le Comité de gestion des risques et par le conseil d'administration. Ils sont ensuite prioritairement atténués à l'aide de mesures de gestion des risques, pour les ramener à un niveau acceptable. Un suivi régulier du profil de risque de la Société est effectué, afin d'assurer le dynamisme du cadre en fonction des objectifs stratégiques et financiers d'Investissement Québec.

Un des principes de base de la gestion des risques est que le risque est l'affaire de tous. Investissement Québec applique le concept des trois lignes de défense, selon les bonnes pratiques de gestion.

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	**DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE** LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE	**TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE** L'AUDIT INTERNE
• Endosser et gérer les risques inhérents aux activités de la Société • Veiller à la conception et à la mise en place de mesures d'atténuation des risques • Appliquer les mesures d'atténuation au quotidien	• Établir le cadre de la gestion des risques • Surveiller les pratiques de gestion de la première ligne de défense • Assister la première ligne lors de l'élaboration des mesures d'atténuation des risques • Suivre les risques et en rendre compte	• Fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

La mise en œuvre du cadre de la gestion des risques s'illustre en quatre étapes qui sont appliquées, selon les rôles et responsabilités, par chacune des lignes de défense :

IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette étape, qui est prise en compte dans le processus de planification stratégique, consiste à recenser l'univers des risques auxquels la Société est exposée. Ainsi, tous les risques susceptibles de l'atteindre sont répertoriés. Cet univers des risques est documenté à l'aide d'un registre des risques. Des liens clairs sont établis entre les objectifs d'affaires de la Société et les risques qui y sont rattachés.

ÉVALUATION DES RISQUES

Investissement Québec évalue ensuite son exposition aux risques à l'aide d'une grille de quantification. Les critères d'évaluation, pour chaque risque, sont les répercussions potentielles, la probabilité d'occurrence et la vélocité. Ainsi, le risque inhérent est évalué à l'aide de ces critères.

Ensuite, pour chaque risque, des mesures de gestion qui viennent atténuer le risque inhérent sont recensées et évaluées, ce qui établit le risque résiduel. Lorsque ce dernier est jugé trop élevé par rapport à l'appétit de la Société pour le risque, les plans d'action requis sont mis en place.

GESTION ET SURVEILLANCE

La Société valide, en alternance, la conception et l'efficacité opérationnelle de ses mesures de gestion des risques pour s'assurer qu'elles permettent d'atténuer les risques. Elle établit, le cas échéant, des plans d'action afin de maintenir les risques à un niveau qu'elle juge acceptable.

SUIVI ET COMMUNICATION

La gestion des risques est un processus dynamique dans le cadre duquel la Société effectue annuellement la mise à jour de son profil de risque et de ses mesures de gestion. Elle s'assure également que l'évaluation des risques demeure adéquate, et ce, en fonction des résultats obtenus par ses activités de surveillance, de ses orientations stratégiques, de ses seuils de tolérance aux risques, du contexte économique, etc. Les résultats découlant de l'application du cadre de la gestion des risques sont communiqués de façon régulière au Comité de gestion des risques et à l'équipe de leadership. En tenant compte des éléments ci-dessus, les domaines de risques de la Société, ainsi que les principales mesures de gestion qui y sont associées, sont présentés dans le tableau suivant.

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	**DESCRIPTION**	**MESURES DE GESTION**
Risque stratégique	Regroupe les risques attribuables à des choix inadéquats et à des orientations inadaptées aux besoins et à l'évolution du marché. Il regroupe également le risque lié à l'incapacité d'assurer la rentabilité financière annuelle de la Société et le risque lié à un ralentissement économique et à un changement démographique.	Le plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles, a été adopté par le conseil d'administration et communiqué à tous les employés. Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, la Société élabore chaque année un plan d'action établissant les actions à entreprendre pour atteindre ses objectifs. Pour leur part, le conseil d'administration et l'équipe de leadership veillent à la bonne marche d'Investissement Québec; un suivi trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société leur est présenté, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action et dans le plan d'action de développement durable est également préparé trimestriellement pour l'équipe de leadership. Les principes de saine gestion sont, entre autres, étayés par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.
Risque de réputation	Représente le risque que l'image et la crédibilité de la Société soient entachées.	La Société a mis en place plusieurs mesures de contrôle pour gérer ce risque. En effet, elle dispose d'une stratégie d'affaires publiques et de relations avec les médias. Par sa déclaration d'engagement envers la clientèle, la Société veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires. De plus, elle dispose d'une politique de divulgation financière, de codes d'éthique, d'une politique de traitement des plaintes et d'une ligne téléphonique d'éthique pour les employés, gérée à l'externe. La Société possède également une politique de financement socialement responsable, qui témoigne de sa volonté d'encourager l'adoption d'un comportement socialement responsable et la pratique d'une gestion responsable de l'environnement tout en s'assurant de ne pas compromettre la croissance économique du Québec. Enfin, le financement de projets ou d'entreprises liés à des activités pouvant porter atteinte à la réputation de la Société est soumis au Comité de financement pour examen.

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	**DESCRIPTION**	**MESURES DE GESTION**
Risques financiers	RISQUE DE CRÉDIT	
	Représente le risque de pertes que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.	La Société dispose d'une politique d'investissement et d'une politique de crédit pour gérer ce risque. Elle suit un processus rigoureux d'octroi de crédit comportant notamment des étapes d'analyse et de contrôle diligent, d'autorisation, de déboursement et de suivi. De plus, elle utilise un système de notation d'entreprise et de notation de l'instrument qui est fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, la Société peut avoir recours à la prise de sûretés, à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures. Dans un objectif de saine gestion de son portefeuille, la Société effectue un suivi périodique des entreprises et des instruments afin de s'assurer que les notations et les provisions demeurent adéquates et de connaître dans quelle mesure les contreparties pourront honorer leurs engagements financiers.
	RISQUE DE MARCHÉ	
	Représente le risque auquel la Société est exposée si certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change et les cours boursiers, fluctuent de façon défavorable.	La Société dispose de politiques (politique de gestion du risque de change, politique de gestion du risque de taux d'intérêt, politique de gestion du risque du prix de l'aluminium et politique de placement) décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs de marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».
	RISQUE DE LIQUIDITÉ	
	Représente le risque que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires à un coût raisonnable pour respecter ses engagements.	La Société dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose de facilités de crédit irrévocables pour faire face à toute éventualité. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	**DESCRIPTION**	**MESURES DE GESTION**
Risque opérationnel	Représente le risque lié, notamment, à des erreurs non détectées dans le système d'information, à l'inefficience organisationnelle et opérationnelle, à l'incapacité à conserver un personnel qualifié et mobilisé, à des insuffisances ou à des défaillances de systèmes ou à des brèches dans la sécurité de l'information.	Pour gérer ce risque, la Société dispose de divers mécanismes, notamment : • la validation, par les fonctions opérationnelles, des données dans les systèmes pour refléter les ententes avec les clients et partenaires; • la collaboration entre la gouvernance financière et la première ligne de défense pour déterminer et évaluer les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de divulgation financière; • l'embauche d'un personnel compétent et la mise à jour des connaissances de celui-ci par la formation appropriée; • la mise en place d'un réseau informatique fiable avec des outils de gestion de la sécurité; • la communication et la mise à jour des politiques relatives à la sécurité de l'information papier et électronique; • le suivi et la mise à jour des indicateurs de performance; • la production de rapports de gestion, tels les tableaux de bord et le suivi du plan d'action et du plan stratégique.
Risque de conformité	Représente le risque lié au non-respect des lois, des règlements, des politiques et des directives.	La Société encadre ses employés de manière à respecter les lois et les règlements, notamment à l'aide de formations, d'outils de diffusion de l'information, de comités, du code d'éthique, de la ligne téléphonique d'éthique et de mises à jour des politiques et directives.

GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Au 31 mars 2015, Investissement Québec compte 473 employés permanents[19]. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 19 nouveaux employés[20], 13 remplaçants, 4 étudiants et 8 stagiaires. Le taux de roulement[21] du personnel s'établit à 6,9 %, soit 33 départs[22], dont 4 départs à la retraite.

Le taux d'absentéisme[23] se situe à 5,2 %. À cet égard, 36 personnes se sont absentées pour cause d'invalidité prolongée[24], pour une moyenne de 20 jours par absence. Par ailleurs, 15 employées ont bénéficié d'un congé de maternité et 6 employés, d'un congé de paternité[25]. Aucun accident relié au travail n'a été signalé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) au cours du dernier exercice.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF(1)

			Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014
	Femmes	Hommes	Total	Total
CATÉGORIE D'EMPLOIS				
Gestionnaires	21	37	58	55
Professionnelles et professionnels	113	135	248	259
Juristes	8	3	11	11
Techniciennes et techniciens	62	18	80	84
Personnel administratif	73	3	76	78
TOTAL	**277**	**196**	**473**	**487**

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Investissement Québec embauche localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, dans le cas du recrutement pour les bureaux à l'étranger la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera de la Société.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Toutefois, les raisons qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) dans les pays où le Québec est présent, ou par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et travaillent au Québec.

19 Y compris quatre employés à temps partiel.

20 7 femmes et 12 hommes.

21 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

22 18 femmes et 15 hommes.

23 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

24 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

25 La totalité des employés dont le congé a pris fin avant le 31 mars 2015 sont revenus au travail et ont continué d'occuper les mêmes fonctions à leur retour.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2015

RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre d'employés [1]
01 – Bas-Saint-Laurent	8
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	6
03 – Capitale-Nationale	116
04 – Mauricie	3
05 – Estrie	4
06 – Montréal [2]	270
07 – Outaouais	3
08 – Abitibi-Témiscamingue	1
09 – Côte-Nord	2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1
12 – Chaudière-Appalaches	4
13 – Laval	17
16 – Montérégie	21
17 – Centre-du-Québec	8
Hors Québec [3]	9
TOTAL	**473**

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut 42 personnes recrutées à l'étranger.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, AU 31 MARS 2015

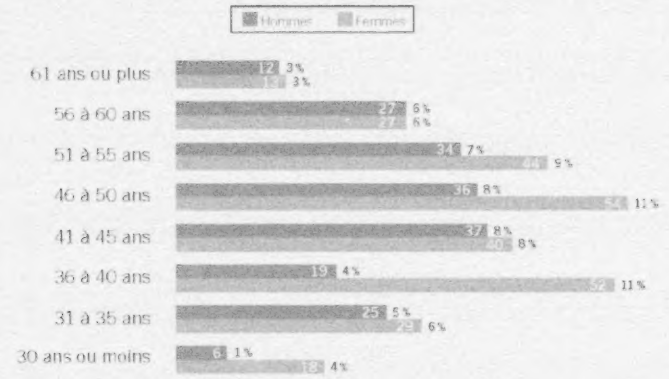

La Société dispose d'une politique visant l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Au 31 mars 2015, 9,5 % des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 1,5 % sont des personnes handicapées.

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, AU 31 MARS 2015

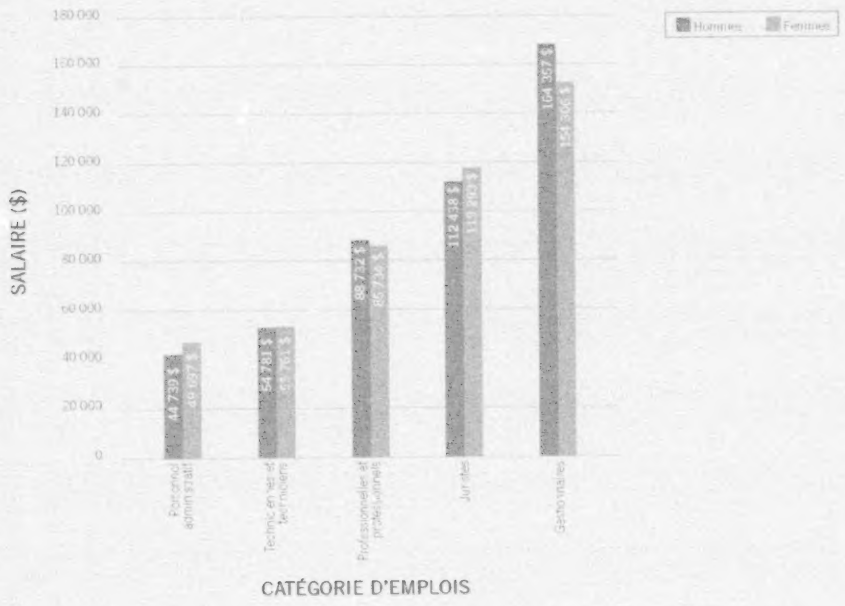

Le salaire médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 92 841 $. L'augmentation salariale annuelle moyenne, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 2 %. La Société dispose d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail.

La majorité des employés, soit 85 %, sont représentés par trois syndicats : le SEPB-571, le SFPQ et l'AJE. Chaque syndicat possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail des employés de la Société[26]. Certains délais[27], tels que ceux portant sur la dotation ou les demandes de congés, sont prescrits dans les conventions. Les conventions en vigueur sont disponibles sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Bien que le personnel professionnel ait changé d'accréditation syndicale[28], les dispositions prévues dans la convention collective, dont l'échéance est le 31 mars 2015, s'appliqueront jusqu'au renouvellement de l'entente. La convention collective des juristes prend fin le 31 mars 2015. Quant à celle régie par le SFPQ, elle a été renouvelée le 4 mars 2014 et prendra fin le 31 mars 2017.

Trois comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Chacun de ces comités est composé d'un certain nombre d'employés dont la moitié est désignée par le syndicat et l'autre, par la partie patronale. Les porte-paroles patronal et syndical s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité puisse faire les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2014-2015, trois griefs ont été déposés et huit sont toujours en cours d'examen en date du 31 mars 2015.

26 Au cours de l'exercice financier 2014-2015, aucune situation pouvant constituer une menace à la liberté d'association et de négociation collective n'a été relevée.

27 En cas de redéploiement d'effectif, les trois conventions de travail prévoient un délai minimum de 90 jours pour procéder à ces changements.

28 Avant le 11 mars 2015, les employés professionnels étaient représentés par le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'importance qu'Investissement Québec accorde au perfectionnement professionnel de ses employés constitue un élément clé de la mise en œuvre de sa Politique de développement des compétences. Les orientations définies par la Société, les projets contenus dans son plan d'action, de même que les besoins formulés par les vice-présidences et les employés contribuent à son positionnement en la matière.

Les formations proposées au cours de l'exercice portaient notamment sur l'acquisition d'une meilleure maîtrise des secteurs économiques desservis, des produits et outils financiers offerts par la Société ainsi que des systèmes soutenant ses activités. Elles visaient également le développement des habiletés en rédaction d'affaires, en analyse de dossiers commerciaux et en anglais des affaires, ainsi que l'accroissement de l'efficacité personnelle. Enfin, une formation sur la nouvelle ligne d'éthique a été donnée à l'ensemble du personnel. Ces formations ont été produites à l'interne ou par des fournisseurs externes. Les employés peuvent également s'inscrire à des programmes collégiaux ou universitaires en administration, en gestion financière ou en comptabilité, entre autres disciplines. Par ailleurs, six employés ont suivi un cours de préparation à la retraite offert par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

En matière de sécurité au travail, Investissement Québec compte parmi ses employés 34 secouristes, répartis dans les différents lieux de travail, qui ont reçu une formation en 2013-2014, laquelle est valide pour une période de deux ans. De plus, la brigade d'incendie, composée de 21 personnes, a suivi une séance d'information sur les procédures à suivre en cas d'évacuation.

En 2014-2015, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,73 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 16 heures de formation.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2014-2015

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	683	12
Professionnelles, professionnels et juristes	4 668	18
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	2 047	13

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

La nouvelle approche de gestion du rendement lancée en 2013-2014 a été pleinement mise en œuvre au cours de l'exercice 2014-2015. Elle s'appuie sur une culture de performance et une gestion rigoureuse de la contribution attendue. Ainsi, la Société a formalisé les étapes du processus et les composantes de l'évaluation, notamment par l'introduction de compétences communes applicables à l'ensemble des employés. L'application uniforme de ces nouvelles pratiques de gestion du rendement a été assurée grâce à des formations offertes à l'ensemble des employés, à la mise en place d'outils et de mécanismes de soutien structurés et, enfin, par un processus de calibration de l'ensemble des évaluations.

Selon le processus d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. Ainsi, la totalité des employés ayant travaillé le nombre de jours requis ont bénéficié de la démarche d'évaluation.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.

RÉALISER LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Société a réalisé la majorité des actions prévues dans son plan d'action de développement durable 2013-2015. Ce plan a permis de répondre à certains objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec, de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2011-2016 et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. La Société a également commencé à élaborer son plan d'action de développement durable 2015-2017, qui sera approuvé par le conseil d'administration au cours du prochain exercice. Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions annuellement dans son rapport annuel d'activités et de développement durable.

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN ÉLÉMENT DE MOBILISATION ET DE COHÉSION.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication en développement durable.	Réalisation des initiatives du plan de communication en développement durable.	**La cible est atteinte.** Un plan de communication en développement durable a été rédigé et plusieurs initiatives ont été accomplies. La Société a utilisé différents moyens de communication (Internet, intranet, journal interne, vidéo, forum, sondage, etc.) pour diffuser de l'information liée au développement durable.
Poursuivre les activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.	Sensibilisation de 90 % des employés au développement durable annuellement.	**La cible annuelle est dépassée.** Selon les résultats d'un sondage interne[1], 97 % des employés ont été sensibilisés au développement durable.
Définir un positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale.	Diffusion du positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale.	**L'action est partiellement reportée.** La Société a réalisé une analyse comparative des politiques et des engagements en matière de responsabilité sociétale établis par d'autres organisations. Cependant, l'étape du positionnement est reportée au prochain plan d'action de développement durable.
Améliorer la reddition de comptes en matière de développement durable.	Publication de tous les éléments dans le rapport de développement durable selon les lignes directrices G4 de la GRI.	**La cible est atteinte.** Le rapport de développement durable de la Société est conforme aux lignes directrices G4 de la GRI quant aux critères exhaustifs.

(1) Les questions du sondage sont basées sur l'enquête de l'ISQ sur le taux de sensibilisation des employés du secteur public à la démarche de développement durable au Québec.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
Améliorer la santé physique et psychologique du personnel de la Société.	Réalisation de trois activités par année visant à améliorer la santé des employés.	**La cible annuelle est dépassée.** La Société a réalisé quatre activités pour son personnel : une conférence sur la collaboration au travail, une conférence sur les techniques de relaxation, la participation de près de 60 employés au Défi Entreprises et une clinique de vaccination contre la grippe. Par ailleurs, 237 employés se sont prévalus du Programme d'encouragement à l'activité physique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : RENFORCER ET STRUCTURER L'APPROCHE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET DE COMPORTEMENT ÉCORESPONSABLE.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion environnementale.	Réalisation de 100 % des gestes inscrits dans le plan de gestion environnementale.	**La cible est presque atteinte.** La Société a accompli 85 % des gestes prévus dans son plan de gestion environnementale. Les gestes restants seront posés dans le cadre du prochain plan d'action de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET EN FINANCE DURABLE.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
Établir un positionnement en matière d'investissement responsable et de finance durable.	Adoption d'une politique-cadre en investissement responsable et en finance durable.	**L'action est reportée.** Un recensement des bonnes pratiques internes a été effectué. Le positionnement sera établi dans le cadre du plan d'action de développement durable 2015-2017. Par ailleurs, la Société continue d'appliquer la Politique de financement socialement responsable en utilisant la grille de cadrage dans l'analyse des dossiers de financement. Cet outil permet d'évaluer les répercussions sociales et les impacts environnementaux des projets, et facilite le dialogue avec les entreprises à cet égard.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
OVT Prendre en compte les objectifs de la Stratégie OVT au niveau du développement économique dans la planification stratégique de la Société afin de maintenir et de stimuler la vitalité économique des différentes collectivités.	Adoption d'un plan stratégique prenant en compte les objectifs de la Stratégie OVT.	**La cible est atteinte.** Les objectifs de la Stratégie OVT ont été pris en compte dans le processus de planification stratégique de la Société. Par ailleurs, le plan d'action de développement durable 2015-2017 incorporera des actions en lien avec les objectifs de la Stratégie OVT.
OVT Faire la promotion de l'offre de services de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité.	Réalisation de 75 présentations par année sur l'offre de services de la Société aux entreprises.	**La cible annuelle est dépassée.** La Société a participé à plus de 200 activités dans l'écosystème entrepreneurial afin d'assurer une présence accrue dans les activités afférentes aux domaines d'affaires de sa clientèle et de ses partenaires.
Soutenir le financement de projets en économie verte.	Financement de projets liés à l'économie verte dans une proportion représentant 5 % du montant autorisé annuellement.	**La cible annuelle n'est pas atteinte.** La Société a financé 41 projets liés à l'économie verte en 2014-2015, ce qui représente 2 % du montant autorisé.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : FAVORISER DES PRATIQUES RESPONSABLES VISANT LE BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
Mettre en place des mesures favorisant le développement, l'engagement et le bien-être des employés.	Réalisation de trois activités de formation annuellement.	**La cible annuelle est dépassée.** Un calendrier de formation a été établi à la suite de l'évaluation des besoins en formation menée auprès des employés de la Société. Au total, dix formations différentes ont été données au cours de l'exercice.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ CULTURELLE DU QUÉBEC.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
Agenda 21 C Valoriser les caractéristiques culturelles du Québec dans le cadre d'activités de prospection des investissements étrangers.	Réalisation de quatre événements faisant la promotion de l'identité culturelle québécoise annuellement.	**La cible annuelle est atteinte.** En 2014-2015, quatre événements ont été organisés pour mettre en valeur des créations artistiques québécoises.
Agenda 21 C OVIT Promouvoir l'établissement d'immigrants d'affaires dans toutes les régions du Québec, notamment par la promotion de la culture québécoise.	Inclusion d'éléments sur la culture québécoise et les avantages de vivre au Québec dans 100 % des accueils réalisés annuellement.	**La cible annuelle est atteinte.** Toutes les séances d'accueil d'immigrants d'affaires comprenaient un volet sur la promotion de la culture québécoise. Au total, 115 accueils ont été réalisés au cours de l'exercice.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : SOUTENIR LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET LES OBNL QUI ASSURENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
OVIT Offrir un financement aux entreprises coopératives et aux OBNL de services.	Réalisation de 50 interventions financières auprès d'entreprises coopératives et d'OBNL de services annuellement.	**La cible annuelle est dépassée.** En 2014-2015, la Société a autorisé 57 interventions financières pour des entreprises coopératives et des OBNL de services.
OVIT Analyser le milieu des coopératives d'habitation et autres OBNL d'habitation afin d'en évaluer le potentiel et de personnaliser l'offre de services, s'il y a lieu.	Dépôt de l'analyse du potentiel du secteur des coopératives d'habitation.	**L'action est accomplie.** Pour l'instant, les analyses ne relèvent aucun besoin particulier pour l'offre de services d'Investissement Québec dans ce secteur.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
Favoriser la participation et l'engagement social des employés de la Société.	Soutien d'au moins une cause caritative par la Société et ses employés.	**La cible est atteinte.** La Société et ses employés ont participé à la campagne d'Entraide 2014, qui a permis d'amasser près de 25 000 $. Par ailleurs, la Société dispose d'une directive de reconnaissance de l'engagement social du personnel afin de soutenir la participation de ses employés à des œuvres philanthropiques.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : AGIR EN SYNERGIE AVEC LES DIFFÉRENTES INSTANCES RÉGIONALES CONCERNÉES PAR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC.

ACTION	CIBLE 2015	RÉSULTAT
OVT Participer à différents comités et rencontres avec des organismes régionaux afin de prendre en compte les préoccupations régionales.	Tenue de 35 rencontres par année avec des représentants régionaux.	**La cible annuelle est dépassée.** La Société a participé à de nombreux comités et rencontres avec des organismes régionaux, dont 3 avec le comité des partenaires métropolitains en investissements étrangers, 8 tables d'action en entrepreneuriat, 10 conférences administratives régionales et 35 tables de concertation ministérielle.

Réduire l'empreinte écologique de la Société

Afin de favoriser des pratiques de gestion écoresponsables, Investissement Québec s'inspire des meilleures approches en vigueur. Cela lui permet de diminuer graduellement son empreinte environnementale. À ce chapitre, la Société applique sa Directive sur les acquisitions écoresponsables, qui contribue à encourager les bonnes pratiques de ses fournisseurs. Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, elle sensibilise ses employés aux questions écologiques et les invite à adopter des comportements responsables, tant au travail que dans leur vie personnelle.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS

Le papier fait de matières recyclées est la principale ressource consommée par Investissement Québec, qui s'efforce de réduire sa consommation. En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles, les ampoules et les tapis. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société offre gratuitement son mobilier désuet à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle fait également la promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets auprès de ses employés afin de les sensibiliser à cet égard. Elle expédie, à faible coût, tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge de remettre les ordinateurs à neuf et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Enfin, elle a également mis en place une « Papeterie verte », qui favorise le réemploi des fournitures de bureau.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Matières consommées			
Eau embouteillée	**474 l**	450 l	825 l
Ressources matérielles			
Papier	**21,3 t**	21,7 t	20,2 t
Enveloppes	**120 000**	77 000	70 000
Boîtes de carton	**1 101**	1 065	932
Fournitures électroniques			
Téléphones IP, cellulaires ou intelligents	**158**	210	327
Ordinateurs	**88**	219	193
Moniteurs	**21**	66	75
Cartouche d'encre [1]	**160**	233	255
Matières recyclées et déchets			
Ordinateurs	**214**	129	240
Claviers	**401**	90	36
Téléphones analogues	**–**	313	–
Moniteurs	**48**	31	37
Imprimantes	**15**	–	4
Serveurs	**–**	17	–
Portables	**11**	8	30
Bandes de sauvegarde	**840**	1	255
Déchets [2]	**25 t**	19 t	n. d.

(1) Les cartouches vides sont retournées au fournisseur, qui les recycle.

(2) En 2014-2015, les déchets sont comptabilisés pour les deux bureaux du centre-ville de Montréal, et 36 % ont été récupérés ou transformés. En 2013-2014, ils sont comptabilisés pour le bureau principal de Montréal et le bureau de Québec, et 23 % ont été récupérés ou transformés.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS

Comme source d'énergie, Investissement Québec utilise surtout l'électricité[29], principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux. Afin d'optimiser la consommation d'énergie vouée à l'éclairage, la Société a muni les salles communes de son bureau principal de détecteurs de mouvements.

Les voyages d'affaires représentent, quant à eux, la principale source de dépense d'énergie indirecte d'Investissement Québec, qui procédera, au cours de la prochaine année, à une mise à niveau de ses indicateurs afin de calculer plus adéquatement les gaz à effet de serre (GES) liés à ses déplacements. À cet effet, elle introduira un nouveau système de comptabilisation propre à ce type d'information. Bien que l'importance de cet indicateur ne soit pas priorisé par la majorité de ses parties prenantes, la Société désire mieux évaluer sa performance en prévision de la mise en œuvre de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable, qui devrait imposer des actions précises en vue de réduire les émissions de GES des ministères et organismes. Pour l'exercice 2014-2015, la Société n'a pas été en mesure de comptabiliser les données quant aux déplacements d'affaires, mais uniquement celles liées aux déplacements quotidiens[30] des employés entre leur domicile et leur lieu de travail[31].

Investissement Québec encourage ses employés à réduire les émissions de GES et autres polluants atmosphériques au moyen du covoiturage et du transport en commun. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements lors de réunions, elle invite son personnel à utiliser les salles ou les postes de vidéoconférence dans ses centres d'affaires. Au cours de l'exercice, 528 vidéoconférences ont été tenues. La Société est convaincue que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter ses émissions de GES, mais il lui est difficile de quantifier cette réduction. Au chapitre des déplacements pour le travail, la Société utilise le service de location de voitures électriques de Communauto dans l'une de ses directions. Elle sensibilise ses employés à l'usage du vélo grâce à un programme de location de vélos BIXI en vigueur pour la quatrième année consécutive. Au cours de l'exercice 2014-2015, les employés des bureaux de Montréal ont parcouru 2 740 km à vélo, ce qui équivaut à une consommation d'essence de 192 litres. Investissement Québec fait la promotion du transport en commun auprès de son personnel par divers programmes dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, auxquels 24 employés ont participé.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS (1)

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
ÉLECTRICITÉ			
Consommation d'électricité (2)	**3 253 363 kWh**	3 170 216 kWh	3 187 618 kWh
Émissions totales de GES liées à la consommation d'électricité (3)	**19,5 t éq. CO_2**	19,0 t éq. CO_2	19,1 t éq. CO_2
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS			
Émissions totales de GES liées au transport des employés	**636,6 t éq. CO_2**	634,6 t éq. CO_2	645,1 t éq. CO_2

(1) Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements proviennent du *Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* d'Environnement Canada (EC), publié en avril 2007.

(2) L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal, et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

(3) Puisque l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 97 %[32] d'origine hydraulique, les GES ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydroélectricité.

29. La consommation de gaz représente 0,8 % de la consommation totale de la Société en énergie directe. Elle n'utilise pas de produits ni de substances qui dégagent des gaz pouvant appauvrir la couche d'ozone.

30. Le déplacement quotidien des employés est calculé sur une moyenne de 227 jours travaillés par employé.

31. Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars avec un taux de réponse de 40 %.

32. Source : *La production d'électricité disponible par source d'énergie*, 1986-2011, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et Statistique Canada.

Performance financière

REVUE FINANCIÈRE

La direction de la Société a préparé les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2015 selon les IFRS. Cependant, afin de faciliter une compréhension approfondie de sa performance financière, la Société présente ci-après des états condensés, à la valeur de mise en équivalence, pour ce qui est de ses résultats, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie.

RÉSULTATS CONDENSÉS (à la valeur de mise en équivalence)

(en millions de dollars)	2015	2014
Revenus		
Intérêts sur prêts et honoraires de garantie	**89**	81
Résultats des placements et autres	**58**	41
Gains sur disposition de placements	**36**	136
Honoraires de gestion du FDF	**26**	26
	209	284
Dépenses		
Provisions pour pertes sur placements	**(37)**	(167)
Frais d'administration	**(76)**	(79)
	(113)	(246)
RÉSULTAT NET	**96**	38

Investissement Québec a réalisé un résultat net de 96 millions de dollars en 2014-2015 par rapport au résultat net de 38 millions de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par des provisions pour pertes sur placements moindres, atténuées par des gains sur disposition de placements moins élevés.

INTÉRÊTS SUR PRÊTS ET HONORAIRES DE GARANTIE

Les intérêts sur prêts et les honoraires de garantie totalisent 89 millions de dollars par rapport à 81 millions l'an dernier. L'augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement du portefeuille de prêts, notamment pour répondre aux besoins de la petite et moyenne entreprise.

RÉSULTATS DES PLACEMENTS ET AUTRES

Les résultats des placements et autres se chiffrent à 58 millions de dollars, en hausse par rapport à l'an dernier. La quote-part du résultat net des filiales, des entreprises associées et des coentreprises est plus élevée que l'an dernier en raison de la hausse du prix de l'aluminium, de dépréciations moindres en immobilisations et d'un meilleur rendement des placements en capital de risque, atténués par des marges réduites dans le secteur de la pétrochimie.

GAINS SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS

Les gains sur disposition de placements totalisent 36 millions de dollars, en baisse considérable par rapport aux 136 millions de l'an dernier, en raison d'une activité réduite de la Société à ce chapitre.

HONORAIRES DE GESTION DU FDE

Les honoraires de gestion de 26 millions de dollars, déterminés par un décret du gouvernement, représentent les montants versés par le FDE à la Société pour les services de gestion rendus à ce fonds.

PROVISIONS POUR PERTES SUR PLACEMENTS

Les provisions pour pertes sur placements s'élèvent à 37 millions de dollars et représentent principalement des provisions sur prêts et garanties de prêt, ainsi que des baisses de valeur de certains titres boursiers.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration d'Investissement Québec se chiffrent à 76 millions de dollars, en baisse par rapport aux 79 millions de l'an dernier. Les économies ont été réalisées principalement au chapitre des dépenses de déplacement et représentation et des honoraires professionnels.

SITUATION FINANCIÈRE CONDENSÉE (à la valeur de la mise en équivalence)

(en millions de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	459	532
Placements	2 895	2 669
Autres éléments d'actif	154	144
TOTAL DE L'ACTIF	3 508	3 345
Passif et capitaux propres		
Avances du gouvernement du Québec	523	481
Passif au titre de la garantie	86	111
Autres éléments du passif	85	74
	694	666
Capitaux propres		
Capital social	3 073	3 073
Déficit	(545)	(638)
Cumul des autres éléments du résultat global	286	244
	2 814	2 679
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3 508	3 345

Les placements de la Société s'élèvent à 2 895 millions de dollars au 31 mars 2015, ce qui représente une augmentation de 226 millions par rapport au 31 mars 2014.

Les placements sont constitués des éléments suivants :

(en millions de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Prêts	1 001	936
Actions non cotées		
Filiales	641	564
Coentreprises	245	217
Entreprises associées	189	163
Entreprises au coût	115	56
	1 190	1 000
Actions cotées	304	379
Capital de risque	400	354
PLACEMENTS	2 895	2 669

Au 31 mars 2015, les prêts ont franchi la barre du milliard de dollars, s'élevant à 1 001 millions de dollars, en augmentation de 65 millions de dollars par rapport au 31 mars 2014, en raison du plus grand volume de prêts accordés aux petites et moyennes entreprises.

Les placements en actions non cotées s'établissent à 1 190 millions de dollars, en augmentation de 190 millions par rapport au 31 mars 2014, en raison, notamment, des investissements plus élevés dans les entreprises au coût.

La valeur des actions cotées s'établit à 304 millions de dollars, en baisse par rapport aux 379 millions de l'exercice précédent, suite à la vente de certains placements.

Le capital de risque totalise 400 millions de dollars, en hausse par rapport aux 354 millions de l'an dernier, en raison d'une activité accrue de la Société dans ce secteur.

En plus des placements inclus dans l'actif, la Société a des garanties de prêts totalisant 331 millions de dollars au 31 mars 2015, comparativement à 375 millions au 31 mars 2014. La diminution s'explique par des besoins accrus des entrepreneurs pour les prêts, plutôt que pour les garanties de prêts, afin de soutenir leur croissance.

Les capitaux propres d'Investissement Québec se chiffrent à 2 814 millions de dollars au 31 mars 2015, en hausse de 135 millions depuis le 31 mars 2014, attribuable au résultat net de 96 millions de dollars et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global.

FLUX DE TRÉSORERIE CONDENSÉS

(en millions de dollars)	2015	2014
Sources de fonds		
Encaissements sur les prêts	**245**	199
Disposition de placements	**187**	224
Intérêts, dividendes et honoraires	**149**	189
Avances et recouvrement du gouvernement	**53**	74
	634	686
Utilisation de fonds		
Mises de fonds – placements	**(627)**	(616)
Frais d'administration	**(76)**	(79)
Autres	**(4)**	(19)
	(707)	(714)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(73)**	(28)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début	**532**	560
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN	**459**	532

La trésorerie et équivalents de trésorerie a diminué de 73 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015 pour se chiffrer à 459 millions en fin d'exercice. Les principales sources de fonds proviennent des encaissements sur prêts pour 245 millions de dollars et de la disposition de placements pour 187 millions de dollars. Ces sources de fonds ont permis à la Société d'effectuer des mises de fonds dans des placements de 627 millions de dollars et de financer ses frais d'administration de 76 millions de dollars tout en lui permettant de conserver, en fin d'année, un niveau important de trésorerie et équivalents de trésorerie.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Pierre Gabriel Côté

Le vice-président et chef de la direction financière,

Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 26 mai 2015

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Deloitte

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 26 mai 2015

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.a.r.l.[1]

Montréal, le 26 mai 2015

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
Chiffre d'affaires	**536 160**	477 320
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	**465 993**	436 886
Frais généraux	**65 305**	53 253
	531 298	490 139
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	**(21 160)**	(24 077)
Résultat des activités poursuivies	**(16 298)**	(36 896)
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	**227 157**	236 871
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	**96 909**	107 697
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	**(27 705)**	15 815
Gains nets sur les placements et autres	**58 822**	141 371
Autres revenus financiers (note 6)	**46 711**	29 724
	401 894	531 478
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	**200 582**	210 019
Perte nette de valeur sur les placements	**33 297**	187 971
Autres charges financières	**7 520**	7 242
	241 399	405 232
Résultat du portefeuille	**160 495**	126 246
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	**25 705**	26 500
Frais d'administration	**(76 492)**	(79 167)
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	**93 410**	36 683
Résultat des activités abandonnées (note 9)	**2 660**	1 221
RÉSULTAT NET	**96 070**	37 904

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
RÉSULTAT NET	**96 070**	37 904
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	**(2 739)**	812
	(2 739)	812
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	**26 728**	202 440
Reclassement au résultat net des pertes réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	**(49 001)**	(134 478)
	(22 273)	67 962
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	**(2 505)**	(1 114)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	**2 667**	992
	162	(122)
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	**19 331**	10 174
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	**45 395**	27 894
	64 726	38 068
Total des autres éléments du résultat global	**39 876**	106 720
RÉSULTAT GLOBAL	**135 946**	144 624

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2015
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	302 924	106 221
Placements temporaires (note 11)	348 681	554 149
Débiteurs (note 12)	101 250	87 381
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	6 135	7 849
Stocks (note 14)	66 035	56 549
Frais payés d'avance	4 539	3 402
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	836 253	853 630
Prêts (note 16)	253 113	245 479
Placements (note 18)	104 709	46 547
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	2 876	207
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	141 876	-
	2 168 391	1 961 014
Actif non courant		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	9 087	14 862
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 744 944	3 734 837
Prêts (note 16)	753 299	637 471
Placements (note 18)	1 142 539	1 200 114
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	255 288	336 128
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	17 005	29 930
Immobilisations corporelles (note 21)	171 454	159 856
Actifs biologiques (note 22)	79 111	74 133
Immobilisations incorporelles (note 23)	72 625	73 538
Autres actifs	514	496
	6 245 866	6 261 365
TOTAL DE L'ACTIF	8 414 257	8 222 379
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	39	535
Créditeurs et charges à payer (note 25)	77 014	77 871
Passif au titre des avantages du personnel	12 640	10 617
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	830 507	838 841
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	506 317	481 317
Provisions (note 28)	2 268	1 300
Instruments financiers dérivés	12 812	922
	1 441 597	1 411 403
Passif non courant		
Dette à long terme (note 26)	3 777 377	3 731 522
Subventions différées (note 27)	14 414	14 304
Provisions (note 28)	9 587	12 400
Passif au titre de la garantie (note 29)	85 969	110 937
Passif au titre des prestations définies (note 30)	40 408	34 893
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	196 388	217 324
Instruments financiers dérivés	28 260	6 702
Autres passifs (note 31)	6 017	4 500
	5 600 017	5 544 085
Capitaux propres		
Capital social (note 32)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(545 241)	(638 572)
Cumul des autres éléments du résultat global	286 141	243 526
	2 814 240	2 678 294
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	8 414 257	8 222 379

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Louis L. Roquet
Président du conseil d'administration

Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
	Capital social	Déficit	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	Total des capitaux propres
Solde au 1er avril 2013	3 073 340	(677 288)	149 579	366	(12 427)	2 533 670
Résultat net de l'exercice	–	37 904	–	–	–	37 904
Autres éléments du résultat global	–	812	67 962	(122)	38 068	106 720
Solde au 31 mars 2014	**3 073 340**	**(638 572)**	**217 641**	**244**	**25 641**	**2 678 294**
Résultat net de l'exercice	–	96 070	–	–	–	96 070
Autres éléments du résultat global	–	(2 739)	(22 273)	162	64 726	39 876
Solde au 31 mars 2015	**3 073 340**	**(545 241)**	**195 368**	**406**	**90 367**	**2 814 240**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat des activités poursuivies	93 410	36 683
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	21 160	24 077
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	16 731	17 746
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	11 737	11 113
Revenus de placements (note 6)	(227 157)	(236 871)
Revenus financiers	(32 285)	(17 500)
Charges financières	5 621	3 809
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(96 909)	(107 697)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	27 705	(15 815)
Gains nets sur les placements et autres	(58 822)	(141 371)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	108 636	107 700
Perte de valeur sur les placements	33 297	187 971
Avantages du personnel	4 811	2 406
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(4 840)	(3 324)
Règlement d'instruments financiers dérivés	(3 473)	–
Autres éléments, montant net	1 509	2 638
	(98 869)	(128 435)
Dividendes encaissés	69 398	90 946
Intérêts encaissés	201 270	173 440
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 34)	(12 851)	4 605
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	158 948	140 556
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(200)	(218)
	158 748	140 338
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires	201 283	(26 253)
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	246 205	199 264
Augmentation des prêts	(386 978)	(464 446)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	747 461	457 451
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(751 454)	(1 002 091)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(345 460)	(262 833)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	326 212	320 545
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	6 300	8 310
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(26 828)	(24 117)
Autres activités d'investissement	2 147	1 556
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	18 888	(792 614)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(2 187)	(142)
	16 701	(792 756)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires	–	(3 126)
Augmentation de la dette à long terme	866 391	1 118 800
Remboursement de la dette à long terme	(857 419)	(546 400)
Avances du gouvernement du Québec	25 000	66 000
Déboursements de garantie	(11 539)	(7 275)
Intérêts payés	(49)	(65)
Autres activités de financement	2	287
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	22 386	628 221
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(636)	(580)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	197 199	(24 777)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	105 686	130 463
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	302 885	105 686
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	302 924	106 221
Découverts bancaires	(39)	(535)
	302 885	105 686

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1), la Société générale de financement du Québec (SGF) et Investissement Québec (IQ) ont été fusionnées en date du 1er avril 2011, en une nouvelle société constituée sous le nom d'Investissement Québec (la « Société »), une compagnie à fonds social. La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE), ainsi que des revenus et des pertes de ce dernier. Les comptes du FDE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 26 mai 2015.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs
Tel que décrit à la note 20, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces participations a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 5 404 000 $ au 31 mars 2015 (131 898 000 $ au 31 mars 2014) ainsi que des reprises de valeur de 30 976 000 $ (11 199 000 $ au 31 mars 2014) ont été comptabilisées au résultat net.

ii) Juste valeur des instruments financiers
Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses des données observables ou pouvant être corroborées sur le marché (niveau 2) ou sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2015, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 249 431 000 $ et celle des actifs financiers évalués selon le niveau 3 s'élève à 506 446 000 $. La juste valeur des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 41 072 000 $. La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties
La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2015, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 130 898 000 $.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente
Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 837 000 $ au résultat net au 31 mars 2015, montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

ii) Dépréciation d'actifs
À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties
À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction. La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

i) Instruments financiers : Présentation (Compensation d'actifs et de passifs financiers)
La Société a appliqué les modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (Compensation d'actifs et de passifs financiers), à son exercice ouvert le 1er avril 2014. Ces modifications précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les modifications apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalent à un règlement net. L'application des modifications à l'IAS 32 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

ii) Dépréciation d'actifs (Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers)
La Société a appliqué les modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers), à son exercice ouvert le 1er avril 2014. Ces modifications imposent une obligation d'information concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés et exige d'autres informations dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications ont pour but de préciser l'intention originale de l'International Accounting Standards Board (IASB) de restreindre l'étendue de ces obligations d'information à la valeur recouvrable des actifs dépréciés fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

L'application des modifications à l'IAS 36 n'a eu aucune incidence sur la divulgation dans les états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'IASB qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2015, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er avril 2018
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*	1er avril 2018
Modifications à l'IFRS 11, *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes*	1er avril 2016
Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*	1er avril 2016
Modification à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles* (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)	1er avril 2016
Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 41, *Agriculture* (Modification pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)	1er avril 2016
Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*	1er avril 2015

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers, et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, l'entité peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

IFRS 9 contient également beaucoup plus d'exigences en matière d'informations à fournir sur les activités de gestion des risques de l'entité.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients
L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Plus particulièrement, la norme propose un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits des activités ordinaires :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iii) Modifications à l'IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
Les modifications à l'IFRS 11 exigent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iv) Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers
En janvier 2015, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

v) Modification à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 38, Immobilisations incorporelles (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)
Les modifications apportées à l'IAS 16 mentionnent explicitement que les modes d'amortissement fondés sur les produits ne peuvent pas être utilisés pour les immobilisations corporelles. La raison en étant que ces modes d'amortissement reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif.

Les modifications à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits est inappropriée dans le cas des actifs incorporels. Cette présomption ne pourrait être écartée que lorsque les produits et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel présentent une « corrélation élevée », ou lorsque l'actif incorporel est exprimé comme une mesure des produits.

Comme la Société n'utilise pas de mode d'amortissement fondé sur les produits, l'adoption de ces clarifications n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés.

vi) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 41, Agriculture (Modification pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)
Les modifications font passer les plantes productrices dans le champ d'application de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, de sorte qu'une entité peut maintenant choisir, après la comptabilisation initiale, d'évaluer les plantes productrices selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global. Toutefois, les produits découlant des plantes productrices continueront d'être évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente, en vertu de l'IAS 41, *Agriculture*. Une plante productrice est une plante qui est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles, qui est susceptible de produire sur plus d'une période, et qui est peu susceptible d'être vendue comme produit agricole.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

vii) Modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel
Les modifications à l'IAS 19 ont pour objectif de réduire la complexité et le fardeau liés à la comptabilisation de certaines cotisations des membres du personnel ou de tiers aux régimes à prestations définies, plus particulièrement lorsque ces contributions ne sont pas liées au nombre d'années de service des employés. Les modifications précisent que ces cotisations peuvent diminuer le coût des services rendus pour l'entité si elles sont liées uniquement aux services rendus par l'employé dans la période et sont payables dans cette même période où les services sont rendus. Autrement, ces cotisations viennent diminuer le passif du régime.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales
Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- Albecour inc.[1]
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion forestière Lacroix inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ FIER inc.
- Ressources Québec inc.[2]
- Produits forestiers Temrex, société en commandite
- Rexforêt inc.
- C.D.M.V. inc.
- Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Fonds de croissance iNOVIA-IQ, société en commandite[3]

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette inc.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

(3) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur le commanditié.

ii) Participation dans des entreprises associées
Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Ces participations, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- Entreprise commune : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

  La Société détient des participations dans les entreprises communes significatives suivantes aux 31 mars 2015 et 2014 :

	Établissement	Participation
Aluminerie Alouette	Québec, Canada	6,67 %
Projet Sept-Îles	Québec, Canada	61,77 %

  Les entreprises communes œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais.

- Coentreprise : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii).

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes
La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément,
- les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créditeurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour créance douteuse relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat global est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Créditeurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

E) REVENUS

i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois mois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période où les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'« unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classification. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : a) la date de modification ou de réduction du régime, b) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées en résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme
L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures; ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

S) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2015, la Société a reclassé à l'état de la situation financière les instruments financiers dérivés qui étaient préalablement présentés dans les autres passifs afin de les présenter de façon distincte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2015	2014
PRODUITS		
Vente de biens	**528 168**	469 023
Vente de services	**33 439**	34 531
Produits nets de placements	**401 894**	531 478
Autres	**258**	266
	963 759	1 035 298
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	**465 993**	436 886
Charges financières	**241 399**	405 232
	707 392	842 118
Frais généraux administratifs	**113 919**	105 688
Frais d'entreposage	**17 220**	15 667
Frais de vente	**10 658**	11 065
	141 797	132 420
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	**(21 160)**	(24 077)
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	**93 410**	36 683
Résultat des activités abandonnées	**2 660**	1 221
Résultat net	**96 070**	37 904

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2015	2014
Salaires et autres avantages à court terme	**84 875**	81 950
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	**5 334**	4 975
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	**5 244**	4 477
	95 453	91 402

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2015	2014
Intérêts sur les prêts	**59 521**	48 190
Intérêts sur les prêts dépréciés	**10 750**	8 673
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	**3 772**	5 051
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	**108 876**	108 027
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	**3 803**	3 609
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	**21 165**	42 122
Intérêts et dividendes sur les autres placements	**2 637**	615
Honoraires de garantie	**16 633**	20 574
	227 157	236 871

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2015	2014
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	**3 753**	7 786
Placements dans des organismes de capital-risque	**1 188**	1 281
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises	**6 455**	1 597
	11 396	10 664
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	**(39 101)**	5 151
	(27 705)	15 815

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2015	2014
Frais d'étude	**3 477**	5 242
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	**7 127**	7 294
Gain de change sur les instruments financiers	**25 003**	10 058
Autres	**11 104**	7 130
	46 711	29 724

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2015	2014
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	**108 636**	107 700
Honoraires d'intermédiaires financiers	**40 829**	48 074
Contributions financières non remboursables	**51 117**	54 245
	200 582	210 019

PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2015	2014
Dépréciation des placements disponibles à la vente	**18 720**	5 485
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	**5 404**	131 898
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	**(30 976)**	(11 199)
Perte sur les prêts et les garanties	**37 318**	56 963
Perte sur les montants recouvrables du gouvernement du Québec	**4 119**	6 612
Variation de la provision sur les engagements	**(1 722)**	(335)
Autres	**434**	(1 453)
	33 297	187 971

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2015	2014
Intérêts sur la dette à long terme	**707**	461
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	**3 597**	4 730
Autres	**3 216**	2 051
	7 520	7 242

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 187-2015, daté du 18 mars 2015, la rémunération a été établie à un montant de 25 700 000 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 (26 500 000 $ au 31 mars 2014).

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le gain net de 2 660 000 $ comptabilisé au titre des activités abandonnées au 31 mars 2015 (1 221 000 $ au 31 mars 2014) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2015	2014
Encaisse	**39 520**	33 414
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,66 % à 1,20 %, échéant en avril et mai 2015	**65 349**	20 578
Dépôt à terme	**–**	4 500
Billets au porteur, taux de 0,81 %, échéant en avril 2015	**4 999**	–
Billets de trésorerie, de 0,67 % à 0,92 %, échéant entre avril et juin 2015	**26 656**	15 695
Bons du Trésor, de 0,50 % à 1,03 %, échéant entre avril et juin 2015	**87 261**	16 274
Obligations à taux fixes, de 0,70 % à 1,05 %, échéant en avril et mai 2015	**6 276**	4 453
Papiers commerciaux, de 0,63 % à 0,94 %, échéant en avril 2015	**71 363**	11 307
Notes promissoires, taux de 0,65 %, échéant en avril 2015	**1 500**	–
	302 924	106 221

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2015	2014
Acceptations bancaires, de 0,84 % à 1,33 %, échéant entre juin et novembre 2015	**12 781**	66 399
Billets au porteur, de 1,27 % à 1,41 %, échéant entre avril et novembre 2015	**27 239**	46 190
Certificats de dépôt, de 1,27 % à 1,78 %, échéant entre avril 2015 et mars 2016	**70 492**	47 000
Billets de trésorerie, de 0,74 % à 1,07 %, échéant entre mai et octobre 2015	**15 152**	58 658
Bons du Trésor, de 0,55 % à 1,07 %, échéant entre avril 2015 et février 2016	**54 443**	86 114
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 3 mois moins 0,02 % à taux CDOR 3 mois plus 1,38 %, échéant entre juillet et septembre 2015	**14 743**	4 005
Obligations à taux fixes, de 0,64 % à 1,53 %, échéant entre avril 2015 et février 2016	**147 842**	243 189
Papiers commerciaux, taux de 0,74 %, échéant en juin 2015	**5 989**	2 594
	348 681	554 149

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. DÉBITEURS

	2015	2014
Créances clients	**65 461**	54 895
Créances clients – parties liées		
À recevoir des coentreprises	**267**	247
À recevoir des entreprises associées	**2 446**	2 231
Solde de prix de vente à recevoir	**6 827**	–
Autres débiteurs	**26 249**	30 608
	101 250	87 981

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2015	2014
Honoraires de garantie à recevoir	**18 806**	27 905
Provision cumulée pour pertes (note 17)	**3 584**	5 194
	15 222	22 711
Moins la tranche courante, nette de la provision	**6 135**	7 849
	9 087	14 862

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	**8 280**	10 363
De 1 an à 2 ans	**4 285**	6 238
De 2 à 3 ans	**2 934**	4 747
De 3 à 4 ans	**1 940**	3 467
De 4 à 5 ans	**1 292**	2 387
Plus de 5 ans	**2 573**	4 686
	21 304	31 888

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 30 jours	**41**	185
De 30 à 90 jours	**172**	1 110
Plus de 90 jours	**–**	19
	213	1 314

14. STOCKS

	2015	2014
Produits finis	**51 670**	42 205
Matières premières	**7 105**	7 040
Pièces consommables et de rechange	**4 665**	4 698
Produits en cours	**1 212**	1 057
Autres	**1 383**	1 549
	66 035	56 549

Au 31 mars 2015, les stocks comptabilisés au coût des ventes s'élèvent à 452 897 000 $ (408 691 000 $ au 31 mars 2014). Ce montant comprend une perte de valeur de 41 000 $ (593 000 $ au 31 mars 2014). Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la Société utilise les valeurs disponibles sur le marché au moment de l'estimation. La Société n'a pas comptabilisé de reprise de perte de valeur des stocks constatée antérieurement.

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalent aux obligations du Québec de cinq ans.

	2015	2014
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 3,64 %, échéant entre avril 2015 et mars 2020, valeur nominale de 4,8 milliards de dollars	**4 581 197**	4 588 467
Moins la tranche courante	**836 253**	853 630
	3 744 944	3 734 837

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	**847 600**	867 600
De 1 an à 2 ans	**877 200**	847 600
De 2 à 3 ans	**1 155 600**	877 200
De 3 à 4 ans	**1 118 400**	1 155 600
De 4 à 5 ans	**826 400**	1 118 400
	4 825 200	4 866 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2015	2014
Prêts		
Portant intérêt (1)(2)(3)		
Taux fixe	**257 610**	206 564
Taux variable	**708 503**	663 413
Sans intérêt	**1 747**	7 287
	967 860	867 264
Douteux	**169 450**	115 399
	1 137 310	982 663
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	**(27 405)**	(25 137)
Prêts sans intérêt	**(1 301)**	(1 299)
Prêts douteux	**(102 192)**	(73 277)
	(130 898)	(99 713)
	1 006 412	882 950
Moins la tranche courante, nette de la provision	**253 113**	245 479
	753 299	637 471

(1) Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

2015

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	**116 858**	**548 165**	**273 685**	**938 708**
Prêts sans intérêt	**296**	**150**	**–**	**446**
Prêts douteux	**6 231**	**39 737**	**21 290**	**67 258**
	123 385	**588 052**	**294 975**	**1 006 412**
Rendement au taux effectif pondéré	**5,64 %**	**6,41 %**	**5,43 %**	

2014

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	118 061	424 897	291 882	834 840
Prêts sans intérêt	115	5 873	–	5 988
Prêts douteux	3 610	18 559	19 953	42 122
	121 786	449 329	311 835	882 950
Rendement au taux effectif pondéré	7,65 %	6,62 %	6,44 %	

(2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 395 000 $ au 31 mars 2015 (652 000 $ au 31 mars 2014).

(3) Y compris les prêts accordés à des entreprises associées totalisant 35 100 000 $ selon les conditions du marché au 31 mars 2015 (33 600 000 $ au 31 mars 2014).

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	**265 766**	244 849
De 1 an à 2 ans	**199 712**	202 692
De 2 à 3 ans	**274 859**	119 045
De 3 à 4 ans	**155 735**	172 401
De 4 à 5 ans	**95 747**	81 972
Plus de 5 ans	**170 349**	162 890
	1 162 168	983 849

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 30 jours	**–**	3 484
De 30 à 90 jours	**572**	4 988
Plus de 90 jours	**843**	926
	1 415	9 398

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1er avril 2013	73 232	4 291	70 699	5 729	**153 951**
Provision pour pertes	50 170	3 090	3 753	(1 453)	**55 510**
Recouvrements	708	–	70	–	**778**
Radiations	(24 347)	(2 187)	–	(613)	**(27 147)**
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(7 344)	–	**(7 344)**
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	2 309	–	**2 309**
Solde au 31 mars 2014	**99 713**	**5 194**	**69 487**	**3 663**	**178 057**
Provision pour pertes	38 568	(541)	(709)	434	**37 752**
Recouvrements	1 728	–	12	–	**1 740**
Radiations	(9 111)	(1 069)	–	(1 543)	**(11 723)**
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(11 551)	–	**(11 551)**
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes			847		**847**
Solde au 31 mars 2015	**130 898**	**3 584**	**58 086**	**2 554**	**195 122**

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2015, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 399 230 000 $ pour les prêts (298 497 000 $ au 31 mars 2014) et de 155 585 000 $ pour les garanties (162 886 000 $ au 31 mars 2014).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2015	2014
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BIAA	**29 500**	94 369
Placements dans des organismes de capital-risque	**18 222**	9 241
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises[1][2]	**389 435**	346 094
	437 157	449 704
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	**13 225**	28 803
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en Bourse	**487 947**	608 088
Actions et parts de sociétés privées	**86 048**	16 302
Obligations et autres titres de créance	**151 730**	142 764
Unités liquidatives d'une fiducie	**71 141**	–
	796 866	767 154
Total des placements	**1 247 248**	1 245 661
Moins la tranche courante, nette de la provision	**104 709**	45 547
	1 142 539	1 200 114

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(2) Au 31 mars 2015, la Société détient une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées. Cette participation est individuellement significative pour la Société. Au 31 mars 2015 et 2014, la Société détient 33 % de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, au Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre.

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 99 973 000 $ CA au 31 mars 2015 (65 108 000 $ CA au 31 mars 2014) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 22 578 000 $ CA au 31 mars 2015 (25 082 000 $ CA au 31 mars 2014).

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des billets à terme adossés à des actifs d'une valeur nominale qui se détaille comme suit :

	2015	2014
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	**22 162**	52 693
Catégorie A-2	**567**	32 448
Catégorie B	**103**	5 890
Catégorie C	**708**	2 821
Actifs inadmissibles	**517**	476
	24 057	94 328
VAC3		
Actifs traditionnels	**35**	31
Actifs inadmissibles	**11 462**	10 649
	11 497	10 680
Autres BIAA restructurés	**3 853**	3 896
	39 407	108 904

Au cours de l'exercice, la Société a participé à un processus optionnel de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II libellés en dollars canadiens. La Société a reçu en échange des unités liquidatives d'une fiducie et a classé ces unités sous la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente ».

	2015	2014
Unités liquidatives d'une fiducie	71 141	

Au 31 mars 2015, la Société a procédé à l'évaluation des BTAA. Lors de cette évaluation, la Société a tenu compte des nouvelles informations rendues disponibles et des changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes. La valeur marchande des unités liquidatives de fiducie, quant à elle, est basée sur les distributions en espèces anticipées lorsque ces unités de fiducies auront été liquidées.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 3 753 000 $ au 31 mars 2015 (7 786 000 $ au 31 mars 2014). Cette augmentation de la juste valeur au cours de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur ces investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 141 000 $ au 31 mars 2015 (8 712 000 $ au 31 mars 2014).

La variation ces soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière et la composition incluse sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats se résument comme suit :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1er avril 2013	109 593	(22 182)	**87 411**
Remboursement de capital	(2 538)	–	**(2 538)**
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	7 786	**7 786**
Radiations	(822)	822	**–**
Gain (perte) sur la variation de change	2 671	(961)	**1 710**
Solde au 31 mars 2014	**108 904**	**(14 535)**	**94 369**
Remboursement de capital	(730)	–	**(730)**
Échange en unités liquidatives d'une fiducie	(73 306)	2 165	**(71 141)**
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	3 753	**3 753**
Gain (perte) sur la variation de change	4 539	(1 290)	**3 249**
Solde au 31 mars 2015	**39 407**	**(9 907)**	**29 500**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au mois de février 2015, la direction s'est engagée à vendre sa participation de 49,0 % dans la coentreprise CEPSA Chimie Montréal, s.e.c. qui œuvre dans le secteur pétrochimique. Le partenaire de la Société dans cette coentreprise ayant manifesté son intention de se départir de sa part dans la société en commandite, la Société a opté pour se joindre à son partenaire dans le processus de vente. Un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan a été entrepris au cours de l'exercice. Par conséquent, cette participation est présentée comme un actif détenu en vue de la vente. Au 31 mars 2015, la Société a une entente avec un tiers pour la vente de sa participation. La vente devrait être effective au premier trimestre 2016.

Au 31 mars 2015, les principales catégories d'actifs et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente étaient les suivantes :

Actifs détenus en vue de la vente	
Participation dans une entreprise mise en équivalence	141 876
Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux actifs détenus en vue de la vente	
Quote-part de l'écart de conversion de l'entreprise mise en équivalence	36 895

Au 31 mars 2015, la Société a évalué sa participation dans la coentreprise à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Il n'y a eu aucune variation significative de la juste valeur diminuée des coûts de vente depuis la classification initiale de l'actif comme étant détenu en vue de la vente.

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2015	2014
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	**(20 251)**	(5 302)
Entreprises associées	**(909)**	(18 775)
	(21 160)	(24 077)

	2015	2014
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	**41 727**	26 504
Entreprises associées	**3 668**	1 390
	45 395	27 894

	2015	2014
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	**103 611**	217 083
Entreprises associées	**151 677**	119 045
	255 288	336 128

A) COENTREPRISES

La Société détient une participation dans les coentreprises significatives suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2015	2014
CEPSA Chimie Bécancour inc.	Québec, Canada	31 décembre	**49,0 %**	49,0 %
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.[1]	Québec, Canada	31 décembre	**49,0 %**	49,0 %
Chimie ParaChem, s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	**49,0 %**	49,0 %

(1) Au 31 mars 2015, la Société détient toujours le contrôle conjoint de CEPSA Chimie Montréal, s.e.c. Toutefois, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a classé cette participation à titre d'actif étant détenu en vue de la vente (note 19). La Société a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat global selon la méthode de la mise en équivalence suite à ce changement de classification.

Ces coentreprises sont structurées sous forme d'entreprises privées pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché. La Société a un droit résiduel sur l'actif net. Ces participations constituent des investissements stratégiques dans le secteur pétrochimique pour la Société.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des coentreprises du secteur pétrochimique qui sont considérées comme étant individuellement significatives pour la Société. Comme ces entreprises œuvrent dans un même secteur et présentent des caractéristiques de risque et de rendement similaires, les informations financières résumées ont été regroupées. Ces informations financières reflètent les montants compris dans les états financiers de chacune des coentreprises (et non la quote-part de ces montants revenant à la Société), en tenant compte des ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables et des ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition :

	2015	2014
Actifs courants[1]	**480 032**	546 385
Actifs non courants	**412 296**	365 655
Passifs courants[2]	**(146 165)**	(165 056)
Passifs non courants	**(17 911)**	(17 267)
Actifs nets	**728 252**	729 717
Pourcentage des titres de participation détenus par la Société	**49,0 %**	49,0 %
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	**356 843**	357 561

(1) Ce montant inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie de 61 577 000 $ au 31 mars 2015 (94 709 000 $ au 31 mars 2014).
(2) Au 31 mars 2015, il n'y a aucun passif financier, à l'exclusion des créditeurs et charges à payer (aucun au 31 mars 2014).

	2015	2014
Produits	**1 578 594**	1 684 977
Revenus d'intérêts	**277**	18
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**(30 616)**	(41 425)
Charges d'intérêts	**(154)**	(361)
Charge d'impôt sur le résultat	**35**	(5 861)
Résultat net	**(39 894)**	(10 631)
Quote-part du résultat net revenant à la Société[1]	**(20 233)**	(5 209)
Autres éléments du résultat global	**85 162**	54 090
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence[1]	**41 727**	26 504
Résultat global	**45 268**	43 459
Quote-part du résultat global revenant à la Société[1]	**21 494**	21 295
Dividendes versés à la Société	**5 684**	10 187

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a classé une participation à titre d'actif étant détenu en vue de la vente (note 19). La Société a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat selon la méthode de la mise en équivalence suite à ce changement de classification.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les informations financières résumées présentées précédemment et la valeur comptable des intérêts de la Société dans ses coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	2015	2014
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	**356 843**	357 561
Perte de valeur	**(90 263)**	(115 000)
Sous-total	**266 580**	242 561
Ajustement de la quote-part des résultats pour la période subséquente à l'arrêt de l'application de la méthode de la mise en équivalence	**(687)**	–
Participation classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	**(141 876)**	–
Valeur comptable à l'état de la situation financière	**124 017**	242 561

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises avant de procéder au reclassement de cet actif sous la rubrique « actifs détenus en vue de la vente ». La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en fonction des termes et conditions d'une entente de vente en cours de négociation au moment de l'évaluation (niveau 3). Une reprise de valeur de 24 737 000 $ au 31 mars 2015 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises significatives qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison de conditions difficiles de marché et de changements ayant un effet négatif sur l'entité. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs. Une perte de valeur de 115 000 000 $ au 31 mars 2014 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

La Société détient également des participations dans des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement. Ces participations sont dans les coentreprises suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2015	2014
Kruger Wayagamack inc.	Québec, Canada	31 décembre	**49,0%**	49,0%
Pétromont s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	**50,0%**	50,0%
8668396 Canada inc.	Québec, Canada	31 mars	**50,0%**	50,0%

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2015	2014
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises non significatives	**(20 406)**	(25 478)
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	**(18)**	(93)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	**3 002**	1 555
Quote-part du résultat global	**2 984**	1 462

La Société n'a pas comptabilisé ces pertes totalisant 15 800 000 $ au 31 mars 2015 (4 850 000 $ au 31 mars 2014), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2015 est de 59 622 000 $ (43 822 000 $ au 31 mars 2014).

Ces coentreprises ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La Société a pris un engagement en capital envers ses participations dans des coentreprises de 38 004 000 $ au 31 mars 2015 (aucun au 31 mars 2014). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs. La Société cautionne les engagements de contrat de location pris par ses coentreprises pour un montant de 12 568 000 $ au 31 mars 2015 (10 969 000 $ au 31 mars 2014) et une marge de crédit non utilisée accordée par une banque au montant de 6 206 000 $ au 31 mars 2015 (5 417 000 $ au 31 mars 2014). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises.

B) ENTREPRISES ASSOCIÉES

La Société détient des participations dans des entreprises associées qui ne sont pas significatives prises individuellement. La Société détient une participation dans les entreprises associées suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2015	2014
Congébec Logistique inc. [1]	Québec, Canada	31 décembre	**18,5 %**	31,5 %
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Québec, Canada	30 septembre	**42,0 %**	s.o.
Gestion ACCEO inc.	Québec, Canada	31 décembre	**28,7 %**	28,7 %
Groupe AGF Inc. [2]	Québec, Canada	31 mars	**7,7 %**	7,7 %
Groupe Conseil OSI inc.	Québec, Canada	31 décembre	**30,3 %**	30,3 %
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c.	Québec, Canada	31 mai	**29,4 %**	35,0 %
Groupe Le Massif inc. [3]	Québec, Canada	31 octobre	**29,2 %**	29,2 %
Groupe Solotech inc.	Québec, Canada	28 février	**25,0 %**	25,0 %
Groupe Varitron inc.	Québec, Canada	31 août	**28,3 %**	28,3 %
Groupe V Média inc. [2]	Québec, Canada	31 août	**0,0 %**	s.o.
Hibernum Créations inc.	Québec, Canada	31 décembre	**20,7 %**	s.o.
Corporation développement Knowlton inc. [1]	Québec, Canada	30 avril	**15,1 %**	s.o.
MediaMed Technologies inc.	Québec, Canada	31 décembre	**s.o.**	28,6 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c. [1]	Québec, Canada	31 décembre	**11,2 %**	12,4 %
Stornoway Diamond Corporation [1]	Québec, Canada	30 avril	**7,9 %**	33,0 %
Varitron Technologies USA inc.	Québec, Canada	30 avril	**28,3 %**	s.o.
8673822 Canada inc. (anc. Vision Globale A.R. ltée)	Québec, Canada	31 janvier	**25,9 %**	25,9 %
9305-0983 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.) [2]	Québec, Canada	31 octobre	**12,3 %**	23,7 %

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

(2) La Société détient des instruments lui conférant une influence notable sur l'entreprise associée par l'entremise des droits de vote représentant 15 % des voix ainsi que des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes. Toutefois, tant et aussi longtemps qu'elle n'exerce pas ses droits de conversion, la Société ne détient aucun droit de participation dans l'entreprise associée.

(3) La fin d'exercice de l'entreprise associée a été modifiée en cours d'année. Antérieurement, elle avait une fin d'exercice au 30 novembre.

La valeur comptable et la quote-part ces informations financières résumées des intérêts dans des entreprises associées revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2015	2014
Valeur comptable des participations détenues dans des entreprises associées	**151 677**	119 045
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	**(3 576)**	(20 068)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	**2 667**	1 293
des autres éléments du résultat global	**3 668**	1 390
Quote-part du résultat global	**2 759**	(17 385)

Stornoway Diamond Corporation est la seule société associée détenue par la Société qui est cotée en Bourse. Le cours des actions de Stornoway Diamond Corporation au 31 mars 2015 est de 0,63 $ par action (donnée de niveau 1 selon la hiérarchie de juste valeur), pour une juste valeur totalisant 36 740 000 $ (68 312 000 $ au 31 mars 2014).

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 10 183 000 $ au 31 mars 2015 (499 000 $ au 31 mars 2014), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2015 est de 10 485 000 $ (499 000 $ au 31 mars 2014).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La quote-part de la Société dans les engagements en capital de ces entreprises associées s'élève à 197 388 000 $ au 31 mars 2015 (8 128 000 $ au 31 mars 2014). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (la valeur recouvrable était basée sur une valeur de liquidation ordonnée au 31 mars 2014). Des pertes de valeur totalisant 5 404 000 $ au 31 mars 2015 (16 898 000 $ au 31 mars 2014) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de changements majeurs au niveau des actifs nets de l'entreprise. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée. La reprise de valeur de 6 239 000 $ au 31 mars 2015 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans une entreprise associée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de la hausse du cours boursier et des résultats d'une analyse de faisabilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires à un taux d'actualisation de 13,5 %. La reprise de valeur de 11 199 000 $ au 31 mars 2014 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à cette participation dans une entreprise associée.

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 782	38 383	172 024	13 616	2 466	31 381	**285 652**
Amortissement cumulé	–	16 267	74 071	4 858	–	23 179	**118 375**
Solde au 1er avril 2013	27 782	22 116	97 953	8 758	2 466	8 202	**167 277**
Amortissement de l'exercice		(1 445)	(11 268)	(699)		(2 402)	**(15 814)**
Acquisitions	–	337	8 759	–	–	3 036	**12 132**
Perte de valeur	–	–	(10 530)	–	–	–	**(10 530)**
Effet de change	16	931	6 523	–	207	–	**7 677**
Cessions	–	–	(55)	–	–	(413)	**(468)**
Autres changements	–	(20)	102	–	(102)	(398)	**(418)**
	16	(197)	(6 469)	(699)	105	(177)	**(7 421)**
Coût	27 798	40 227	182 595	13 616	2 571	33 157	**299 974**
Amortissement cumulé	–	18 308	91 111	5 557	–	25 142	**140 118**
Solde au 31 mars 2014	**27 798**	**21 919**	**91 484**	**8 059**	**2 571**	**8 025**	**159 856**
Amortissement de l'exercice	–	(1 473)	(10 484)	(700)	–	(2 227)	**(14 884)**
Acquisitions	–	531	11 741	29	–	1 927	**14 228**
Perte de valeur	(385)	–	–	–	–	–	**(385)**
Effet de change	29	1 606	11 788		334	45	**13 802**
Cessions	–	–	(446)	–	–	(7)	**(453)**
Autres changements	–	(20)	162	–	(162)	(690)	**(710)**
	(356)	644	12 761	(671)	172	(952)	**11 598**
Coût	27 442	43 565	210 567	13 645	2 743	34 701	**332 663**
Amortissement cumulé	–	21 002	106 322	6 257	–	27 628	**161 209**
Solde au 31 mars 2015	**27 442**	**22 563**	**104 245**	**7 388**	**2 743**	**7 073**	**171 454**

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a comptabilisé une perte de valeur sur certains terrains de 385 000 $ (aucune au 31 mars 2014).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production, la Société a déterminé que la valeur recouvrable de certains matériel et équipements était inférieure au coût. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13,7 % pour estimer la valeur d'utilité de ces actifs. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 10 530 000 $ sur ces actifs.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2015	2014
Coût des ventes	**12 477**	23 356
Frais généraux	**1 726**	1 826
Frais d'administration	**1 066**	1 162
	15 269	26 344

Au 31 mars 2015, les immobilisations en cours de construction se composaient de bâtiments d'une valeur de 371 000 $ (339 000 $ au 31 mars 2014) et de matériel et équipements d'une valeur de 2 372 000 $ (2 232 000 $ au 31 mars 2014). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2015 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1er avril 2013	**70 819**
Acquisitions	12
Cessions	(22)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	3 324
Solde au 31 mars 2014	**74 133**
Acquisitions	150
Cessions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	4 840
Solde au 31 mars 2015	**79 111**

Le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 hectares de plantations (455 158 hectares en 2014) dont 81 % de résineux (81 % en 2014) et 19 % de feuillus (19 % en 2014) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2015	2014
Forêt mature (classe d'âge 70 ans et plus)	**27,0 %**	26,0 %
Forêt intermédiaire (classe d'âge 50 à 70 ans)	**14,0 %**	14,0 %
Forêt jeune (classe d'âge 10 à 30 ans)	**10,0 %**	10,0 %
Régénération	**31,0 %**	32,0 %
Improductif et non forestier	**18,0 %**	18,0 %

Le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m^3 (24 392 000 m^3 en 2014). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 156 511 m^3 (140 099 m^3 en 2014) et a vendu des droits de coupe pour 311 406 m^2 (108 060 m^2 en 2014). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 445 238 m^3 (445 138 m^3 en 2014). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2014-2015, la Société n'a procédé à aucun reboisement (481 274 plants en 2014), mais des travaux d'éclaircie précommerciale ont été effectués sur 515 hectares (12 403 hectares en 2014) et du dégagement mécanique a été effectué sur 11 151 hectares (27 041 hectares au 31 mars 2014).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 7 260 000 $ au 31 mars 2015 (6 601 000 $ au 31 mars 2014).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % en 2014) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 10,10 $/m^3 et 14,60 $/m^3 (8,77 $/m^3 et 14,31 $/m^3 en 2014) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2015;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 187 m^3 (689 187 m^3 en 2014) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continuelle afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont conérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	50 595	31 492	8 573	**90 660**
Amortissement cumulé		20 734	4 355	**25 089**
Solde au 1er avril 2013	50 595	10 758	4 218	**65 571**
Amortissement de l'exercice	–	(1 941)	(469)	**(2 410)**
Acquisitions générées à l'interne	10 186	57	413	**10 656**
Autres acquisitions	–	484	–	**484**
Radiation et perte de valeur	(583)	–	–	**(583)**
Cessions	–	(418)	–	**(418)**
Autres changements	12	(125)	351	**238**
	9 615	(1 943)	295	**7 967**
Coût	60 210	30 651	9 744	**100 605**
Amortissement cumulé	–	21 836	5 231	**27 067**
Solde au 31 mars 2014	**60 210**	**8 815**	**4 513**	**73 538**
Amortissement de l'exercice	–	(1 786)	(539)	**(2 325)**
Acquisitions générées à l'interne	10 400	134	629	**11 163**
Autres acquisitions	–	749	–	**749**
Radiation et perte de valeur	(11 482)	–	–	**(11 482)**
Autres changements	15	195	772	**982**
	(1 067)	(708)	862	**(913)**
Coût	59 143	31 794	11 978	**102 915**
Amortissement cumulé	–	23 687	6 603	**30 290**
Solde au 31 mars 2015	**59 143**	**8 107**	**5 375**	**72 625**

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2015, la Société estime que certaines des propriétés minières n'ont pas de valeur économique et une perte de valeur de 11 482 000 $ a été constatée pour refléter une valeur recouvrable nulle pour ces actifs.

La charge d'amortissement, les reprises de valeur et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2015	2014
Coût des ventes	**816**	746
Frais généraux	**12 576**	1 637
Frais d'administration	**415**	610
	13 807	2 993

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minérales sont les suivantes :

	2015	2014
Actifs totaux	**116 067**	122 654
Passifs totaux	**36 669**	34 796
Charges opérationnelles	**(15 451)**	(919)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	**(1 174)**	(3 240)
Activités d'investissement	**(9 061)**	(30 558)

24. EMPRUNTS BANCAIRES

Aux 31 mars 2015 et 2014, la Société n'a aucun emprunt bancaire. En date du 31 mars 2015, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés totalisant 285 784 000 $ (253 182 000 $ au 31 mars 2014), portant intérêt à un taux préférentiel de 2,85 %, renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 52 612 000 $ au 31 mars 2015 (52 510 000 $ au 31 mars 2014).

25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
Comptes fournisseurs et frais courus	**72 228**	73 576
Autres	**4 786**	4 295
	77 014	77 871

26. DETTE À LONG TERME

	2015	2014
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2015 et mars 2020, valeur nominale de 4,8 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 3,64 %)[1]	**4 584 177**	4 564 313
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	**3 005**	3 602
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,20 %)	**2 358**	2 159
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursable au plus tard entre 2023 et 2024, valeur nominale de 21,75 milliards de dollars (taux effectifs entre 2,16 % et 3,17 %)	**17 033**	–
Autres	**411**	389
	4 607 884	4 570 463
Moins la tranche courante	**830 507**	838 841
	3 777 377	3 731 622

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	**841 781**	852 590
De 1 an à 2 ans	**872 113**	841 727
De 2 à 3 ans	**1 155 858**	874 063
De 3 à 4 ans	**1 117 652**	1 156 968
De 4 à 5 ans	**826 418**	1 118 400
Plus de 5 ans	**57 479**	4 002
	4 871 301	4 847 750

27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1er avril 2013	**14 118**
Subventions reçues au cours de la période	351
Amortissement de l'exercice	(478)
Autres	313
Solde au 31 mars 2014	**14 304**
Subventions reçues au cours de la période	**2**
Amortissement de l'exercice	**(478)**
Radiation	**(130)**
Autres	**716**
Solde au 31 mars 2015	**14 414**

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

28. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1er avril 2013	8 998	3 780	256	**13 034**
Provisions constituées	1 904	–	2	**1 906**
Provisions utilisées	(1 031)	–	–	**(1 031)**
Provisions renversées	–	(335)	–	**(335)**
Effet de la désactualisation	121	–	5	**126**
Solde au 31 mars 2014	**9 992**	**3 445**	**263**	**13 700**
Provisions constituées	589	–	(2)	**587**
Provisions utilisées	(1 114)	–	–	**(1 114)**
Provisions renversées	–	(1 722)	–	**(1 722)**
Effet de la désactualisation	400	–	4	**404**
Solde au 31 mars 2015	**9 867**	**1 723**	**265**	**11 855**
Solde au 31 mars 2014				
Courant	1 300	–	–	**1 300**
Non courant	8 692	3 445	263	**12 400**
	9 992	**3 445**	**263**	**13 700**
Solde au 31 mars 2015				
Courant	2 268	–	–	**2 268**
Non courant	7 599	1 723	265	**9 587**
	9 867	**1 723**	**265**	**11 855**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 23 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 10 850 000 $ au 31 mars 2015 (11 236 000 $ au 31 mars 2014). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2016	**2 302**
2017	**1 077**
2018	**947**
2019	**3 940**
2020 et années subséquentes	**2 584**
	10 850

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2016	**1,39 % – 3,50 %**
2017	**1,39 % – 3,90 %**
2018	**1,39 % – 4,00 %**
2019	**1,39 % – 3,95 %**
2020 et années subséquentes	**1,39 % – 4,11 %**

29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2015	2014
Garanties		
D'emprunt	**296 612**	357 961
D'engagement financier	**119 850**	128 458
	416 462	486 409
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	**(21 661)**	(30 836)
Garanties d'engagement financier	**(6 222)**	(10 614)
	(27 883)	(41 450)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	**(36 604)**	(47 526)
Garanties d'engagement financier	**(21 482)**	(21 961)
	(58 086)	(69 487)
Passif au titre de la garantie	**(85 969)**	(110 937)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	**330 493**	375 472

Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance	2015	2014
Moins de 1 an	**149 690**	111 174
De 1 an à 2 ans	**37 605**	42 328
De 2 à 3 ans	**40 414**	43 465
De 3 à 4 ans	**38 720**	56 307
De 4 à 5 ans	**37 350**	44 263
Plus de 5 ans	**112 683**	188 872
	416 462	486 409

Au 31 mars 2015, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 891 000 $ (1 589 000 $ au 31 mars 2014), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 16 000 $ (100 000 $ au 31 mars 2014).

30. AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur et, conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 5 334 000 $ au 31 mars 2015 (4 975 000 $ au 31 mars 2014).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régimes à prestations définies

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 1 921 000 $ (2 893 000 $ au 31 mars 2014) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2015, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	92 925	9 799	**102 724**
Disposition [1]	(14 215)	-	**(14 215)**
Coût des services rendus au cours de la période	3 101	179	**3 280**
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	-	**807**
Coût financier	4 163	443	**4 606**
Prestations versées	(2 221)	(220)	**(2 441)**
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(741)	49	**(692)**
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	11 774	1 378	**13 152**
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(1 176)	83	**(1 093)**
Solde à la fin	94 417	11 711	**106 128**
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	77 414	-	**77 414**
Disposition [1]	(14 371)	-	**(14 371)**
Produit d'intérêts	3 225	-	**3 225**
Cotisations versées par l'employeur	2 248	-	**2 248**
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	-	**807**
Prestations versées	(2 221)	-	**(2 221)**
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	6 329	-	**6 329**
Autres	(9)	-	**(9)**
Solde à la fin	73 422	-	**73 422**
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	9 583	-	**9 583**
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(2 308)	-	**(2 308)**
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	427	-	**427**
Solde à la fin	7 702	-	**7 702**

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a procédé à l'achat des rentes d'un groupe de retraités. Suite à ce rachat, les rentes sont payables par une compagnie d'assurance. Ceci élimine toute obligation ultérieure du régime relativement à ce groupe de prestataires. Au 31 mars 2015, la disposition a donné lieu à une réduction des obligations au titre des prestations définies de 14 215 000 $ (aucune en 2014) et de la juste valeur des actifs des régimes de 14 371 000 $ (aucune au 31 mars 2014). Une perte sur disposition de 156 000 $ (aucune en 2014) est incluse dans la charge au titre des régimes à prestations définies relativement à cette transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2014
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	86 887	10 740	97 627
Coût des services rendus au cours de la période	3 263	424	3 687
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734
Coût financier	3 668	465	4 133
Prestations versées	(2 449)	(198)	(2 647)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	5 511	875	6 386
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(4 667)	(1 408)	(6 075)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(556)	(13)	(569)
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)
Autres	534	(18)	516
Solde à la fin	92 925	9 799	102 724
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	65 208	–	65 208
Produit d'intérêts	2 404	–	2 404
Cotisations versées par l'employeur	3 881	–	3 881
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734
Prestations versées	(2 449)	–	(2 449)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	7 636	–	7 636
Solde à la fin	77 414	–	77 414
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	2 400	–	2 400
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	7 082	–	7 082
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	101	–	101
Solde à la fin	9 583	–	9 583

	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(68 480)		**(68 480)**
Régimes non capitalisés	(25 937)	(11 711)	**(37 648)**
Juste valeur des actifs des régimes	73 422	–	**73 422**
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 702)		**(7 702)**
	(28 697)	(11 711)	**(40 408)**

	Régimes de retraite	Autres régimes	2014
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(69 609)	–	(69 609)
Régimes non capitalisés	(23 316)	(9 799)	(33 115)
Juste valeur des actifs des régimes	77 414	–	77 414
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 583)	–	(9 583)
	(25 094)	(9 799)	(34 893)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2015	2014
Fonds d'actions canadiennes	**26,7 %**	30,9 %
Fonds d'actions étrangères	**35,2 %**	34,0 %
Fonds d'obligations	**34,5 %**	33,2 %
Autres	**3,6 %**	1,9 %
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement du régime, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes, grande capitalisation 25,5 %
- Actions canadiennes, petite capitalisation 5,0 %
- Actions étrangères 30,5 %
- Obligations canadiennes – long terme 39,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

La charge au titre des régimes à prestations définies se compose comme suit :

			2015
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 101	179	**3 280**
Intérêts nets	1 365	443	**1 808**
Disposition	156	–	**156**
	4 622	622	**5 244**

			2014
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 263	424	3 687
Intérêts nets	1 365	465	1 830
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)
Autres	–	28	28
	4 628	(151)	4 477

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge au titre des régimes à prestations définies a été comptabilisée sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2015	2014
Coût des ventes	**1 314**	1 458
Frais généraux	**451**	429
Frais d'administration	**3 479**	2 590
	5 244	4 477

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2015
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3 537)	(1 510)	**(5 047)**
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	2 308	–	**2 308**
	(1 229)	(1 510)	**(2 739)**

			2014
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	7 348	546	7 894
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 082)	–	(7 082)
	266	546	812

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	**3,63 %**	**3,70 %**	4,43 %	4,48 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,06 %**	**3,08 %**	3,10 %	3,14 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	**s.o.**	**4,71 %**	s.o.	4,82 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	**24**	**23**	22	19
Femmes	**26**	**27**	25	24
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	**28**	**27**	28	27
Femmes	**27**	**30**	30	30

Au 31 mars 2015, la duration moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 17 ans (17 ans au 31 mars 2014).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars 2015, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

2015

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	**(15 042)**	**19 798**	**(1 750)**	**2 245**
Taux de croissance de la rémunération	**3 344**	**(3 076)**	**25**	**(25)**
Taux d'augmentation des coûts de santé	**s.o.**	**s.o.**	**1 953**	**(1 558)**
Mortalité	**1 865**	**(1 658)**	**378**	**(366)**

2014

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(13 180)	17 345	(1 433)	1 838
Taux de croissance de la rémunération	2 907	(2 644)	19	(19)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 571	1 252
Mortalité	1 545	(1 545)	297	289

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

31. AUTRES PASSIFS

	2015	2014
Revenus différés	**5 266**	3 779
Passif au titre des engagements	**16**	82
Autres	**735**	639
	6 017	4 500

32. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 $ l'action :
4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	2015	2014
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires	**3 073 340**	3 073 340

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 24).

34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2015	2014
Débiteurs	**(4 550)**	(4 519)
Stocks	**(6 129)**	1 409
Frais payés d'avance	**(1 004)**	544
Créditeurs et charges à payer	**(1 168)**	7 171
	(12 851)	4 605

Au 31 mars 2015, il n'y a pas d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer et dans la dette à long terme (63 000 $ et 232 000 $, respectivement, au 31 mars 2014).

35. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement ce ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

36. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à cinq ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	**1 690**	1 680
De 1 an à 5 ans	**3 054**	2 909
	4 744	4 589

Au 31 mars 2015, un montant de 8 178 000 $ (6 907 000 $ au 31 mars 2014) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun de FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2015	2014
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	**36 364**	18 702
Garanties	**6 822**	11 936
Contributions financières	**2 094**	1 930
	45 280	32 568
Ententes acceptées par les clients		
Prêts[1][2][3]	**113 385**	229 828
Garanties	**99 836**	125 774
Contributions financières	**118 710**	129 143
	331 931	484 745
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	**334**	334
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	**23 718**	28 406
Organismes de capital-risque	**125 956**	108 404
	150 008	137 144
	527 219	654 457

(1) Y compris un montant de 11 255 000 $ au 31 mars 2015 (9 128 000 $ au 31 mars 2014) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,25 % et 9,00 % (entre 3,49 % et 12,80 % au 31 mars 2014) et qui ont une durée qui varie entre décembre 2015 et novembre 2037 (entre octobre 2014 et novembre 2037 au 31 mars 2014).

(2) Y compris un montant de 102 130 000 $ au 31 mars 2015 dont les taux d'intérêt sont variables (120 700 000 $ au 31 mars 2014).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi au 31 mars 2015 (au 31 mars 2014, le taux d'intérêt relatif à un engagement de 100 000 000 $ n'avait pas été établi).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 18 024 000 $ au 31 mars 2015 (15 746 000 $ au 31 mars 2014) et de matières premières et autres totalisant 13 805 000 $ au 31 mars 2015 (12 915 000 $ au 31 mars 2014).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 $ (66 000 000 $ au 31 mars 2014) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2015, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 39 405 000 $ (45 900 000 $ au 31 mars 2014) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

2015

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	30 454	–	272 470	–	302 924
Placements temporaires	–	474	–	348 207	–	348 681
Débiteurs	533	–	–	100 717	–	101 250
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	15 222	–	15 222
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 581 197	–	4 581 197
Prêts	–	–	–	1 006 412	–	1 006 412
Placements	13 225	437 157	796 866	–	–	1 247 248
	13 758	468 085	796 866	6 324 225	–	7 602 934
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	39	39
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 014	77 014
Dette à long terme	–	–	–	–	4 607 884	4 607 884
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	506 317	506 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	85 969	85 969
Instruments financiers dérivés	41 072	–	–	–	–	41 072
	41 072	–	–	–	5 277 223	5 318 295

2014

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	16 793	–	89 428	–	106 221
Placements temporaires	–	–	–	554 149	–	554 149
Débiteurs	322	–	–	87 659	–	87 981
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	22 711	–	22 711
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 588 467	–	4 588 467
Prêts	–	–	–	882 950	–	882 950
Placements	28 803	449 704	767 154	–	–	1 245 661
	29 125	466 497	767 154	6 225 364	–	7 488 140
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	535	535
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 871	77 871
Dette à long terme	–	–	–	–	4 570 463	4 570 463
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	481 317	481 317
Passif au titre de la garantie					110 937	110 937
Instruments financiers dérivés	7 624	–	–	–	–	7 624
	7 624	–	–	–	5 241 123	5 248 747

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à ces hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien qu'elle porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques et au crédit, sujet à l'approbation de la Vice-présidence à la direction financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.

- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit.

Au cours des exercices 2015 et 2014, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochait de sa juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Il ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2015

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	30 454	30 454	28 276	2 178	–
Placements temporaires[2]	348 681	348 681	260	348 421	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	533	533	–	533	–
Honoraires de garantie à recevoir[3]	15 222	16 461	–	–	16 461
Billets à recevoir du gouvernement du Québec[4]	4 581 197	4 708 048	–	4 708 048	–
Prêts[2]	1 006 412	1 045 386	–	–	1 045 386
Placements :					
BTAA[6]	29 500	29 500	–	29 500	–
Placements dans des organismes de capital-risque[7]	18 222	18 222	126	–	18 096
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées[7]	389 435	389 435	64	–	389 371
Instruments financiers dérivés[8]	13 225	13 225	–	294	12 931
Actions de sociétés cotées en Bourse[9]	487 947	487 947	487 947	–	–
Actions et parts de sociétés privées[10]	86 048	86 048	–	–	86 048
Obligations et autres titres de créance[11]	151 730	151 730	6 159	145 571	–
Unités liquidatives d'une fiducie[12]	71 141	71 141	–	71 141	–
	7 229 747	7 396 811	522 832	5 305 686	1 568 293
Passifs financiers					
Dette à long terme[13]	4 607 884	4 742 561	–	4 742 561	–
Passif au titre de la garantie[14]	85 969	76 274	–	–	76 274
Instruments financiers dérivés[8]	41 072	41 072	–	41 072	–
	4 734 925	4 859 907	–	4 783 633	76 274

2014

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	16 793	16 793	15 805	988	–
Placements temporaires[2]	554 149	554 149	–	554 149	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	322	322	–	322	–
Honoraires de garantie à recevoir[3]	22 711	24 848	–	–	24 848
Billets à recevoir du gouvernement du Québec[4]	4 588 467	4 651 348	–	4 651 348	–
Prêts[5]	882 950	928 410	–	–	928 410
Placements :					
BTAA[6]	94 369	94 369	–	94 369	–
Placements dans des organismes de capital risque[7]	9 241	9 241	25	–	9 216
Placements dans des organismes de capital risque d'entreprises associées[7]	346 094	346 094	1 415	29	344 650
Instruments financiers dérivés[8]	28 803	28 803	419	–	28 384
Actions de sociétés cotées en Bourse[9]	608 088	608 088	608 088	–	–
Actions et parts de sociétés privées[10]	16 302	16 302	–	–	16 302
Obligations et autres titres de créance[11]	142 764	142 764	7 989	134 775	–
	7 311 053	7 421 531	633 741	5 435 980	1 351 810
Passifs financiers					
Dette à long terme[12]	4 570 463	4 638 757	–	4 638 757	–
Passif au titre de la garantie[13]	110 937	94 453	–	–	94 453
Instruments financiers dérivés[8]	7 624	7 624	–	7 624	–
	4 689 024	4 740 834	–	4 646 381	94 453

La juste valeur des instruments financiers figurant au tableau précédent est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

(1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.

(2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.

(3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».

(4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.

(5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Prêts ».

(6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie sont décrites à la note 18.

(7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction reçoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.

(8) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

(9) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.

(10) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.

(11) La juste valeur des obligations et autres titres de créance est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.

(12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.

(13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1er avril 2013	57 627	8 264	310 944	**376 835**
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(24)	9 096	1 569	**10 641**
Perte comptabilisée au résultat global	(2 461)	–	–	**(2 461)**
Acquisitions	5 650	11 123	80 901	**98 674**
Dispositions	(45 490)	(99)	(130)	**(45 719)**
Distributions	–	–	(39 418)	**(39 418)**
Solde au 31 mars 2014	**16 302**	**28 384**	**353 866**	**398 552**
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(9 983)	(8 669)	6 642	**(12 010)**
Perte comptabilisée au résultat global	2 121	–	–	**2 121**
Acquisitions	100 738	–	90 011	**190 749**
Dispositions	(23 130)	(6 784)	(30 635)	**(60 549)**
Distributions	–	–	(12 417)	**(12 417)**
Solde au 31 mars 2015	**86 048**	**12 931**	**407 467**	**506 446**

Les pertes nettes latentes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 12 010 000 $ au 31 mars 2015 (gains nets latents de 10 641 000 $ au 31 mars 2014). Au 31 mars 2015, des pertes nettes de 467 000 $ (gains nets de 10 665 000 $ au 31 mars 2014) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net », des pertes nettes de 9 983 000 $ (24 000 $ au 31 mars 2014) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » et des pertes nettes de 1 560 000 $ (aucune au 31 mars 2014) sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

i) Actions de sociétés privées

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrées observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que les flux monétaires futurs.

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux multiples du BAIIA et aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en action de sociétés privées.

	Valeur comptable des actions de sociétés privées	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net :			
Suite à une variation du multiple de BAIIA	18 736	1 158	(1 129)
Suite à une variation du taux d'actualisation	67 312	(3 612)	3 881

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2015, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iii) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	12 224	(12 224)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations du marché. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille des investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2015	2014
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**302 924**	106 221
Placements temporaires	**348 681**	554 149
Débiteurs	**101 250**	87 981
Honoraires de garantie à recevoir	**15 222**	22 711
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	**4 581 197**	4 588 467
Prêts	**1 006 412**	882 950
Placements[1]	**653 679**	584 454
	7 009 365	6 826 933
Hors bilan		
Garanties	**330 494**	375 472
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	**233 385**	229 828
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	**99 836**	125 774
Engagements d'investissement	**149 674**	169 775
	813 389	900 849
	7 822 754	7 727 782

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises et les obligations et autres titres de créances, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2015	2014
Courants	**66 277**	58 089
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	**1 722**	1 089
En souffrance depuis 61 à 90 jours	**200**	75
En souffrance depuis plus de 90 jours	**3 186**	2 404
	71 385	61 657
Moins la provision pour pertes sur créances	**3 211**	4 284
	68 174	57 373

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2015	2014
Solde au début	**4 284**	6 808
Reprise de valeur comptabilisée au résultat net	**(1 073)**	(2 524)
Solde à la fin	**3 211**	4 284

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2015, 39 % (43 % au 31 mars 2014) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

Risque de crédit lié au client	2015	2014
Faible	**251 944**	236 799
Moyen	**686 856**	598 178
Élevé	**67 612**	47 973
Total des prêts	**1 006 412**	882 950

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2015	2014
Prêts	**1 006 412**	882 950
Sûretés et cautions	**(399 230)**	(298 497)
Exposition maximale au risque de crédit	**607 182**	584 453
Garanties	**330 494**	375 472
Sûretés et cautions	**(155 585)**	(162 886)
Exposition maximale au risque de crédit	**174 909**	212 586

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

2015

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	**39**	–	–	–	–	**39**
Créditeurs et charges à payer	**77 014**	–	–	–	–	**77 014**
Avances du gouvernement du Québec	**506 317**	–	–	–	–	**506 317**
Dette à long terme	**841 781**	**2 027 971**	**1 944 070**	**57 479**	–	**4 871 301**
Passif au titre de la garantie[1]	–	–	–	–	**85 969**	**85 969**
Instruments financiers dérivés	**12 998**	**28 704**	–	–	–	**41 702**
Autres passifs[1]	–	–	–	–	**735**	**735**
	1 438 149	**2 056 675**	**1 944 070**	**57 479**	**86 704**	**5 583 077**
Obligations hors bilan						
Engagements[2]	**244 246**	**270 207**	**60 561**	**34 166**	**229 908**	**839 088**
Garanties[1]	–	–	–	–	**330 493**	**330 493**
	244 246	**270 207**	**60 561**	**34 166**	**560 401**	**1 169 581**
	1 682 395	**2 326 882**	**2 004 631**	**91 645**	**647 105**	**6 752 658**

2014

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	535	–	–	–	–	535
Créditeurs et charges à payer	77 871	–	–	–	–	77 871
Avances du gouvernement du Québec	481 317	–	–	–	–	481 317
Dette à long terme	852 590	1 715 790	2 275 368	4 002	–	4 847 750
Passif au titre de la garantie[1]	–	–	–	–	110 937	110 937
Instruments financiers dérivés	933	6 801	–	–	–	7 734
Autres passifs	–	–	640	–	–	640
	1 413 246	1 722 591	2 276 008	4 002	110 937	5 526 784
Obligations hors bilan						
Engagements[2]	370 709	99 951	53 906	1 356	235 393	761 315
Garanties[1]	–	–	–	–	375 472	375 472
	370 709	99 951	53 906	1 356	610 865	1 136 787
	1 783 955	1 822 542	2 329 914	5 358	721 802	6 663 571

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2015 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 527 218 000 $, les engagements à long terme de 31 829 000 $, les autres engagements de 44 149 000 $ et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 235 892 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque du marché sont de 640 006 000 $ au 31 mars 2015 (765 625 000 $ au 31 mars 2014).

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2015	2014
Taux d'intérêt	**(316)**	(323)
Taux de change	**(1 151)**	(1 918)
Cours boursiers [1]	**(6 107)**	(15 810)
Diversification [2]	**1 527**	2 280
	(6 047)	(15 771)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres, la Société utilise des contrats de vente à terme sur actions ordinaires. Au 31 mars 2015, les contrats à terme visant la vente d'actions ordinaires ont une juste valeur de 22 384 000 $ (aucune au 31 mars 2014). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, des pertes sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture de 22 273 000 $, net des gains sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers de 19 969 000 $, ont été constatées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2015, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque totalise 1 545 796 000 $ (1 127 061 000 $ au 31 mars 2014).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2015	2014
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	**15 458**	11 270
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	**(15 458)**	(11 270)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

			2015
	CAD	**USD**	**EUR**
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 799**	**1 684**	**239**
Débiteurs	**599**	**1 417**	**–**
Honoraires de garantie à recevoir	**–**	**12**	**–**
Titres de créance disponibles à la vente	**–**	**265**	**–**
Prêts et créances	**–**	**248 356**	**–**
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**3 767**	**–**
BTAA	**–**	**28 070**	**–**
Actifs détenus en vue de la vente	**–**	**112 013**	**–**
	2 398	**395 584**	**239**
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	**2 245**	**120**	**2**
Dette à long terme	**6 263**	**–**	**–**
Instruments financiers dérivés	**10 906**	**81**	**–**
Exposition nette	**(17 016)**	**395 383**	**237**

			2014
	CAD	**USD**	**EUR**
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193	1 482	10
Débiteurs	491	1 228	–
Intérêts à recevoir sur prêts	–	102	–
Honoraires de garantie à recevoir	–	87	–
Titres de créance disponibles à la vente	–	475	–
Prêts et créances	–	235 153	–
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	–	9 094	–
BTAA	–	22 858	–
	684	270 479	10
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	1 933	480	217
Dette à long terme	5 761	–	–
Instruments financiers dérivés	7 066	244	–
Exposition nette	(14 076)	269 755	(207)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2015
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain et l'euro, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2015	2014
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien[1]		
Impact sur le résultat net	**(42 229)**	(10 191)
Impact sur le résultat global	**(19 336)**	(16 002)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien[1]		
Impact sur le résultat net	**42 229**	10 191
Impact sur le résultat global	**19 336**	16 002

(1) Au 31 mars 2015, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 0,14 % (0,13 % au 31 mars 2014) et une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec l'euro représente une variation de 0,14 % (0,14 % au 31 mars 2014).

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains et en euros de dividendes, d'intérêts et de capital sur les prêts qui totalisent 86 118 000 $, la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2015, ces contrats de change à terme visent la vente de 82 954 000 $ US (92 263 000 $ US au 31 mars 2014). Leurs échéances varient de 1 à 29 mois à des taux $ US/$ CA variant de 1,0096 à 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats de change à terme visant la vente de 23 065 000 $ US, dont respectivement 1 226 000 $ US, 1 226 000 $ US et 20 613 000 $ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2016, 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 23 191 000 $. Au 31 mars 2015, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à (4 940 000 $). Une inefficacité de 7 000 $ a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

iv) Risque des prix des marchandises
Une filiale de la Société est exposée aux fluctuations du prix de l'aluminium sur le marché. Afin de diminuer l'effet des fluctuations du prix de l'aluminium sur ses résultats, la Société s'est dotée d'une politique de gestion du risque du prix de l'aluminium et, en vertu de cette politique, a conclu des contrats à terme. Ces contrats sont utilisés exclusivement à des fins de couverture.

Au 31 mars 2015, la Société a convenu de vendre 17 025 tonnes d'aluminium à un prix variant de 1 780 $ US à 1 846 $ US la tonne en vertu de contrats à terme dont les échéances varient d'avril 2015 à février 2016 (aucun au 31 mars 2014).

39. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Toutes les opérations entre les parties liées sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles étaient effectuées avec des parties non liées.

À ce titre, au 31 mars 2015, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 186 407 000 $ (167 783 000 $ au 31 mars 2014) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant à recevoir de 6 198 000 $ (10 971 000 $ au 31 mars 2014). Ces montants, incluant les sommes perçues relativement aux agences de mise en valeur de forêt privée, le cas échéant (aucun au 31 mars 2015 et 6 915 000 $ au 31 mars 2014), sont présentés, nets des dépenses du Programme, au montant net aux résultats nets. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1er avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation peut être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération de la Société. Au 31 mars 2015, le montant recouvrable du gouvernement du Québec totalise 19 911 000 $ (30 137 000 $ au 31 mars 2014).

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2015, le solde des avances sans modalité de remboursement totalise 523 350 000 $ (481 137 000 $ au 31 mars 2014). Au 31 mars 2015, des avances d'un montant de 17 033 000 $ (aucun au 31 mars 2014), sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et septembre 2024.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2015	2014
Avantages du personnel à court terme	**3 125**	4 939
Autres avantages postérieurs à l'emploi	**876**	1 017
	4 001	5 956

40. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

A) Le 29 avril 2015, en vertu du décret 371-2015, le régime d'emprunt de la Société a été renouvelé jusqu'au 30 avril 2018, lui permettant d'emprunter à court terme, ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 380 000 000 $ (auparavant 300 000 000 $).

B) Le 10 avril 2015, la Société a octroyé un prêt à une société minière d'un montant maximal de 100 000 000 $ pour une durée de cinq ans à compter de la date de déboursement. De ce montant, 60 000 000 $ ont été déboursés à la date de clôture de la convention de prêt. La deuxième tranche de 40 000 000 $ est disponible pour une période de un an suivant la date de clôture de la convention de prêt. Le prêt porte intérêt à taux variable.

Renseignements supplémentaires

DÉTAIL DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2014-2015

	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Nombre	Valeur (M$)	Valeur des projets (M$)[1]	Emplois créés ou sauvegardés[1]
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	2	0,4	2,4	0
Foresterie	10	6,4	13,1	12
Mines	8	121,3	158,8	320
TOTAL PARTIEL	**20**	**128,1**	**174,3**	**332**
SECONDAIRE				
Construction	42	19,1	53,2	147
Alimentation et boissons	85	92,9	1 782,0	320
Caoutchouc et plastique	39	13,7	54,6	172
Vêtements, textile et cuir	24	5,7	30,5	164
Produits du bois et meubles	92	60,0	213,1	357
Papier et imprimeries	27	7,5	37,4	90
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	135	53,9	244,2	985
Machinerie	65	22,6	99,4	164
Matériel de transport	31	20,3	101,4	163
Produits électriques et électroniques	48	19,3	159,5	501
Produits minéraux non métalliques	16	8,1	31,9	136
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	33	128,2	939,7	253
Industries manufacturières diverses	34	10,5	35,3	273
TOTAL PARTIEL	**671**	**461,8**	**3 782,2**	**3 725**
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	50	15,9	56,9	163
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	160	74,6	603,7	1 033
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	26	10,0	38,3	142
Commerce de gros et de détail et transport	113	108,4	1 278,7	818
Soins de santé et services sociaux	15	3,2	14,4	105
Hébergement et services de restauration	32	16,6	259,7	258
Services divers	76	66,0	609,4	407
TOTAL PARTIEL	**472**	**294,7**	**2 861,1**	**2 926**
Fonds de capital de risque[2]	n. d.	50,0	n. d.	n. d.
TOTAL GLOBAL	**1 163**	**934,6**	**6 817,6**	**6 983**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2015

RESSOURCES QUÉBEC INC.	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
Mines et hydrocarbures		
Argex Titane inc.	Public	3,4 %
Canadian Malartic General Partnership (transfert de Corporation Minière Osisko)	s.o.	37,5 M$ (dette)
Forage Orbit Garant inc.	Public	7,1 %
Junex inc.	Public	11,4 %
Mason Graphite inc.	Public	5,4 %
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	4,1 %
Mines Agnico Eagle ltée	s.o.	20,0 M$ US (dette)
Petrolia inc.	Public	8,8 %
Propriétés minières Dumont (Royal Nickel Corporation)	s.o.	2,0 %
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara International (Norvège)	61,8 %
Royal Nickel Corporation	Public	2,0 %
SOQUEM inc.	s.o.	100 %
Stornoway Diamond Corporation	Public	7,9 %
SECTEURS SPÉCIFIQUES		
Aluminerie et autres mines		
Aluminerie Alouette inc.	Rio Tinto Alcan, Austria Metall (Autriche), Hydro Aluminium (Norvège), Marubeni (Japon)	6,7 %
5N Plus inc.	Public	10,3 %
Foresterie		
Domtar Corporation	Public	2,6 %
Gestion forestière Lacroix inc.	s.o.	100 %
Gestion forestière du Saint Maurice inc.	s.o.	100 %
Gestion La Madeleine inc.	s.o.	100 %
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c. (Induspac)	Groupe Induspac Emballage	29,4 %
Kruger Wayagamack inc.	Kruger	49,0 %
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	s.o.	100 %
Rexforêt inc.	s.o.	100 %
Transformation du gaz et des produits pétroliers		
Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49,0 %
Énergie		
Boralex inc.	Public	2,0 %
Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s.o.	25,3 M$ (dette)
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, s.e.n.c.	s.o.	42,3 M$ (dette)

GRANDS SECTEURS	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
Agriculture, agroalimentaire et textile		
Agropur Coopérative	Banque Nationale, Caisse de dépôt et placement du Québec, Capital Régional et Coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN	65,0 M$ (parts privilégiées)
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	s.o.	100 %
Luxlas Fund Limited Partnership (Clement Pappas)	s.o.	18,5 M$ (dette)
Ovivo inc. (anc. GLV inc.)	Public	2,2 %
Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques		
CEPSA Chimie Bécancour inc.	CEPSA (Espagne)	49,0 %
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.	CEPSA (Espagne)	49,0 %
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Gaz Métro	42,0 %
Corporation Développement Knowlton inc.	Novacap Industries IV, Fonds de solidarité FTQ, Caisse de dépôt et placement du Québec, Fondation CSN, Exportation et développement Canada	15,1 %
Fabrication de machinerie et de produits métalliques, informatiques et électroniques		
Groupe AGF inc.	Fonds de solidarité FTQ	7,7 %
Groupe Lessard inc.	s.o.	3,0 M$ (dette)
Groupe Varitron inc.	Investisseurs privés	28,3 %
Héroux-Devtek inc.	Public	1,2 %
H2O Innovation inc.	Public	18,3 %
Lumenpulse inc.	Public	1,7 %
Les Produits Laminés Sural Canada inc.	s.o.	8,5 M$ US (dette)
Sural Québec inc.	s.o.	19,8 M$ (dette)
Varitron Technologies USA inc.	Investisseurs privés	28,3 %
Commerce, transport et entreposage		
American Iron & Metal Company	s.o.	33,0 M$ (dette)
Les Entreprises Beyond the Rack inc.	Investisseurs privés	8,8 M$ (dette)
C.D.M.V. inc.	s.o.	100 %
Congébec Logistique inc.	Desjardins Capital de risque Investisseurs privés	18,5 %
Groupe Colabor inc.	s.o.	8,0 M$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital Régional et Coopératif Desjardins	25,0 %
La Coop fédérée	s.o.	56,9 M$ (dette)
Modasuite inc.	Investisseurs privés	2,1 M$
TFI Holdings inc. (Transforce)	s.o.	69,5 M$ (dette)
Télécommunications, médias et services professionnels		
Alfasciences Compagnie inc.	Kilmer Capital Partners	7,5 %
Gestion ACCEO inc.	Fonds de solidarité FTQ, Desjardins Capital de risque	28,7 %
Groupe Conseil OSI inc.	Capital Régional et Coopératif Desjardins	30,3 %
Groupe V Média inc.	Investisseurs privés	15,0 %
Hibernum Créations inc.	Investisseurs privés	20,7 %
Technologies Interactives Mediagrif inc.	Public	3,7 %
Logibec Holdings inc.	GI Partners	7,5 M$
9305-0383 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.)	Investisseurs privés	12,3 %
8973822 Canada inc. (anc. Vision Globale A.R. ltée)	Capital Régional et Coopératif Desjardins, Investisseurs privés	25,9 %
Tourisme et autres services		
Groupe Le Massif inc.	Investisseurs privés	29,2 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	11,3 %

FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOM DE LA FILIALE	CHAMP D'EXPERTISE	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,7 %, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	Assure la production et la distribution de produits et de services d'insémination porcine.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Fonds de croissance iNOVIA-IQ, s.e.c.	Investit dans des entreprises privées du secteur des technologies de l'information.	Contribue à soutenir le développement du secteur des technologies de l'information.
Gestion forestière du Saint Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MIDI et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du MERN.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Ressources Québec inc.	Offre des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures désirant développer des projets d'envergure structurants et rentables au Québec, allant de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation des ressources.	Favorise le développement économique régional et la mise en valeur des ressources des secteurs des mines et des hydrocarbures.
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 61,8 % dans un projet minier d'apatite (roche utilisée dans la production d'engrais) dans le Canton Arnaud, à Sept-Îles.	Filiale de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la substance minérale.
SOQUEM inc.	Assure la découverte et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Filiale exploitante de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.

INDEX GRI

La Société déclare que son rapport couvrant la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 a été réalisé conformément à l'option relative aux critères exhaustifs des lignes directrices GRI G4. Le rapport n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Les renseignements fournis dans cet index reflètent l'exercice de classification des enjeux selon leur pertinence. Les éléments généraux d'information et les indicateurs jugés appropriés ou applicables y sont présentés.

Code	Description	Pages
1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
STRATÉGIE ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du président-directeur général	1, 6-9
G4-2	Description des impacts, des risques et des opportunités	11, 12, 14, 15, 20, 55-59, 64-68
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	Page couverture
G4-4	Principaux produits et services	3, 20, 21, 24, 25, 27-32
G4-5	Lieu du siège social	173
G4-6	Nombre de pays où l'organisation est implantée	173
G4-7	Nature du capital et forme juridique	85
G4-8	Marchés où l'organisation exerce ses activités	22, 23, 26, 28, 30, 152, 173
G4-9	Taille de l'organisation	4, 5, 60, 74-77, 153-155, 173
G4-10	Répartition de l'effectif	60, 61
G4-11	Conventions collectives	62
G4-12	Chaîne d'approvisionnement	37
G4-13	Changements importants de l'organisation et de son capital	Aucun changement important
G4-14	Principe de précaution	55-59
G4-15	Chartes, principes et autres normes et règles externes	1, 6, 12, 14, 37, 41, 48, 53, 61, 62, 64, 162-164
G4-16	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales	36-38
ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS		
G4-17	Entités incluses	16
G4-18	Processus de contenu	16, 17
G4-19	Aspects pertinents	17
G4-20	Pertinence des aspects internes	17, 156-161
G4-21	Pertinence des aspects externes	17, 156-161
G4-22	Reformulation d'information	20
G4-23	Changements importants	Aucun
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des parties prenantes	36-38
G4-25	Critères de sélection des parties prenantes	36-38
G4-26	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	36-38
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés par les parties prenantes	36-38

Code	Description	Pages
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période visée par le rapport	16
G4-29	Date du dernier rapport publié	16
G4-30	Périodicité du rapport	16
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	C3
G4-32	Index GRI et option de conformité retenue	156-161
G4-33	Vérification externe	156
GOUVERNANCE		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	42-50, 52, 54
G4-35	Processus de délégation de pouvoirs	47-49
G4-36	Cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux	52
G4-37	Processus de consultation des parties prenantes	36, 38, 42
G4-38	Composition du conseil d'administration	42-45, 48, 49, 52
G4-39	Lien entre le président-directeur général et le conseil d'administration	42
G4-40	Processus de sélection et de nomination des administrateurs	42, 48, 49
G4-41	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	39-41, 165-172
G4-42	Rôle du conseil d'administration et des cadres dirigeants	14, 42, 52, 64
G4-43	Mesures pour améliorer les connaissances du conseil d'administration en matière de développement durable	48, 49
G4-44	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration relativement aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux	48, 49
G4-45	Rôle du conseil d'administration dans la définition et la gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	48, 49, 55-59
G4-46	Rôle du conseil d'administration dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	55-59
G4-47	Fréquence de l'examen des impacts et des risques économiques, environnementaux et sociaux	55-59
G4-48	Responsables de l'examen et de l'approbation du rapport	64
G4-49	Processus de divulgation au conseil d'administration des réclamations majeures	165-172
G4-50	Nombre de réclamations majeures et nature de celles-ci	Aucune
G4-51	Politique de rémunération du conseil d'administration	49-51
G4-52	Processus de rémunération	49-51
G4-53	Modes de sollicitation et de prise en compte des parties prenantes en matière de rémunération	49-51
G4-54	Ratio de la rémunération annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération médiane	62
G4-55	Ratio du pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport aux autres salariés	62
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Mission, valeurs, principes, normes et règles internes	3, 39-41
G4-57	Mécanismes pour l'obtention de conseils sur les comportements éthiques	39-41
G4-58	Mécanismes pour signaler des préoccupations en matière d'éthique	39-41

Code	Description	Pages
APPROCHE DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
2. PÉRIMÈTRE DES ASPECTS : ○ Aspects internes à Investissement Québec ● Aspects externes à Investissement Québec ◈ Aspects internes et externes à Investissement Québec		
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	19
◈ ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	38, 74-149
G4-EC2	Implications financières et autres risques et perspectives d'avenir liés aux changements climatiques	12, 17, 25, 66
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations déterminées	102, 103, 125-131
G4-EC4	Aides publiques reçues	85, 100, 101
○ ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC6	Proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites d'exploitation	60
● ASPECT : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES		
G4-EC8	Retombées économiques indirectes substantielles	4, 5, 20-25, 28-34
◈ ASPECT : PRATIQUES D'ACHAT		
G4-EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites d'exploitation	37
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	69
○ ASPECT : MATIÈRES		
G4-EN1	Matières consommées en poids ou en volume	70
G4-EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	70
◈ ASPECT : ÉNERGIE		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	71
G4-EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	71
G4-EN5	Intensité énergétique	86 kWh / m^2
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	71
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Aucune
◈ ASPECT : ÉMISSIONS		
G4-EN15	Émissions directes de GES	71
G4-EN16	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie	71
G4-EN17	Autres émissions indirectes de GES	71
G4-EN18	Intensité des émissions de GES	71
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	71
G4-EN20	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	71
G4-EN21	Émissions de NO_x, de SO_x et d'autres polluants atmosphériques	71
◈ ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN23	Poids total des déchets, par type et par mode de traitement	70
○ ASPECT : TRANSPORT		
G4-EN30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	71

Code	Description	Pages
◊ ASPECT : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS		
G4-EN32	Pourcentage des nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	37, 41
G4-EN33	Impacts négatifs, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	37, 41
PERFORMANCE SOCIALE		
G4-DMA	Approche de gestion	35
O ASPECT : EMPLOI		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux employés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	60
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps	62, 63, 102, 103
G4-LA3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental	60
O ASPECT : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
G4-LA4	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	62
O ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	62
G4-LA6	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	60
G4-LA7	Nombre d'employés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leurs activités	Aucun
G4-LA8	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	62
O ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION		
G4-LA9	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	63
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	63
G4-LA11	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	63
O ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-LA12	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	42, 52, 61
O ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES		
G4-LA13	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	62
◊ ASPECT : ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs à l'emploi	37, 40, 41
G4-LA15	Effets négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	37, 40, 41
O ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI		
G4-LA16	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés	62
DROITS DE LA PERSONNE		
◊ ASPECT : INVESTISSEMENT		
G4-HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de la personne	40
G4-HR2	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de la personne et pourcentage d'employés formés	Aucune formation
O ASPECT : NON-DISCRIMINATION		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Aucun incident

Code	Description	Pages
O ASPECT : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE		
G4-HR4	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	62
◇ ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de la personne	40, 41
G4-HR11	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	40, 41
O ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX DROITS DE LA PERSONNE		
G4-HR12	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière de droits de la personne déposés, examinés et réglés	Aucun
SOCIÉTÉ		
◇ ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES		
G4-SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés	12, 15, 34, 67, 68
G4-SO2	Activités ayant d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales	Aucune
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	22
FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes défavorisées	41
◇ ASPECT : CORRUPTION		
G4-SO3	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	40, 55-59
G4-SO4	Communication et formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	63
G4-SO5	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun
◇ ASPECT : POLITIQUES PUBLIQUES		
G4-SO6	Valeur totale des contributions versées à des partis politiques	Aucune contribution
◇ ASPECT : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
G4-SO7	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques	Aucune action ni infraction
◇ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-SO8	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	Aucune amende ni sanction
◇ ASPECT : ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS DES ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-SO9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux répercussions sur la société	40, 41
G4-SO10	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	40, 41
O ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS À L'IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-SO11	Nombre de griefs relatifs aux répercussions sur la société déposés, examinés et réglés	Aucun
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
◇ ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
G4-PR5	Résultats des enquêtes de la satisfaction de la clientèle	39
FS15	Politique sur la conception et la vente équitables des produits et services financiers	39
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	27, 36-38
◇ ASPECT : COMMUNICATION MARKETING		
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	Aucune
G4-PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	39
◇ ASPECT : VIE PRIVÉE DES CLIENTS		
G4-PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	39
◇ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	Aucune amende

Code	Description	Pages
RETOMBÉES DES PRODUITS ET SERVICES ET RISQUES ASSOCIÉS (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
◊ ASPECT : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué des activités d'affaires	57, 65
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux des activités d'affaires	55-59
FS3	Procédure de surveillance de l'application et de la conformité des exigences sociales et environnementales contenues dans les contrats ou les ententes des clients	55-59
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales dans les activités d'affaires	63, 65
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires sur les risques et occasions sociaux et environnementaux	65
FS6	Pourcentage du portefeuille d'activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	21-23, 26
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage social spécifique pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	21, 67
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	25, 66
○ ASPECT : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer l'implantation des directives environnementales et sociales et les procédures d'évaluation des risques	55-59
◊ ASPECT : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	65
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive et négative	Aucun
FS12	Politique sur les actions votantes détenues par l'organisation et sur les avis qu'elle donne quant aux aspects environnementaux ou sociaux	Aucun

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010*, paru en mai 2009, porte, dans son chapitre 3 du tome 1, sur les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Dans ce document, le Vérificateur général du Québec recommandait à l'ancienne société Investissement Québec et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de l'époque (MDEIE) d'évaluer l'efficience et l'efficacité du mode de fonctionnement de leurs activités de promotion et de prospection des investissements étrangers, en examinant le partage des rôles et des responsabilités, de façon à favoriser la complémentarité des interventions.

La Loi sur Investissement Québec réaffirme que la Société assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers conformément au mandat que lui a confié le gouvernement. De plus, le décret du gouvernement du Québec daté du 13 avril 2011, particulièrement le protocole qui y est annexé, vient expliquer les rôles et les responsabilités respectifs d'Investissement Québec et du MDEIE en matière de prospection et de promotion des investissements directs étrangers. Il clarifie la situation et vient confirmer le leadership de la Société en matière de suivi des filiales et de prospection d'investissements directs étrangers.

En décembre 2009, la Commission de l'administration publique avait fait ses propres recommandations à Investissement Québec et au MDEIE, leur demandant, entre autres choses, d'être plus proactifs en région avec les organismes du milieu pour le développement et l'attraction de projets. Au cours de l'exercice 2014-2015, la Société a ainsi rencontré 39 de ces organismes (centres locaux de développement, sociétés d'aide au développement des collectivités, organisations de développement régional, etc.), sans compter de nombreuses administrations municipales partout au Québec, qui ont participé à l'attraction de projets d'investissements étrangers. Afin d'assurer la coordination du démarchage international, la Société rencontre et consulte régulièrement les associations sectorielles, les grappes sectorielles du Québec, les ministères partenaires (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, MRIF, MEIE, MERN, Emploi-Québec et MAECD), Hydro-Québec, Gaz Metro, le Port de Montréal, etc. De plus, Investissement Québec a participé, en collaboration avec Montréal International, à un projet pilote dans le cadre duquel ces deux organismes de développement économique se sont partagé la tâche de visiter une centaine de filiales de sociétés étrangères ayant leur siège social dans la grande région de Montréal, pour ensuite échanger l'information recueillie.

Par ailleurs, la Société produit des plans sectoriels afin de guider les efforts de prospection. Ces plans font tous l'objet de consultations auprès des ministères québécois appropriés.

Investissement Québec maintient son appui à la base de données commune Horace en réponse à la recommandation de la Commission de l'administration publique. Elle a contribué à la mise en place de la nouvelle plateforme Web chapeautée par le MEIE et y a versé sa liste révisée de filiales de sociétés étrangères, la rendant ainsi accessible aux partenaires.

Enfin, à l'automne 2012, le Vérificateur général du Québec a invité la Société à lui communiquer de l'information quant à la mise en œuvre de ses recommandations et de celles de la Commission de l'administration publique, à l'égard des mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Investissement Québec a répondu à cette demande et a fourni tous les détails requis. Le 13 mars 2013, le Vérificateur général du Québec confirmait des progrès satisfaisants pour sept des dix recommandations. Les trois autres recommandations ont été jugées sans objet, compte tenu des changements en vigueur dans les structures gouvernementales. Ces dernières feront cependant l'objet d'un suivi par le Vérificateur général du Québec.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La gestion des ressources informationnelles[33] consiste essentiellement à soutenir l'ensemble des activités associées à la mission de la Société, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de l'exercice, les activités réalisées à cet égard ont principalement touché la mise à niveau des systèmes, des progiciels et de l'équipement lié à la réseautique, aux postes de travail et à la téléphonie.

BUDGET EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, 2014-2015

	Dépenses réelles ($)	Dépenses budgétées ($)
INVESTISSEMENT		
Acquisition de matériel et de logiciels	821 805	1 030 000
Nouveauté – Applicatifs d'entreprise	92 450	100 000
TOTAL – INVESTISSEMENT	**914 255**	**1 130 000**
CONTINUITÉ		
Entretien, télécommunications, location	1 494 141	1 735 000
Évolution et entretien – Applicatifs d'entreprise	1 098 489	1 090 000
TOTAL – CONTINUITÉ	**2 592 630**	**2 825 000**

Au chapitre des investissements, la Société a réalisé les projets contenus dans son plan d'action, tels le déploiement de progiciels spécialisés pour certains secteurs d'affaires et la mise à niveau de l'équipement. L'ensemble de ces projets a été livré à temps et conformément aux budgets prévus.

Par ailleurs, un groupe de travail formé d'utilisateurs et de professionnels en ressources informationnelles ont entrepris l'amélioration des fonctionnalités et de la convivialité du système de gestion intégré de la clientèle (SYGIC). Plusieurs recommandations ont déjà été implantées. Ces modifications entraînent une utilisation plus efficace du système et ont un effet positif sur le développement durable. Les travaux continueront au cours du prochain exercice et s'inscriront dans un processus d'amélioration continue.

MATÉRIEL ET LOGICIELS

Les principaux investissements avaient pour but de standardiser le parc d'équipement de la Société afin de diminuer les coûts d'entretien et les risques de déni de service. Ainsi, les systèmes d'exploitation des postes de travail, le réseau et les bases de données Microsoft ont été mis à niveau. La Société a étendu la téléphonie IP à ses centres d'affaires métropolitains, ce qui représente près de 80 utilisateurs. Il en résultera des économies substantielles et récurrentes.

La Société a poursuivi ses travaux de consolidation des infrastructures technologiques afin de mettre en place son plan de relève informatique. Des efforts en continu permettent de maintenir une infrastructure à jour, évolutive et offrant une continuité de service adéquate. Ces changements diminuent le niveau de risque relié à de l'équipement désuet conformément aux bonnes pratiques en sécurité et en développement durable.

APPLICATIFS D'ENTREPRISE

Plusieurs mandats ont été réalisés, soit la mise à niveau des outils de gestion des ressources humaines, la mise en place d'un progiciel de prospection des investissements étrangers, l'ajout de fonctionnalités aux outils de gestion du risque et la refonte de formulaires pour la clientèle. La création d'un comité responsable de l'évolution du système de gestion de la clientèle a permis d'améliorer la communication avec les utilisateurs et de cibler les demandes à valeur ajoutée. Des modifications importantes ont par ailleurs été apportées au processus de développement des affaires, et la convivialité en a été améliorée. L'approche en communication et en formation a également été revue afin d'assurer que le message se rende aux utilisateurs cibles.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Société a poursuivi ses efforts de sensibilisation par l'ajout d'outils de communication plus conviviaux et de formations en ligne. De plus, elle utilise des outils de télésurveillance du réseau. Ces outils sont gérés par une firme externe qui fournit des suivis journaliers des incidents, en plus d'un rapport trimestriel.

33. La politique sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles élaborée en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement est accessible sur le site Internet de la Société.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le conseil d'administration a adopté, le 15 décembre 2014, une nouvelle politique linguistique qui sera déployée au cours du prochain exercice. Certains articles ont été revus afin de mieux refléter les dispositions de la Charte de la langue française. Afin d'assister l'équipe de leadership dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la politique linguistique, un sous-comité relevant de celle-ci est en place. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander à l'équipe de leadership les mesures pertinentes à cet égard. Le sous-comité a tenu trois rencontres en 2014-2015.

CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, qui a été mis à jour le 19 mars 2012. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. On peut le consulter sur le site Internet de la Société.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société, et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique.

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1er septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3. EN SUS DES LOIS

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4. DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2. LE RESPECT DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3. LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4. LE RESPECT DE L'ORGANISATION

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. RÈGLES DE CONDUITE

3.1. DEVOIRS DE PRUDENCE ET DILIGENCE

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2. UTILISATION DES BIENS

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4. AVANTAGES, BÉNÉFICES OU CADEAUX

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5. INTERDICTION DE SOUDOYER

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6. VOTE DIRIGÉ

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7. INTERDICTION D'AGIR APRÈS CESSATION DE FONCTIONS

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8. COLLABORATION

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9. VIGILANCE

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10. NEUTRALITÉ ET RÉSERVE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes. Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LOYAUTÉ

4.1. INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2. PRIORITÉ AUX FONCTIONS

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3. CONFLIT

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4. CUMUL DE FONCTIONS

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5. TITRES D'UNE ENTREPRISE LIÉE

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

4.5.1. bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;

4.5.2. bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou

4.5.3. bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. DIVULGATION ET ABSTENTION

5.1. DEVOIR DE DIVULGATION ET ABSTENTION DE VOTER

L'administrateur qui :

5.1.1. est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.2. est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.3. a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du conseil;

5.1.4. doit divulguer au président du Conseil d'administration ou, en son absence, au conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2. MANIÈRE ET MOMENT DE LA DIVULGATION

5.2.1. La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;

5.2.2. suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;

5.2.3. suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou

5.2.4. suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3. ACTIVITÉ COMMERCIALE NORMALE

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4. FAMILLE IMMÉDIATE

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5. DIVULGATION DES DROITS CONTRE LA SOCIÉTÉ

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6. DÉCLARATION

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

5.6.1. la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;

5.6.2. le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

5.6.3. le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et

5.6.4. au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :

5.6.4.1. sa famille immédiate, et

5.6.4.2. les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7. DÉCLARATION NÉGATIVE

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9. CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10. REMISE DES DÉCLARATIONS AU SECRÉTAIRE

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES

6.1. PROHIBITION STATUTAIRE

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2. TRANSACTION

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

6.2.1. tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et

6.2.2. tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3. RÈGLES DE RIGUEUR

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. DISPENSES

7.1. DISPENSES D'APPLICATION

Le présent code ne s'applique pas :

7.1.1. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;

7.1.2. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

7.1.3. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou

7.1.4. à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2. DISPENSES SUPPLÉMENTAIRES

De plus, le présent code ne s'applique pas :

7.2.1. à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;

7.2.2. à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou

7.2.3. à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2. RAPPORT

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3. AVIS CONSULTATIFS

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4. ARCHIVES

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5. CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6. OBTENTION PRÉALABLE D'UN AVIS CONSULTATIF

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

8.6.1. l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lequel ils se fondent ne se réalisent;

8.6.2. l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil.

8.6.3. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et

8.6.4. l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7. PRÉSERVATION DE L'ANONYMAT

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

9.1. AVIS DE CONTRAVENTION

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2. SUSPENSION PROVISOIRE

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3. NOTIFICATION

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4. IMPOSITION DE LA SANCTION

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5. NATURE DE LA SANCTION

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6. FORME DE LA SANCTION

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7. RESTITUTION DES PROFITS

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8. VOTE NON DÉTERMINANT

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1. MOMENT

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2. INTERVENTION

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

17 BUREAUX AU QUÉBEC

BROSSARD
4805, boulevard Lapinière,
bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

CHANDLER
500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689 2549

DRUMMONDVILLE
1100, boulevard René-Lévesque,
bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU
230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL
3030, boulevard Le Carrefour,
bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

MONTRÉAL
Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest,
bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

Centre de commerce mondial de Montréal
413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Est de l'île
7100, rue Jean-Talon Est,
bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Ouest de l'île
3300, boulevard de la Côte-Vertu,
bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)
1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI
70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA
170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3300

SAGUENAY
3950, boulevard Harvey, 2e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES
11535, 1re Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES
454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE
200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES
100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 BUREAUX DANS LE RESTE DU MONDE

ATLANTA
DÉLÉGATION DU QUÉBEC
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING
AMBASSADE DU CANADA
19 Dongzhimenwai Dajie,
Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO
DÉLÉGATION DU QUÉBEC
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

LOS ANGELES
DÉLÉGATION DU QUÉBEC
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUMBAI
CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Indiabulls Finance Centre, Tour 2,
21e étage, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

MUNICH
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Karl-Scharnagl-Ring 6
80539 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza, 26e étage
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

SÉOUL
ANTENNE DU QUÉBEC
Leema Building, 5e étage
146-1 Soosong-dong
Jongno-gu, Séoul
110-755, Corée du Sud
Téléphone : +82 2 3703 7706

STOCKHOLM
AMBASSADE DU CANADA
Klarabergsgatan 23, 6e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 37

TOKYO
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Shiroyama JT Trust Tower
32e étage, 4-3-1, Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE CE RAPPORT?
Veuillez communiquer avec nous au 1 866 870-0437.

Investissement Québec est fière de présenter cinq de ses employés sur la page couverture de ce rapport annuel : (en haut, à droite) Keith Hanna, Direction des affaires juridiques, et Sylvie Lagueux, Direction des ressources matérielles; (en bas, à gauche) Celina Machado, Direction des communications, Christopher Yee, Direction de l'immigration d'affaires, et Michelle Exantus, Direction régionale Sud-Ouest du Québec.

Élaboration des contenus :
Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance et Vice-présidence aux finances

Révision :
Direction des communications et Direction de l'audit interne

Coordination de la création et de la production :
Direction des communications

© Investissement Québec, juin 2015
Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-73247-1

The financial statements of this report are also available in English on Investissement Québec's website.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 satin contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC, certifié Écologo, procédé sans chlore et TSC recyclé, fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

INVESTISSEMENT QUÉBEC
1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec)
H5B 4L8

1 866 870-0437
investquebec.com

Investissement Québec